

Rapport d'activité 2012



profil

Le groupe Crédit Agricole est le leader de la banque universelle de proximité en France et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe.

Premier financeur de l'économie française et grand acteur européen, le groupe Crédit Agricole accompagne les projets de ses clients en France et dans le monde, dans tous les métiers de la banque de proximité et les métiers spécialisés qui lui sont associés : assurance, gestion d'actifs, crédit-bail et affacturage, crédit à la consommation, banque de financement et d'investissement.

Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, de ses 150 000 collaborateurs et de ses 29 000 administrateurs des Caisses régionales et locales, le groupe Crédit Agricole est une banque responsable et utile, au service de 51 millions de clients, 6,9 millions de sociétaires et 1,2 million d'actionnaires.

Au service de l'économie, le Crédit Agricole se distingue également par sa politique de responsabilité sociale et environnementale dynamique et innovante. Le Groupe figure ainsi dans le top 3 du classement établi par Novethic sur la communication responsable des 31 plus grandes banques et compagnies d'assurance européennes.

www.credit-agricole.com

51 millions
de clients dans le monde

150 000
collaborateurs

31 Mds€
Produit net bancaire

10,6 Mds€
Résultat brut d'exploitation

71 Mds€
Capitaux propres part du Groupe

11,8 %*
Ratio *Core Tier One*
* pro forma de la cession d'Emporiki

Organisation du Groupe

6,9 millions de sociétaires sont à la base de l'organisation coopérative du Crédit Agricole. Ils détiennent sous forme de parts sociales le capital des **2 512 Caisses locales** et désignent chaque année leurs représentants : **29 000 administrateurs** qui portent leurs attentes au cœur du Groupe.

Les Caisses locales détiennent l'essentiel du capital des **39 Caisses régionales**. Les Caisses régionales sont des banques régionales coopératives qui offrent à leurs clients une gamme complète de produits et services. L'instance de réflexion des Caisses régionales est la Fédération Nationale du Crédit Agricole, lieu où sont débattues les grandes orientations du Groupe.

(sauf la Corse). Il coordonne, en liaison avec ses filiales spécialisées, les stratégies des différents métiers en France et à l'international.

RÉPARTITION DU CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

56,3%

du capital détenu par les 39 Caisses régionales, via la holding SAS Rue La Boétie

43,4%

du capital détenu par le public

01 Investisseurs institutionnels : 27,9 %

02 Actionnaires individuels : 11,1 %

03 Salariés via les fonds d'épargne salariale : 4,4 %

0,3%

du capital en autocontrôle

La banque universelle de proximité

Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales forment le périmètre du groupe Crédit Agricole et développent le modèle de la banque universelle de proximité. Ce modèle s'appuie sur les synergies entre les banques de proximité et les métiers spécialisés qui leur sont associés.

Gestion de l'épargne

DES POSITIONS DE PREMIER PLAN EN FRANCE ET EN EUROPE

- 1^{er} bancassureur en France
- 2^e en Europe en gestion d'actifs
- Un acteur majeur en banque privée

Services financiers spécialisés

- 1^{er} en affacturage en France
- Un des leaders français du crédit-bail
- Un acteur majeur du crédit à la consommation en Europe

Banque de proximité

LEADER EN FRANCE ET ACTEUR MAJEUR EN EUROPE AVEC PRÈS DE 11 300 AGENCES AU SERVICE DE PLUS DE 32 MILLIONS DE CLIENTS

39 CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE

Sociétés coopératives et banques de plein exercice à fort ancrage local, les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers aux particuliers, agriculteurs, professionnels, entreprises et collectivités publiques.

LCL

LCL est un réseau de banque de détail, à forte implantation urbaine dans toute la France, organisé autour de quatre métiers :
la banque de proximité pour les particuliers,
la banque de proximité pour les professionnels,
la banque privée et la banque des entreprises.

BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL

Le Crédit Agricole déploie à l'international, son modèle de banque universelle de proximité, principalement en Europe et sur ses pays traditionnels d'implantation dans le Bassin méditerranéen.

Banque de financement et d'investissement

UN RÉSEAU MONDIAL DANS LES PRINCIPAUX PAYS D'EUROPE, DES AMÉRIQUES ET D'ASIE

- Banque de financement
- Banque d'investissement
- Optimisation de la dette et distribution
- Banque de marchés

Autres filiales spécialisées

- Crédit Agricole Immobilier
- Crédit Agricole Capital Investissement & Finance
- Uni-éditions
- Crédit Agricole Cards & Payments

Sommaire

| | | | |
|--|-----------|--|-----------|
| Rapport de gestion 2012 | 11 | Comptes consolidés au 31 décembre 2012 | 33 |
| Rapport d'activité | 12 | Cadre général | 34 |
| Environnement économique et financier | 12 | Présentation juridique de l'entité | 34 |
| La collecte des ressources | 12 | Organigramme simplifié du Crédit Agricole | 34 |
| Les crédits | 13 | Relations internes au Crédit Agricole | 36 |
| Les services | 13 | États financiers consolidés | 39 |
| Rapport financier | 14 | Compte de résultat | 39 |
| Le Groupe Crédit Agricole Centre France | 14 | Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 40 |
| Les faits marquants de l'exercice | 14 | Bilan actif | 42 |
| Changement de méthode et de présentation des comptes | 14 | Bilan passif | 43 |
| Les comptes sociaux au 31 décembre 2012 | 14 | Tableau de variation des capitaux propres | 44 |
| Les filiales consolidées | 16 | Tableau des flux de trésorerie | 45 |
| Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 | 16 | Notes annexes aux états financiers | 46 |
| Les facteurs de risques | 17 | 1 - Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés | 46 |
| Informations sur les délais de paiement | 30 | 1.1 - Normes applicables et comparabilité | 46 |
| Perspectives 2013 | 30 | 1.2 - Format de présentation des états financiers | 48 |
| Résultats financiers du Crédit Agricole Centre France au cours des cinq derniers exercices | 31 | 1.3 - Principes et méthodes comptables | 48 |
| Dividendes versés au cours des trois derniers exercices | 31 | 1.4 - Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31) | 59 |
| | | 2 - Informations significatives de l'exercice | 61 |
| | | 2.1 - Opérations de titrisation et fonds dédiés | 61 |
| | | 2.2 - Participations non consolidées | 61 |
| | | 3 - Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture | 62 |
| | | 3.1 - Risque de crédit | 62 |
| | | 3.2 - Risque de marché | 65 |
| | | 3.3 - Risque de liquidité et de financement | 69 |
| | | 3.4 - Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change | 71 |
| | | 3.5 - Risques opérationnels | 72 |
| | | 3.6 - Gestion du capital et ratios réglementaires | 72 |

| | | | |
|--|-----------|--|-----------|
| 4 - Notes relatives au compte de résultat | 73 | 7 - Avantages au personnel et autres rémunérations | 91 |
| 4.1 - Produits et charges d'intérêts | 73 | 7.1 - Détail des charges de personnel | 91 |
| 4.2 - Commissions nettes | 73 | 7.2 - Effectif fin de période | 91 |
| 4.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 74 | 7.3 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies | 91 |
| 4.4 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 75 | 7.4 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies | 92 |
| 4.5 - Produits et charges nets des autres activités | 75 | 7.5 - Autres engagements sociaux | 92 |
| 4.6 - Charges générales d'exploitation | 75 | 7.6 - Rémunérations de dirigeants | 92 |
| 4.7 - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 75 | 8 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties | 93 |
| 4.8 - Coût du risque | 76 | 9 - Reclassement d'instruments financiers | 94 |
| 4.9 - Gains ou pertes nets sur autres actifs | 76 | 10 - Juste valeur des instruments financiers | 94 |
| 4.10 - Impôts | 77 | 10.1 - Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût | 94 |
| 4.11 - Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 78 | 10.2 - Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur | 94 |
| 5 - Informations sectorielles | 79 | 11 - Événements postérieurs à la clôture | 97 |
| 6 - Notes relatives au bilan | 79 | 12 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011 | 97 |
| 6.1 - Caisse, banques centrales | 79 | | |
| 6.2 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat | 79 | | |
| 6.3 - Instruments dérivés de couverture | 80 | | |
| 6.4 - Actifs financiers disponibles à la vente | 80 | | |
| 6.5 - Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle | 80 | | |
| 6.6 - Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers | 81 | | |
| 6.7 - Exposition au risque souverain | 81 | | |
| 6.8 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle | 84 | | |
| 6.9 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 84 | | |
| 6.10 - Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées | 84 | | |
| 6.11 - Actifs et passifs d'impôts différés | 84 | | |
| 6.12 - Comptes de régularisation actif, passif et divers | 85 | | |
| 6.13 - Immeubles de placement | 85 | | |
| 6.14 - Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) | 86 | | |
| 6.15 - Provisions | 87 | | |
| 6.16 - Capitaux propres | 88 | | |
| 6.17 - Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance | 90 | | |

Comptes individuels au 31 décembre 201

99

Bilan au 31 décembre 2012 100

Hors-bilan au 31 décembre 2012 102

**Compte de résultat
au 31 décembre 2012 103**

Note 1
Cadre juridique et financier et faits
caractéristiques de l'exercice 104

Note 2
Principes et méthodes comptables 106

Note 3
Créances sur les établissements de crédit -
Analyse par durée résiduelle 114

Note 4
Opérations avec la clientèle 115

Note 5
Titres de transaction, de placement,
d'investissement et titres de l'activité
de portefeuille 116

Note 6
Titres de participation et de filiales 118

Note 7
Variation de l'actif immobilisé 120

Note 8
Comptes de régularisation et actifs divers 121

Note 9
Dépréciations inscrites en déduction de l'actif 121

Note 10
Dettes envers les établissements de crédit -
Analyse par durée résiduelle 122

Note 11
Comptes créditeurs de la clientèle 122

Note 12
Dettes représentées par un titre 123

Note 13
Comptes de régularisation et passifs divers 124

Note 14
Provisions 124

Note 15
Épargne logement 125

Note 16
Engagements sociaux : avantages postérieurs
à l'emploi, régimes à prestations définies 126

Note 17
Fonds pour risques bancaires généraux 127

Note 18
Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle 127

Note 19
Variation des capitaux propres (avant répartition) 127

Note 20
Composition des fonds propres 128

Note 21
Opérations effectuées en devises 128

Note 22
Opérations de change, emprunts et prêts
en devises 128

Note 23
Opérations sur instruments financiers à terme 128

Note 24
Informations relatives au risque de contrepartie
sur produits dérivés 130

Note 25
Engagements de financement
et de garantie et autres garanties 130

Note 26
Actifs donnés et reçus en garantie 131

Note 27
Engagements donnés aux entreprises liées 131

Note 28
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés 132

Note 29
Revenus des titres 132

Note 30
Produit net des commissions 132

Note 31
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles
de négociation 133

Note 32
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles
de placement et assimilés 133

Note 33
Autres produits et charges d'exploitation bancaire 133

Note 34
Charges générales d'exploitation 134

Note 35
Coût du risque 134

| | |
|---|-----|
| Note 36 | |
| Résultat net sur actifs immobilisés | 135 |
| Note 37 | |
| Impôt sur les bénéfices | 135 |
| Note 38 | |
| Informations relatives aux résultats des activités bancaires | 135 |
| Note 39 | |
| Projet d'affectation des résultats | 135 |
| Note 40 | |
| Implantation dans des États ou territoires non coopératifs | 135 |

| | |
|---|------------|
| Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2013 Texte des résolutions | 137 |
|---|------------|

| | |
|--|------------|
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2012 | 141 |
|--|------------|

| | |
|---|------------|
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2012 | 145 |
|---|------------|

| | |
|--|------------|
| Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2012 | 149 |
|--|------------|

Rapport de gestion 2012



Rapport d'activité

Environnement économique et financier

En 2012, le ralentissement de l'économie mondiale s'est poursuivi et étendu aux pays émergents. La faiblesse de la croissance économique dans les pays développés a pour principal facteur explicatif la baisse de confiance des agents économiques, dans un contexte de désendettement, d'assainissement budgétaire dans différents pays, de chômage élevé et d'un fléchissement du commerce mondial. Ainsi aux États-Unis le taux de croissance est estimé pour 2012 à 2,2 %, celui de la zone euro à - 0,4 % et celui de la France aux environs de zéro selon l'INSEE.

Dans ce contexte, les banques centrales ont conduit des politiques monétaires ultra-accommodantes par le biais de taux directeurs bas (maintien d'un taux de 0,25 % par la FED aux États-Unis et baisse de celui de la BCE de 0,25 point en juillet 2012, passant de 1 % à 0,75 %) et de mesures non conventionnelles, QE3 (quantitative easing) par la BoE et la FED, LTRO (long term refinancing operation) et OMT (outright monetary transactions) par la BCE.

Ces mesures ont permis d'injecter massivement de la liquidité à un faible coût, donnant un ballon d'oxygène aux banques. Ainsi les taux de refinancement sont restés extrêmement bas durant l'année 2012 rendant les actifs monétaires peu attractifs en termes de rendement mais permettant un refinancement à court terme plus aisé et peu cher. Ainsi l'eonia est passé de 0,63 % au 31 décembre 2011 à 0,13 % au 31 décembre 2012 et l'euribor 3 mois de 1,425 % en décembre 2011 à 0,186 % en décembre 2012. Parallèlement, les taux longs poursuivaient également leur baisse. Ainsi le swap 10 ans s'établissait à 1,467 % au 31 décembre 2012 contre 2,262 % au 31 décembre 2011.

Enfin la forte diminution du stress sur les marchés, la reprise de confiance des investisseurs et la diminution de l'aversion aux risques ont entraîné un rebond des marchés actions et une baisse des primes de risques. Ainsi le CAC 40 a progressé de près de 15 % sur l'année 2012, le Dow Jones enregistrant quant à lui une hausse de 5,9 %.

La collecte des ressources

En 2012, l'ensemble des dépôts et placements de la clientèle de la Caisse régionale (hors créances négociables interbancaires et avec les dépôts à vue en solde moyen) s'élève à 22,232 milliards d'euros en progression de 3,0 % par rapport à 2011.

L'année 2012 est caractérisée par un attrait très marqué pour l'épargne liquide de précaution notamment les livrets avec le livret A et le LDD, une progression encore soutenue des DAT mais en ralentissement, un retour à une évolution positive de l'épargne tiers grâce à l'assurance vie et à la moindre décollecte sur les OPVCM, un retrait sur les dépôts à vue, et l'épargne logement.

Ainsi on observe une augmentation de l'ensemble des compartiments : monétaire, épargne bancaire et épargne financière.

Les ressources monétaires (composées des dépôts à vue en solde moyen journalier, des dépôts à terme, des bons de caisse et certificats de dépôts négociables) avec un encours de 4,964 milliards d'euros progressent de 4,6 %. Elles représentent 22,3 % de la collecte totale.

Les dépôts à vue qui en sont la principale composante avec 3,410 milliards d'euros en solde moyen, diminuent de 0,4 %. Les dépôts à terme et certificats de dépôts négociables, qui ralentissent leur évolution progressent néanmoins de 17,3 %, favorisés par l'élargissement de l'offre de produits.

L'épargne bancaire Crédit Agricole, dont le poids dans la collecte totale reste prépondérant à 44,6 %, enregistre une hausse de 4,0 % à 9,903 milliards d'euros. Les comptes sur livrets atteignent 4,505 milliards soit une progression de 11,4 % tirée par le livret A et le LDD favorisés par l'augmentation des plafonds d'épargne et leur taux de rémunération attractif. L'épargne logement avec un encours de 3,478 milliards d'euros est en baisse de 1,1 %. L'encours des émissions périodiques auprès du groupe atteint 1,129 M€ en progression de 3,7 % et celui des autres produits à moyen terme notamment les PEP est en baisse de 9,0 % à 0,791 milliard d'euros.

L'épargne financière augmente de 0,7 % à 7,364 milliards d'euros. Sa part dans la collecte totale s'établit à 33,1 %. L'encours de l'assurance vie à 6,478 milliards d'euros progresse de 1,7 % et les OPVCM à 0,882 milliard d'euros, terminent l'année 2012 sur une baisse de 6,2 % après -19,2 % en 2011.

Les crédits

A fin décembre 2012, l'encours de crédit en capital de la Caisse régionale qui s'élève à 12,583 milliards d'euros ralentit sa progression à 2,0 % sous l'effet d'une activité en baisse tant sur le marché des particuliers que des professionnels, dans un contexte économique dégradé.

Ainsi l'encours des crédits aux ménages à 6,350 milliards d'euros s'accroît de 3,4 % contre 5,8 % en 2011.

Avec un volume de réalisations de 878 M€ en baisse de 14,5 % l'encours des crédits habitat s'élève à 5,618 milliards d'euros ralentissant sa progression à 3,9 %. Sa part dans le total de l'encours représente 46,4 %.

L'encours des crédits à la consommation à 511 M€ diminue de 2,4 % avec un volume de réalisations de 217 M€. Il représente 4,1 % de l'encours total.

L'encours des crédits du secteur professionnel, enregistré, quant à lui, un encours de 6,233 milliards d'euros soit une progression de 0,5 %.

Le montant des réalisations de crédits MLT s'élève à 943 M€ en baisse de 10,8 %.

Le marché de l'agriculture qui a bénéficié d'une conjoncture favorable a enregistré une augmentation des financements moyen long terme sur l'année 2012 de 6,2 % à 270 M€. Le marché des professionnels (artisans, commerçants et professions libérales) a connu également une évolution favorable avec une progression des réalisations MLT de 4,9 % à 203,9 M€. Par contre le financement MLT des entreprises est en repli de 23,7 % avec 244,5 M€ et celui des collectivités publiques de 22,1 % à 224,2 M€.

L'encours de l'ensemble des crédits professionnels représente 49,5 % de l'encours total des crédits de la Caisse régionale.

Les services

En 2012, la Caisse régionale a poursuivi sa politique d'équipement de ses clients en produits et services adaptés à leurs besoins.

L'assurance des biens et des personnes

Le portefeuille d'assurance des biens et des personnes a progressé de 1,7 % pour atteindre 419 900 contrats fin 2012. Le développement a continué de se porter sur l'assurance dommage des particuliers, des agriculteurs et des professionnels mais également sur l'assurance des personnes avec la prévoyance et la santé.

Les comptes services

Avec un portefeuille de 348 100 « comptes à composer » aux particuliers, le taux d'équipement de la clientèle atteint 67,8 %. Parallèlement, le stock de « comptes à composer » sur le marché de l'agriculture et des professionnels poursuit son développement pour atteindre 25 055 contrats soit + 1,8 % par rapport à 2011.

Les cartes

Le nombre de contrats carte s'élève à 476 500 et le taux d'équipement des particuliers atteint 88 %.

La banque à accès multiples

En 2012, le Crédit Agricole Centre France poursuit la promotion et le développement de la banque multicanal.

Les différents canaux Crédit Agricole en ligne connaissent une montée en charge régulière de leur utilisation avec 37,1 millions de connexions sur l'année soit +9,5 % par rapport à 2011.

Rapport financier

Le Groupe Crédit Agricole Centre France

Le groupe Crédit Agricole Centre France constitué autour de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre France consolide :

- les comptes de la Caisse régionale et de ses 141 caisses locales ;
- la Banque Chalus détenue à 99,99 % ;
- CACF Développement dont l'objet est la prise de participation au capital de PME locales ;
- CACF immobilier qui porte l'ensemble des agences immobilières acquises depuis 2004 dont l'objectif est de développer les activités de gestion de biens, de transactions et de syndic, en synergie avec les métiers de banque et d'assurance exercés par le Crédit Agricole Centre France ;
- huit SCI de gestion d'immeubles situées en région parisienne ;
- FORCE CACF qui est un fonds d'OPCVM dédié.

L'ensemble est consolidé selon le principe de l'intégration globale en application du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable et des normes IFRS.

Les principes et méthodes de consolidation sont définis dans l'annexe.

Les faits marquants de l'exercice

Les lois de finances rectificatives pour 2012, la loi de finances pour 2013 ainsi que la loi sur le financement de la Sécurité sociale 2013 ont impacté les comptes 2012 de la Caisse régionale. L'impact est estimé à plus de 6 M€ pour 2012, hors impôt sur les sociétés.

Concernant les comptes consolidés, l'élément le plus significatif de l'exercice est le changement de méthode de valorisation des titres SAS Rue La Boétie avec un impact sur le résultat consolidé de 120,4 M€ (cf. paragraphe résultat net et gains et pertes comptables directement en capitaux dans les annexes des comptes consolidés).

Changement de méthode et de présentation des comptes sociaux

L'année 2012 n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2012

Le bilan

Au 31 décembre 2012, le bilan du Crédit Agricole Centre France présente un total de 18,020 milliards d'euros, en baisse de 0,6 % par rapport à 2011.

L'actif

- Les opérations interbancaires et assimilées atteignent 530 M€ en progression de 62,1 % résultant principalement des investissements réalisés en obligations d'état dans le portefeuille de titres d'investissement.
- Les opérations internes au CA, représentatives des placements financiers des excédents de ressources, effectués auprès de Crédit Agricole SA, s'établissent à 2,175 milliards d'euros en baisse de 18 % par rapport à 2011. Elles représentent 12,1 % du total du bilan.
- Les opérations avec la clientèle principalement composées des créances nettes atteignent 12,461 milliards d'euros, en progression de 1,9 %. Elles représentent 69,1 % du total de l'actif.
- Les portefeuilles titres et autres placements sur ressources permanentes (prêts en blancs et dépôt de garantie Switch) d'un montant de 1,103 milliard d'euros, enregistrent une baisse de 4,9 % résultant notamment des arbitrages réalisés sur le portefeuille de titres de placement. Ils représentent 6,1 % du total de l'actif.
- Les valeurs immobilisées à 1,344 milliard d'euros sont quasi stables.

Le passif

- Les opérations internes au CA, qui regroupent pour l'essentiel les avances et emprunts pour le refinancement des prêts, s'élèvent à 9,383 milliards d'euros, en baisse de 2,8 %. Elles représentent 52,1 % du total du passif.
- Les opérations avec la clientèle composées des comptes créditeurs, des comptes à terme et des dettes représentées par un titre progressent de 1,4 % par rapport à 2011. Les comptes ordinaires de la clientèle diminuent de 4,4 % à 3,444 milliards d'euros, les comptes à terme connaissent une hausse de 21,4 % à 1,379 milliard d'euros et les titres de créances négociables une baisse de 6,4 % à 201 M€. Les opérations avec la clientèle représentent 28,2 % du total du passif.
- Les provisions et dettes subordonnées à 240,4 M€ augmentent de 0,8 %. Les principales variations concernent :
 - une dotation nette pour engagements sociaux de 4,0 M€,
 - une dotation nette sur engagements par signature de 0,8 M€,
 - une dotation nette pour impôts différés de 0,9 M€,
 - une dotation nette liée au TIE sur les DAT à taux progressif pour 3,9 M€,
 - une reprise nette pour risques crédits de 2,6 M€,
 - une reprise nette pour épargne logement de 2,6 M€,
 - une reprise nette pour risques opérationnels de 2,7 M€.
- Les capitaux propres s'élèvent à 2,592 milliards d'euros. Le résultat de l'exercice est la principale explication de leur progression de 4,1 %. Les fonds propres représentent 14,4 % du total du passif.

Le ratio de solvabilité de la Caisse régionale (corep) s'établit à 21,95 % au 31 décembre 2012.

Les résultats

Le produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire (PNB) à 505,5 M€ progresse de 1,3 % par rapport à 2011.

L'évolution du PNB sera décrite sur la base de l'évolution économique suivante :

- la marge d'intermédiation,
- les commissions et autres produits d'exploitation,
- la marge sur portefeuille et activités pour compte propre résultant de la gestion des fonds propres.

La marge d'intermédiation

Elle recouvre principalement la marge réalisée sur les prêts à la clientèle, les placements des excédents compte tenu du coût de la ressource mobilisée et les couvertures du risque de taux. Principale composante du PNB, elle s'élève au 31 décembre 2012 à 280,0 M€ en progression de 7,1 %. Cette évolution résulte notamment d'opérations de transformation initiées en 2011 et 2012. Elle représente 55,4 % du PNB.

Les commissions et autres produits d'exploitation

Cet ensemble regroupant principalement l'activité assurance, titres et ventes de produits et services à la clientèle s'élève à 179,4 M€ en progression de 6,5 %.

Son évolution résulte des produits et services liés au fonctionnement du compte, de l'assurance, alors qu'une baisse est enregistrée sur l'activité titres dans un contexte financier toujours peu favorable et sur l'interbancaire avec la réforme des commissions. Cette marge représente 35,5 % du PNB.

La marge sur ressources propres et activités pour compte propre

Cette marge principalement composée des revenus des portefeuilles de titres de participation, placement et investissement s'établit à 46,1 M€ en baisse de 33,1 % du fait principalement de l'absence de perception de dividendes en provenance du groupe.

Cette marge représente 9,1 % du PNB.

Le résultat brut d'exploitation

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 285,0 M€ en augmentation de 5,3 % par rapport à 2011. L'année 2012 est particulièrement impactée par des éléments exceptionnels : provisions passées dans le cadre des engagements sociaux avec une dotation nette de 4 M€, mesures fiscales prises dans le cadre de la loi de finances rectificatives 2012 et la loi de finances 2013 ainsi que la loi de financement de la Sécurité Sociale. La charge supplémentaire liée à ces mesures fiscales et qui concerne la contribution additionnelle à la taxe bancaire de risque systémique, le forfait social et la taxe sur les salaires est chiffrée à plus de 6 M€. En neutralisant ces deux éléments, la progression des charges de fonctionnement est ramenée aux environs de 1,5 %.

Les charges de personnel représentent 55,7 % du total des charges de fonctionnement, les autres charges d'exploitation 39,9 % et les dotations aux amortissements 4,4 %.

Ainsi, l'augmentation plus élevée des charges par rapport à celle du PNB, conduit à un RBE en baisse de 3,4 % à 220,5 M€. Le coefficient d'exploitation s'établit à 56,4 % contre 54,3 % en 2011.

Le résultat net

Le coût du risque s'établit à 31,8 M€ contre 28,0 M€ en 2011 et concerne principalement le risque crédit.

Avec un taux de CDL de 2,24 % (2,27 % en 2011), le risque crédit reste bien maîtrisé. Le taux de provisionnement de ces CDL s'élève 76,7 % au 31 décembre 2012. (74,2 % en 2011).

Le résultat net sur actif immobilisé à - 6,2 M€ enregistre une dotation nette de 3,1 M€ sur la filière immobilière et 2,9 M€ sur la participation SACAM international.

Au final, après imputation de la charge fiscale de 66,2 M€, le résultat net 2012 s'établit à 116,3 M€ soit - 10,7 % par rapport à 2011.

L'affectation du résultat et la distribution

La proposition à l'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Agricole Centre France statuant sur les comptes de l'exercice 2012 pour l'affectation du résultat net (1 16 316 915,90 €) est la suivante :

- Intérêts aux parts sociales : 0,41 € par part,
- Dividende distribué aux certificats coopératifs d'associés : 3,58 € par titre.

L'affectation du résultat proposée est donc la suivante :

| | |
|---|-----------------|
| - Intérêts aux parts sociales | 2 991 660,12 € |
| - Intérêts aux certificats coopératifs d'associés | 8 707 379,82 € |
| - Réserve légale | 78 463 406,97 € |
| - Réserve facultative | 26 154 468,99 € |

Les filiales consolidées

La Banque Chalus

Le Crédit Agricole Centre France détient 99,99 % de la Banque Chalus, banque de dépôt régionale dont le capital s'élève à 24,345 M€.

En 2012, la Banque Chalus, a continué d'accroître son activité commerciale, par sa politique de conquête et de développement et d'améliorer ses résultats financiers.

En termes d'activité sa collecte avec les DAV en solde moyen a enregistré une progression de 1,8 % principalement axée sur la collecte bilan et une augmentation de ses crédits de 11,3 % résultant d'une activité soutenue sur le marché des particuliers et des professionnels.

La progression plus élevée de son PNB par rapport à celle des charges de fonctionnement, conduit à un RBE en progression de 17,0 % à 7,882 M€. Son coefficient d'exploitation, calculé selon la norme de l'ACP, s'améliore à 59,0 %.

À fin 2012, son coût du risque s'élève à 1,428 M€. Son taux de CDL ressort de 3,61 % et son taux de couverture à 85,60 %.

Après une dotation au FRBG de 2,307 M€ et l'enregistrement de l'impôt sur les sociétés pour 2,111 M€, la Banque Chalus affiche un résultat de 2,101 M€, stable par rapport à 2011.

Sur l'année 2013, la Banque Chalus qui entre dans la deuxième année de son projet d'entreprise « CAP 2015 », continuera d'avoir pour ambition d'accélérer son développement commercial sur le marché des particuliers, des professionnels et de la clientèle privée, en maintenant son niveau d'exigence sur la qualité et le respect de la réglementation et en recherchant à accroître son efficacité commerciale et financière par un développement profitable.

Autres filiales

La SAS CACF développement au capital de 36 M€, dont 30 M€ détenus par Crédit Agricole Centre France, a pour objet la prise de participation au capital de PME locales. À fin 2012, elle détenait un portefeuille de participations d'une valeur nette comptable de 21,2 M€.

La SAS CACF immobilier, au capital de 15 M€ est détenue à 100 % par le Crédit Agricole Centre France et a pour objectif de développer les activités de gestion de biens, de transactions et de syndic, en synergie avec les métiers de banque et d'assurance exercés par CACF. À fin 2012, le réseau immobilier de CACF constitué de 24 agences avec 207 collaborateurs gère 31 970 lots en gestion et syndic et a réalisé 502 transactions et 1 777 locations pour un chiffre d'affaires total de 9,2 M€.

Force CACF est un fonds d'OPCVM dédié, créé en 2006, détenu à 99,80 % par le Crédit Agricole Centre France et dont la valeur est de 5 M€ au 31 décembre 2012.

Par ailleurs 8 SCI, détenues à 99,9 % par le Crédit Agricole Centre France, constituent un ensemble homogène de 8 immeubles patrimoniaux parisiens représentant un actif net total au 31 décembre 2012 de 31,9 M€.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole Centre France sont établis selon les normes IAS/IFRS et les interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012. Les nouvelles dispositions applicables pour la première fois en 2012 et détaillées dans l'annexe comptable des comptes consolidés, n'ont pas d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

L'élément le plus significatif de l'exercice concerne le changement de méthode de valorisation des titres SAS Rue La Boétie, actionnaire majoritaire de CASA.

Réalisée sur la base d'une approche multicritères, cette valorisation entraîne un impact négatif de 120,4 M€ sur les résultats consolidés de CACF.

Le bilan

Le total du bilan consolidé atteint 18,253 milliards d'euros au 31 décembre 2012 en baisse de 0,3 %.

Les fonds propres s'élèvent à 2,716 milliards d'euros, soit une progression de 3,5 %, étant rappelé que la majeure partie de la dépréciation des titres de la SAS Rue La Boétie était déjà prise en compte dans les capitaux propres consolidés par le biais de la ligne « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Le résultat

Les soldes intermédiaires de gestion s'établissent comme suit :

| (en M€) | 2012 | 2011 | Évolution |
|---------------------------|---------------|--------------|-----------|
| PNB | 377,8 | 514,2 | - 26,5 % |
| Charges de fonctionnement | 300,1 | 289,3 | + 3,7 % |
| RBE | 77,8 | 224,9 | - 65,4 % |
| Résultat avant impôt | 45,0 | 194,6 | - 77,2 % |
| Résultat bilan | - 18,7 | 133,1 | |

Compte tenu de la dépréciation de la SAS Rue La Boétie, le PNB est en baisse de 26,5 % à 377,8 M€ et le RBE s'établit à 77,8 M€ contre 224,9 M€ en 2011.

Après imputation du coût du risque et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net consolidé est négatif de 18,7 M€.

Les facteurs de risques

L'information fournie au titre de la norme IFRS7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant les risques opérationnels, juridiques et de non-conformité.

Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations vis-à-vis de la Caisse régionale.

L'engagement de cette contrepartie peut être constitué de prêts, de titres de créances, de titres de propriétés, de contrat d'échange de performances, de garanties données, d'engagements confirmés non utilisés.

Les règles précisant les enjeux, les modalités de la distribution du crédit sont édictées par la politique crédit.

1 - Objectif et politique

1.1 - Organes définissant et approuvant la politique risque crédit

La politique crédit de la Caisse régionale fait l'objet d'une revue complète une fois l'an. Elle est validée par le Conseil d'administration.

Le processus d'élaboration de cette révision est initié par le Comité des Risques Crédits, à partir des enseignements tirés des suivis et contrôles réalisés, des évolutions et des perspectives économiques, et bien sûr, des évolutions réglementaires, dont les résultats sont adressés au Directeur des Engagements.

Celui-ci établira les propositions de révisions au Conseil d'administration.

Le 27 janvier 2012, le Conseil d'administration de la Caisse régionale a ainsi accepté en totalité, les modifications de la Politique Crédit qui lui ont été soumises pour l'exercice 2012.

1.2 - Rôle de la politique crédit

La politique crédit de la Caisse régionale définit les principes et les règles d'intervention en termes de crédits à la clientèle, sur la totalité des marchés commerciaux sur laquelle celle-ci exerce son activité.

Cette politique, a pour ambition de définir des règles visant à optimiser le développement de l'activité crédit tout en minimisant les risques. Elle précise en outre les principes de partage de risque, d'entrée en relation, de distribution du crédit et de délégations, de politique de garantie, de politique de taux. Elle décrit enfin, le dispositif de suivi et de contrôle des risques crédit.

1.3 - Responsables du respect et du suivi de la stratégie risque

Organisation de la fonction risque

Les instances de contrôle et de suivi du risque crédit sont le comité des risques crédit, le contrôle central des risques et le responsable de la filière risques.

Le Comité des Risques Crédit

Membres permanents :

- Les Directeurs généraux adjoints assurant la présidence
- Le Directeur des Engagements
- Le Responsable Unité Engagements
- Le Responsable Unité Entreprises
- Le Responsable Unité Recouvrement/Contentieux
- Le Responsable marché Collectivités Publiques
- Les chargés des Affaires spéciales et le chargé de l'activité fonctionnement au sein de l'unité Engagement qui assurent le secrétariat du Comité et notamment la rédaction d'un procès-verbal formalisant les décisions et les recommandations formulées par le comité.
- Le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent (sans droits de vote) ou de leurs représentants expressément désignés.

D'autres membres peuvent être invités sur propositions des présidents.

Il se réunit une fois par trimestre.

Ce comité a quatre domaines d'intervention principaux :

1 - Suivi du risque Crédit

- Le CCR (Contrôleur Central des Risques) informe le Comité des Risques Crédit dès que le seuil de 90 % des limites par contreparties est atteint et adresse trimestriellement au Comité un reporting sur les « Grands Risques » et les dix premiers engagements de la Caisse régionale.
- L'étude annuelle du CCR concernant les risques filières est rapportée au Comité des Risques Crédit qui a autorité pour déterminer les éventuels dispositifs de correction à mettre en place notamment en termes de distribution du crédit ou de garantie par exemple.
- Le Comité des Risques Crédit fait évoluer les procédures de suivi du risque de crédit, ceci afin d'assurer l'optimisation du suivi au cours du temps.
- En cas d'urgence, il peut être amené à prendre position sur des modifications ponctuelles de la politique crédit, notamment en ce qui concerne certains secteurs d'activité ou certaines zones géographiques. Le Directeur des Engagements rapportera ce type de décisions au Bureau du Conseil d'administration le plus proche.

2 - Revues de portefeuille et revues des risques

L'ordre du jour du Comité des Risques Crédit en la matière est également alimenté par les revues de portefeuilles et revues des risques effectuées sur l'ensemble des marchés.

3 - Validation des décisions de Recouvrement/Contentieux

L'ordre du jour du Comité des Risques Crédit en la matière est également alimenté par les décisions prises par l'Unité Recouvrement/Contentieux.

- Présentation au Comité des Risques Crédit des entrées au recouvrement amiable/contentieux/surendettement pour les clients de la Banque de Détail dont l'encours est supérieur ou égal à un certain seuil.
- Présentation au Comité des Risques Crédit des entrées des clients de la Banque des Entreprises aux Affaires Spéciales et au Contentieux, quel que soit le montant de l'encours géré.
- Validation par le Comité des Risques Crédit des abandons de créance et transactions effectués sur le trimestre qui seront rapportés au Comité des Engagements pour les dossiers des agences entreprises.

Le portefeuille des créances douteuses fait par ailleurs l'objet d'un suivi au niveau du Comité des Risques Crédits par la cellule Affaires Spéciales :

- revue des dossiers de recouvrement amiable : exhaustif, deux fois par an,
- revue des dossiers contentieux :
 - plus de 150 K€ : exhaustif, deux fois par an,
 - moins de 150 K€ : selon ciblage, une fois par an.

4 - Validation de la NOR

Le CCR tiendra systématiquement informé le Comité des Risques de toutes les contreparties réévaluées.

Le comité des Risques a, par ailleurs, vocation à être régulièrement informé par ses membres et toutes autres entités de la Caisse régionale qui viendrait à en connaître :

- de l'application des règles prudentielles et leur évolution ;
- des constats et recommandations des commissaires aux comptes,
- de toutes analyses, études, projets concernant les risques, notamment les évolutions liées à la réforme Bâle II et ses conséquences pour la Caisse régionale.

Compétences du Contrôle Central des Risques en matière de Crédit

En matière de risques Crédit, le Contrôle Central des Risques est plus particulièrement chargé :

- d'élaborer et de tenir le tableau de bord des risques,
- de s'assurer du respect des limites prudentielles,
- de suivre et de centraliser les résultats des contrôles au deuxième degré sur la production crédit et les décisions du Comité des Risques Crédits. Il assure, par ailleurs, le contrôle de la qualité des risques de contreparties de la Caisse régionale et de la conformité des décisions du Comité des Risques Crédit et l'ensemble des procédures prudentielles de la Caisse régionale. Il contrôle également la mise en œuvre effective des décisions dudit Comité des Risques Crédits,
- de procéder à toutes analyses et études sur les risques, notamment sur les secteurs d'activité et filières devant faire l'objet d'un suivi particulier,
- d'émettre des avis risques indépendants des fonctions opérationnelles.

Le responsable de la filière risques

Conformément à l'évolution de CRBF 97-02, la Caisse régionale a désigné un responsable de la filière risque, en la personne du Responsable des Risques et Contrôle Permanents (RCPR). La Caisse régionale a également formalisé sa stratégie des risques et défini 47 indicateurs associés, validés à minima annuellement par le Conseil d'administration.

1.4 - Diversification des risques

La Caisse régionale ne fixe pas des limites d'engagements définies par segment de clientèle.

Par contre, la Caisse régionale assure le suivi des limites « grands risques », et des limites individuelles (décrite plus loin) qui ont aussi vocation à limiter le risque de concentration des engagements, et donc participent à la diversification des risques.

Néanmoins en complément de la limitation des encours pour une contrepartie déterminée, une politique de partage des risques a pour objectif de limiter les risques juridiques et financiers qui résulteraient du fait d'être le banquier unique ou fortement majoritaire de cette contrepartie.

La Caisse régionale a fait le choix, en matière de partage de risque, d'une politique différenciée par marché selon le type de clientèle.

1.5 - Mécanismes de réduction du risque de crédit

La politique de garantie constitue l'un des éléments permettant de réduire le risque de la banque au moment de la distribution du crédit. À ce titre, la politique crédit énonce des obligations, des recommandations, des orientations concernant les garanties, selon les différents marchés d'intervention, et selon les différentes opérations de financement.

Pour les engagements les plus importants, sur les clientèles « entreprises », la Caisse régionale a opté jusqu'au 30.06.2013 pour une éligibilité à Foncaris dès lors que le total des risques encourus sur une contrepartie atteint 30 M€.

La vérification de la participation de Foncaris pour tous les dossiers éligibles fait l'objet d'une revue de risque annuelle en Comité des Risques Crédit.

2 - Gestion du risque de crédit

2.1 - Principes généraux de prise de risque

Principes d'interventions

Marché des Particuliers

L'analyse du risque s'effectue au travers de scores pour les crédits à la consommation. À l'exception des opérations de pré-attribution, ce score constitue une aide à la décision.

Pour les crédits à l'habitat, l'analyse s'effectue au travers de scores ou à partir du taux d'endettement complété par l'appréciation du revenu disponible du ménage et par l'évaluation de la valeur vénale du bien financé.

Marché de l'agriculture et des professionnels

La distribution du crédit sur ces marchés obéit à deux règles d'instruction :

Crédits mis en place dans le cadre de lignes pré autorisées à moyen et court terme. Ces lignes sont analysées et calculées chaque trimestre en s'appuyant notamment sur la valeur d'usage Bâle II.

La pré-attribution d'une enveloppe de crédit d'équipement n'est pas un droit des clients.

Le rôle des conseillers reste essentiel dans l'analyse, obligatoire du projet, de son environnement et des éventuelles évolutions négatives de la situation de clients pré attribués.

Crédits mis en place après étude de risque individualisée reposant sur trois critères :

- la qualité de la relation bancaire et de contrepartie professionnelle appréciée par le grade Luc,
- le professionnalisme de l'emprunteur,
- l'analyse financière permettant d'apprécier la probabilité de bonne fin des crédits sollicités.

Marché des Entreprises

L'analyse par les conseillers est essentielle. Elle s'appuie sur la

connaissance de l'entreprise et de son environnement ainsi que sur un système de notation. (ANADEFI)

Aucune activité n'est exclue a priori : au gré de l'évolution économique, le marché indiquera les secteurs considérés comme difficiles et pourra donner des recommandations et indiquer les priorités.

Il sera porté une attention particulière aux entreprises en création et de moins de trois ans d'existence. À ce titre, les délégations de crédit habituelles ne pourront s'appliquer aux entreprises en création.

Marché des Collectivités Publiques

Du fait des spécificités de ce marché, la Caisse régionale ne se fixe pas, à ce jour, de cibles particulières.

Par contre, elle limite sa distribution de produits financiers structurés présentant un risque de marché au profil et à la taille de la collectivité publique ou de l'organisme parapublic, selon une matrice de prudence : les produits complexes non « cappés » ou très complexes n'étant ainsi pas distribués quel que soit le profil de la collectivité.

Intervenants, principes des délégations

Le Comité des Engagements a compétence pour décider de tout engagement à partir d'un seuil par marché. Composé de dix administrateurs, il se tient, sauf exception, une fois par semaine.

Par souci d'allier réactivité dans les décisions et maîtrise du risque, la Caisse régionale décide d'organiser une hiérarchie des délégations par marché allant des Conseillers jusqu'au Comité des engagements.

2.2 - Méthodologie et systèmes de mesures des risques

2.2.1 - Dispositif de notation

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) a autorisé le Crédit Agricole et donc la Caisse régionale à utiliser les systèmes de notation internes au groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre des risques de crédit des portefeuilles de détail et de la grande clientèle (corporate).

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies, présidé par le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents du Groupe, qui a mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Dans le cadre de la réforme Bâle II, l'application de la méthode IRB (notations internes) implique que la Caisse régionale note l'ensemble des contreparties ayant ou pas des encours crédits.

Ces outils de notations et la segmentation en strate de risques différents qu'ils instaurent, constituent, notamment, un axe majeur de la politique de distribution crédit au travers de la pyramide des délégations propres à chaque marché qui en découle.

Les outils de notations sur le marché des particuliers

La Caisse régionale utilise l'outil LUC (Logiciel Unifié de Cotation), selon la version et les modèles validés par le Groupe.

Cinq catégories de risques issues du regroupement des grades Bâle II sont la base du système de cotation des particuliers (LUC) sur la base de leur comportement bancaire. En 2012, une nouvelle répartition des grades Bâle II dans les catégories de risques a été mise en œuvre à la suite des orientations données sur le plan national (LJ 2011-125).

| Catégorie de risque | Notes Bâle II |
|--------------------------------|-------------------|
| Très faible | A - B - C - D - E |
| Faible | F - G |
| Moyen | H - I - J |
| Catégories de risques dégradés | |
| Fort | K - L |
| Avéré | V |

La note LUC est calculée mensuellement.

Les outils de notations sur le marché de l'agriculture et des professionnels

Les professionnels et les agriculteurs sont notés mensuellement par LUC. De plus, Anadefi (outil d'analyse financière) permet d'obtenir une notation sur la base des données comptables. Dans le cas des clients qui ne disposent pas de documentation comptable, seule la note issue du comportement bancaire est disponible.

5 catégories de risques, issues du regroupement des grades Bâle II sont la base du système de cotation des professionnels et des agriculteurs. En 2012, une nouvelle répartition des grades Bâle II dans les catégories de risques a été mise en œuvre à la suite des orientations données sur le plan national (LJ 2011-125).

Les catégories déterminées sont intégrées dans le système de délégation d'octroi de crédits.

| Catégorie de risque | Notes Bâle II Clients Agri. | Notes Bâle II Clients Pro. |
|--------------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Très faible | A - B - C - D - E | A - B - C - D - E |
| Faible | F - G | F - G |
| Moyen | H - I - J | H - I - J |
| Catégories de risques dégradés | | |
| Fort | K - L | K - L |
| Avéré | V | V |

Les outils de notations sur le marché des entreprises, des collectivités publiques et des professionnels de l'immobilier

ANADEFI est un système de notation expert sur quinze positions, qui permet de déterminer la qualité d'une contrepartie sur la base de ses données financières et d'éléments d'appréciation de nature qualitative.

Des grilles d'analyses spécifiques sont utilisées pour les entreprises (comptes sociaux, consolidés, IFRS), les collectivités publiques, les professionnels de l'immobilier.

La consolidation des risques crédit est réalisée, pour la banque de détail, selon les règles et méthodes du groupe Crédit Agricole : constitution des groupes de risques.

Pour la banque des entreprises, la constitution des groupes de risques est réalisée à dire d'expert, selon les règles et usages de notation du Groupe (notamment via l'outil national Tiers & groupe).

2.2.2 - Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés, et les engagements confirmés non utilisés.

Dans le cadre de l'outil Arcade (outil groupe pour le suivi du risque crédits), ces éléments sont disponibles, et utilisés. Les suivis intègrent aussi les notions issues du dispositif Bâle II : Exposition au Défaut (EAD), Perte Attendue (EL), et de Risque Pondéré Crédit (RWA).

L'indicateur « macro » de suivi du risque crédit et de son évolution historique est le taux de pondération crédit (RWA/EAD). Ce ratio est suivi par Classe d'Actif de Pondération (regroupements homogènes de crédits).

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions de cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

2.3 - Dispositif de surveillance

La politique crédit de la Caisse régionale définit les éléments à surveiller :

Limites

Risque maximum par contrepartie :

La réglementation du CRBF impose, à compter du 1er janvier 1999, de ne pas dépasser 25 % de nos fonds propres sur une seule et même contrepartie.

Sur l'année 2012, il n'a pas été constaté de franchissement de limite.

Les grands risques

La réglementation du CRBF qualifie de « grands risques » les risques de contreparties ou groupes de contreparties dont le total des encours dépasse 10 % des fonds propres d'un établissement de crédit. Ils font l'objet d'obligations légales de contrôle interne, et de déclaration trimestrielle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) réalisée par la Direction Financière.

Réglementairement, la somme des grands risques ainsi définis, ne doit, par ailleurs, pas dépasser huit fois les fonds propres.

Les « grands risques » font l'objet d'un suivi permanent par le Comité des Risques Crédit et, via le Directeur des Engagements, d'une information semestrielle à destination du Conseil d'administration.

Les risques filiales

Une fois par an, la Caisse régionale, par l'intermédiaire de la Direction des Engagements et/ou de son Comité des Risques Crédit, détermine les filiales qui doivent faire l'objet d'un suivi particulier, tous marchés confondus, aux vues des indicateurs fournis par

le Contrôleur Central des Risques, et présente au Conseil d'administration un rapport sur l'évolution du risque portant sur les filières déjà identifiées.

Cette étude sera rapportée au Comité des Risques Crédit qui aura autorité pour déterminer les éventuels dispositifs de correction à mettre en place notamment en termes de distribution du crédit ou de garantie, par exemple.

Le suivi des taux de défaut par secteur d'activité est assuré trimestriellement par le Contrôleur Central des Risques, qui en présente les résultats lors des Comités de Contrôle Interne.

En 2012, ont été particulièrement étudiés : les pharmacies, la filière bois, les TP/BTP, le photovoltaïque, les CHR.

2.3.1 - Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupes de contreparties liées

Le risque sur la clientèle est approché selon la notion de Groupe définie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) (article 3 du règlement CRBF 93-05), notion reprise par FONCARIS.

La notion de Groupe d'emprunteurs recouvre un ensemble de personnes juridiques liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, en vue de permettre la mesure de l'exposition totale de la Caisse régionale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de la défaillance de l'une ou de plusieurs de ces personnes.

Cette notion vise à regrouper les encours de sociétés ayant des associés ou dirigeants communs, y compris, le cas échéant, les encours personnels des dirigeants et associés eux-mêmes.

Dans le cadre du dispositif Bâle II, la Caisse régionale utilise les normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole qui concernent la constitution des groupes de risque dans le sens Bâle II du terme. Ainsi le groupe de risque est un regroupement de partenaires à des fins de notations, qui délimite le périmètre de contagion du défaut, avec des règles de constitution nationales.

Dans le dispositif Bâle II, l'engagement est repris (encours bilan et hors bilan), sachant que les suivis réalisés intègrent aussi la notion d'EAD (Exposition au défaut).

Les limites par contreparties/groupes de contrepartie sont définies par la politique crédit.

Le suivi de ces limites est assuré mensuellement par le Contrôleur Central des Risques, à travers la parution des 40 plus grands engagements de la Caisse régionale par segment de notation Bâle II (retail et corporate), et à travers les déclarations réglementaires 2000-07 et 2000-08, réalisées par la Direction Financière.

Ces éléments sont présentés en Comité de Contrôle Interne, ainsi qu'au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2012, les dix plus grandes contreparties représentent un engagement de 900,8 M€ (996,4 M€ au 31 décembre 2011), soit 6,16 % de l'engagement total de la Caisse régionale (6,71 % au 31 décembre 2011) (Arcade).

La Caisse régionale, dans le cadre du dispositif Foncaris, assure en relation avec cette structure un suivi spécifique sur les engagements et contreparties qui relèvent de ce dispositif.

2.3.2 - Processus de revue de portefeuilles et de suivi sectoriel

Les objectifs de ces différentes revues sont de détecter des risques latents, afin d'adapter le suivi de la contrepartie à sa situation.

Revues de portefeuilles banque de détail

Les revues de portefeuilles sains de la banque de détail sont trimestrielles.

Pour les engagements entre 30 000 et 250 000 euros, sur les segments des professionnels, des agriculteurs et des associations, elles sont réalisées au niveau des agences, validées par les secteurs, animées et suivies par les Directions Commerciales.

Le Contrôleur Central des Risques transmet aux secteurs des listes de partenaires ayant connu une baisse de leur grade Bâle II d'au moins deux positions, et dont le grade est J, K, L ou V. (grade J et les catégories de risque fort ou avéré).

Les agences analysent les dossiers, proposent des actions. Elles mettent en œuvre les actions validées par les secteurs selon une nomenclature normalisée.

L'intégralité de ces revues est suivie par les Directions Commerciales (pour les secteurs qui leur sont rattachés), et est supervisée par le Contrôleur Central des Risques, qui en assure le reporting en Comité des risques crédit et de Contrôle Interne.

Pour les engagements supérieurs à 250 000 euros, les revues sont réalisées par la cellule Affaires Spéciales.

Revues de portefeuilles banque des entreprises

Entreprises

Les revues sont réalisées trimestriellement par les Agences entreprises, validées par la cellule Affaires Spéciales de la Caisse régionale.

Elle concerne :

- les clients dont la cotation BDF est dégradée,
- les clients définis comme sensibles,
- les clients qui sont entrés en défaut.

Les listes sont transmises par le Contrôleur Central des Risques.

À l'issue des revues organisées dans ce dispositif, une liste des entreprises justifiant une mise en surveillance renforcée est établie et une ligne de conduite spécifique est définie pour chacune d'elles.

Collectivités publiques

Les revues de portefeuilles sont réalisées semestriellement par la cellule Affaires Spéciales de la Caisse régionale, en liaison avec les gestionnaires de clientèle.

Elles concernent les clients définis comme sensibles.

Les listes de contreparties sont transmises par le Contrôleur Central des Risques.

Un compte rendu de chaque revue est adressé au Comité des Risques Crédits.

Professionnels de l'immobilier

Une revue semestrielle est organisée par la cellule Affaires Spéciales, en liaison avec les gestionnaires de clientèle.

Elle concerne la totalité du portefeuille de la promotion immobilière. Les listes sont établies par le Contrôle Central des Risques. Un compte rendu de chaque revue est adressé au Comité des Risques Crédits avec la liste des actions à engager.

Suivi du risque sectoriel

Le suivi du risque sectoriel est réalisé par le Contrôle Central des Risques, qui suit trimestriellement la répartition des engagements par secteurs d'activités économiques (selon une nomenclature utilisée au sein du groupe Crédit Agricole), les taux d'engagement en défaut sur chacun de ces secteurs, ainsi que des indicateurs de qualité moyenne du portefeuille crédit sur les engagements sains.

2.3.3 - Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes font l'objet d'un suivi adapté à leur situation et à la gravité de l'incident.

Les contrôles courants ont vocation à détecter et à traiter les cas de dysfonctionnements liés à des dépassements d'autorisation, et/ou des retards de prêts de courte durée.

Pour la banque de détail

Les contreparties défaillantes sont prises en charge en recouvrement amiable par entrée automatique dans le progiciel Evolan Collection (PATRIC) (service recouvrement amiable).

L'échec des actions de recouvrement amiable ou l'ouverture d'une procédure collective (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, sauvegarde) ou l'appel en garantie de la Caisse régionale au titre d'un engagement par signature (caution bancaire, garantie autonome) entraînent la prise en charge du dossier dans le progiciel Evolan Collection (PATRIC) (service contentieux).

Pour la banque des entreprises

Les contreparties défaillantes sont suivies par la cellule Affaires Spéciales.

L'échec des actions de recouvrement amiable ou l'ouverture d'une procédure collective (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, sauvegarde) ou l'appel en garantie de la Caisse régionale au titre d'un engagement par signature (caution bancaire, garantie autonome) entraînent la prise en charge du dossier dans le progiciel Evolan Collection (PATRIC) (service contentieux).

Les revues de risque

Des revues de risques trimestrielles, portant sur le risque né des encours douteux ou contentieux, visent à vérifier :

- la prise en charge effective des dossiers,
- la qualité des orientations données et du traitement des dossiers (respect plan d'apurement, etc.),
- le bon niveau du provisionnement des créances.

Le Comité des Risques Crédit devra s'assurer que le suivi et la gestion des risques sont correctement réalisés dans les agences.

Le portefeuille des créances douteuses fait l'objet d'un suivi au niveau du Comité des Risques Crédits par la cellule Affaires Spéciales.

Une synthèse des constats et observations réalisés lors de ces revues de dossiers est présentée en Comité des Risques pour servir de base à des inflexions de la politique risque crédits, si nécessaire.

En 2012, un nouveau comité a été créé afin de renforcer la détection et le suivi des contreparties défaillantes dès le premier jour, dans un objectif de maîtrise accrue du taux de défaut (et du taux de créances douteuses litigieuses). Ce comité de gestion des risques s'est réuni à fréquence bimensuelle tout au long du second semestre. Sur la base de listes de contreparties en anomalie établies par le Contrôle Central des Risques, le comité a vocation à examiner et à valider, pour chacune d'entre elles les stratégies de retour à la normale.

2.3.4 - Processus de suivi des risques sur base consolidée

Les risques crédits sont suivis, au sein du Crédit Agricole Centre France, sur des périmètres consolidés de clients, à travers l'utilisation des groupes de risque.

2.3.5 - Impact de stress scénarios

A partir des éléments reçus de CASA, la Caisse régionale étudie et présente en Comité de Direction, Conseil d'administration, Comité de Contrôle Interne et Comité des Risques Crédits, les résultats du test produit chaque semestre par les équipes de CASA.

Ces scénarios de test sont composés de :

- Stress « macroéconomique » : exercice couvrant l'ensemble du portefeuille crédit (banque de détail et banque des entreprises) et mesurant l'impact d'une dégradation de la situation économique sur le portefeuille crédit de l'établissement.
- Stress de concentration : un impact spécifique a été mesuré sur les principales expositions du portefeuille de l'établissement.
- Stress sectoriel : certains secteurs particulièrement sensibles pourront faire l'objet d'un stress supplémentaire en vue de tenir compte des conditions spécifiques du marché local.

Le résultat de ces stress doit confirmer que la Caisse régionale reste dans les limites réglementaires idoines recommandées.

2.4 - Mécanismes de réduction du risque de crédit

La Caisse régionale met en œuvre selon les normes du groupe Crédit Agricole les dispositifs de prise en compte et de gestion des garanties développés dans le cadre du dispositif Bâle II.

3 - Exposition

3.1 - Exposition maximale

Cette exposition correspond à la valeur comptable des actifs financiers, nette de dépréciations, et avant effet des accords de compensation et des collatéraux.

L'exposition nette, selon le tableau de l'annexe consolidée note 3.1, s'élève à 16,261 milliards d'euros (16,290 milliards d'euros en 2011) dont plus des trois quarts sont représentés par les prêts et les créances sur la clientèle.

3.2 - Concentration

Le portefeuille correspond aux engagements commerciaux : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes), prêts et créances sur la clientèle, les engagements de financement donnés et les engagements de garantie financière donnés et se ventile de la manière suivante (cf. note 3.1 de l'annexe des comptes consolidés) :

- Portefeuille de prêts et créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle pour 12,858 milliards d'euros en hausse de 5,3 %.

- Portefeuille des engagements de financement donnés pour 2,032 milliards d'euros en baisse de 17,6 %.

- Portefeuille des engagements de garantie financière donnés pour 0,124 milliard d'euros en diminution de 12,7 %.

Les encours de prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle, les engagements de financement en faveur de la clientèle et les engagements de garantie en faveur de la clientèle se répartissent de la manière suivante par agents économiques (cf. note 3.1 de l'annexe des comptes consolidés) :

| | Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle | | Engagements de financement en faveur de la clientèle | | Engagements de garantie en faveur de la clientèle | |
|---|--|----------------|--|----------------|---|----------------|
| | Montant (k€) | Structure | Montant (k€) | Structure | Montant (k€) | Structure |
| Administrations centrales | 17 893 | 0,1 % | 85 | 0,0 % | — | 0,0 % |
| Établissements de crédit | 101 610 | 0,8 % | — | 0,0 % | — | 0,0 % |
| Institutions non-établissements de crédit | 2 169 092 | 16,9 % | 273 419 | 13,4 % | 11 045 | 8,9 % |
| Grandes entreprises | 1 738 336 | 13,5 % | 357 069 | 17,6 % | 84 963 | 68,7 % |
| Clientèle de détail | 8 831 131 | 68,7 % | 1 401 871 | 69,0 % | 27 691 | 22,4 % |
| TOTAL | 12 858 062 | 100,0 % | 2 032 444 | 100,0 % | 123 699 | 100,0 % |

3.3 - Qualité des encours

3.3.1 - Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble des portefeuilles « retail » et « corporate ».

| | Corporate (entreprises, collectivités publiques) | |
|-------------------|--|---------------------|
| | EAD en M€ | % Évolution (N/N-1) |
| AAA à A | 2 470 | - 10,4 % |
| BBB | 705 | - 15,5 % |
| BB | 748 | + 21,6 % |
| B | 122 | + 113,6 % |
| Sous surveillance | 170 | + 29,0 % |
| Défaut | 73 | + 7,8 % |
| Non ventilé | 14 | - 83,0 % |
| TOTAL | 4 302 | - 5,3 % |

NB : nos contreparties ne sont pas, sauf exceptions, notées par SetP. La ventilation est réalisée en fonction du tableau de correspondance entre les grades Bâle II et les notes SetP fournies par CASA.

| Notation interne | Probabilité de défaut | Équivalent SetP | Libellé graphique |
|------------------|-----------------------|-----------------|-------------------|
| A+ | 0,00 % | AAA | AAA |
| À | 0,01 % | AA+ & AA | AA |
| B+ | 0,02 % | AA- & A+ | A |
| B | 0,06 % | A & A- | |
| C+ | 0,16 % | BBB+ | |
| C | 0,30 % | BBB | BBB |
| C- | 0,60 % | BBB- | |
| D+ | 0,75 % | BB+ | |
| D | 1,25 % | BB | BB |
| D- | 1,90 % | BB- | |
| E+ | 5,00 % | B+ & B | B |
| E | 12,00 % | B- | Sous surveillance |
| E- | 20,00 % | CCC & CC & C | |
| F | 100,00 % | D | Défaut |
| Z | 100,00 % | D | |
| ND | | | |
| Non ventilé | | | |
| Hors Retail | | | |

3.3.2 - Dépréciation et couverture du risque

3.3.2.1 - Politique de dépréciation et couverture du risque

Les créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation soit sur base individuelle soit sur base collective.

Dépréciation sur base individuelle

Les créances dépréciées sur base individuelle sont les créances de toute nature, même assorties de garantie, présentant un risque de perte probable, identifié notamment par :

- un retard de paiement d'au moins trois mois (six mois pour les créances sur les acquéreurs de logement et sur des preneurs de crédit-bail immobilier), neuf mois pour les collectivités locales ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et la contrepartie.

Dépréciation sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non classés en dépréciés. Afin de couvrir ces risques de nature non individualisés, la Caisse régionale a constaté, selon les modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, des dépréciations sur bases collectives de deux natures :

- dépréciations sur encours sensibles calculées à partir des modèles Bâle II,
- dépréciations sectorielles qui visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels, il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. En 2012, la Caisse régionale a actualisé ses provisions filières constituées sur le marché de l'agriculture, des professionnels et entreprises et de l'habitat.

3.3.2.2 - Encours d'actifs financiers dépréciés

Au 31 décembre 2012, l'encours douteux en capital s'élève à 297,6 M€ en hausse de 0,7 % et celui des dépréciations individuelles ressort à 229,4 M€ en augmentation de 4,3 % par rapport à 2011.

Ainsi le taux de provisionnement en capital progresse à 77,1 % (74,4 % en 2011) dont 84,9 % pour les grandes entreprises et 72,6 % pour la clientèle de détail (selon note 3.1 de l'annexe des comptes consolidés).

3.4 - Coût du risque

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole Centre France s'élève au 31 décembre 2012 à 33,3 M€ (30,3 M€ au 31 décembre 2011) dont 38,7 M€ sur les prêts et créances de la clientèle (28,4 M€ en 2011) (selon note 4.8 de l'annexe des comptes consolidés).

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

1 - Objectif et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés.

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book.

La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres :

- Trading book comptable : la valeur comptable de la JV par résultat s'élève à 24,2 M€ en 2012 (17,7 M€ en 2011) en portefeuille d'actifs et à 23,0 M€ en 2012 (16,7 M€ en 2011) en portefeuille de passif.
- Banking book comptable : la valeur comptable de la JV par fonds propres (hors titres de participation) est de 578 M€ en 2012 contre 625 M€ en 2011. Les gains nets comptabilisés directement par capitaux propres s'établissent à 19,8 M€.

2 - Gestion du risque

2.1 - Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, le Comité Financier pilote et contrôle le risque de marché issu des activités. Le Directeur des Risques et Contrôles Permanents participe à ce comité.

2.2 - Les comités de décision et de suivi des risques

Organes de suivi des risques de niveau groupe

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de Suivi des Risques
- Le Comité Normes et Méthodologies

Organes de suivi des risques de niveau local

Le Comité financier présidé par la Direction générale participe à la définition des stratégies de la Caisse régionale et du système de limites. Il contrôle l'utilisation de ces dernières et apprécie l'allocation de fonds propres.

3 - Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

3.1 - Les indicateurs

3.1.1 - La VAR

La VAR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un mois.

Limites du calcul de la VAR

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VAR sont les suivantes :

- la VAR fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- l'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle.

La VAR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Pour la Caisse régionale, les résultats de la mesure réalisée à partir de l'outil du groupe, sont présentés au Comité Financier et au Conseil d'administration.

En 2012, le dispositif de limite de la Caisse régionale était le suivant :

- limite globale : 20 % du résultat net comptable 2011 soit 26 M€,
- seuil d'alerte de l'organe exécutif (Comité financier) : 10 % du résultat net comptable 2011 soit 13 M€,
- seuil d'alerte de l'organe délibérant (Conseil d'administration) : 15 % du résultat net comptable de 2011 soit 19,5 M€.

3.1.2 - Le stress scénario

Le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure de la VAR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Description de la méthode utilisée

La sensibilité par facteur de risque se mesure au travers du scénario de stress utilisé dans le Groupe (Actions : - 35 % ; FCPR : - 35 % ; Taux : de + 1,69 % à 4,66 % en fonction de la nature de l'OPCVM obligataire ; monétaire dynamique : - 2,5 % ; Alternatif : - 10 %).

En 2012, la limite de perte de la Caisse régionale sur le Trading book a été maintenue à 0 comme en 2011.

En ce qui concerne le Banking book, la Caisse régionale dispose d'un système de limite et de seuils d'alerte concernant l'impact négatif de l'application du stress adverse de CASA. En 2012, ces limites validées par le Conseil d'administration sont les suivantes :

- limite globale : 20 % du résultat net comptable 2011, soit 26 M€,
- seuil d'alerte pour le Comité financier : 10 % du résultat net comptable 2011, soit 13 M€,
- seuil d'alerte pour le Conseil d'administration : 15 % du résultat net comptable 2011, soit 19,5 M€.

3.1.3 - Les indicateurs complémentaires

La Caisse régionale dispose d'une limite globale concernant le montant de la perte maximale sur le portefeuille titres de placement. Le montant de cette limite globale validée par le Conseil d'administration s'élève à 15 M€ pour 2012 pour le portefeuille titres de placement.

4 - Exposition : activité de marché (value at risk)

Au 31 décembre 2012, la VAR globale du portefeuille titres de placement s'élève à 4,8 M€, soit 3,68 % du résultat net comptable 2011.

L'impact du stress scénario de CA sa appliqué aux titres du portefeuille titres de placement s'élève à 0 sur les OPCVM actions, 1,1 M€ sur les OPCVM obligataires, 5,68 M€ sur les OPCVM alternatifs et 0 sur les OPCVM monétaires, soit un total de 6,78 M€ représentant 5,21 % du résultat net comptable 2011.

5 - Risque action

La Caisse régionale ne réalise pas d'opération de trading ou d'arbitrage sur actions, son exposition à ce type de risque est limitée à la détention d'OPCVM publics sur actions.

Risque de taux d'intérêt global

1 - Objectif et politique

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (« trading book »).

Le risque de taux d'intérêt global est généré par le non-adossement spontané des actifs et des passifs du bilan et du hors-bilan. Par adossement, on entend correspondance non seulement en termes de montant mais également en termes de type de taux et de durée.

S'agissant du risque de taux d'intérêt, il est évalué mensuellement et son contrôle est confié au Comité financier présidé par la Direction générale qui propose des limites qui sont validées par le Conseil d'administration. L'analyse du risque global de taux est présentée mensuellement au Comité financier et au moins une fois par an au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

2 - Méthodologie et gestion du risque

Le risque d'exposition aux variations de taux est calculé selon la méthode des gaps statiques.

2.1 - Dispositif de mesure

Outil et périmètre

Le risque de taux est mesuré à partir de l'outil Cristaux 2, développé par le groupe Crédit Agricole, sur le périmètre consolidé.

Il mesure deux types de risque : le risque de taux fixe et le risque de taux réel issu des éléments indexés sur l'inflation.

Sources des données de calcul

Les données sont principalement issues des outils nationaux (Capic, Strada, Caristo) et des extractions de l'outil de trésorerie KTP.

Principes généraux

Pour chaque type de risque, l'écoulement des actifs et passifs en stock à la date d'arrêt (hypothèse d'arrêt de l'activité) est mis en œuvre pour permettre la détermination de l'écart d'encours entre passif et actif (« gap ») sur chaque période future, et la détermination du risque synthétique (gap taux fixe + gap taux réel).

Le risque synthétique consolidé est encadré par une limite.

Méthodes d'écoulement des encours

- Amortissement contractuel des éléments échancés : crédits clientèle, prêts en blanc, swaps de taux, obligations, bons et dépôts à terme...
- Modélisation nationale pour l'amortissement des éléments non échancés : dépôts à vue des clients, livrets, plans d'épargne logement, fonds propres, titres de placement, participations, immobilisations.

Les limites sont définies sur base consolidée (Crédit Agricole Centre France + Banque Chalus) et synthétique (Gap de taux nominal + Gap inflation).

Elles sont calibrées en accord des recommandations de CASA :

- l'impact d'un choc de taux bâlois (+/-2,00%) sur la Valeur Actuelle Nette des positions de taux doit pouvoir être absorbé par 10 % des fonds propres réglementaires (Tier1 + Tier2, après déduction des participations : 185 M€ en 2012) ;
- l'impact d'un choc de taux bâlois doit être limité à 5 % du PNB budgété en 2012 sur les deux premières années et à 4 % sur les huit années suivantes.

L'application de ces critères aux données du Crédit Agricole Centre France conduit à encadrer les gaps consolidés de la manière suivante :

- limite symétrique à l'actif et au passif : 1 150 M€ sur les deux premières années, 920 M€ de la troisième à la dixième année.

Ce dispositif de mesure et les limites correspondantes pour l'exercice ont été présentés au Comité financier et validées par le Conseil d'administration.

Pour couvrir le risque de taux, la Caisse régionale peut recourir aux opérations hors bilan habituelles swaps, caps, floors.

3 - Exposition

Impasse de taux EURO :

| | 1 an | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Gap synthétique | - 586 | - 443 | - 433 | - 265 | 61 |
| | 6 ans | 7 ans | 8 ans | 9 ans | 10 ans |
| Gap synthétique | 307 | 385 | 356 | 271 | 262 |
| | 11 ans | 12 ans | 13 ans | 14 ans | 15 ans |
| Gap synthétique | 209 | 272 | 203 | 43 | - 191 |
| | 16 ans | 17 ans | 18 ans | 19 ans | 20 ans |
| Gap synthétique | - 264 | - 204 | - 159 | - 135 | - 144 |
| | 21 ans | 22 ans | 23 ans | 24 ans | 25 ans |
| Gap synthétique | - 130 | - 95 | - 69 | - 46 | - 30 |
| | 26 ans | 27 ans | 28 ans | 29 ans | 30 ans |
| Gap synthétique | - 19 | - 12 | - 5 | - 1 | - 1 |

L'impact sur la valeur actuelle les trente prochaines années en cas de baisse de 200 points de base de la courbe des taux euro est de - 4,6 M€ (limite à - 185 M€).

L'impact sur la valeur actuelle les trente prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro est de - 2,8 M€ (limite à - 185 M€).

Risque de change

Les opérations en devises pour le compte de la clientèle sont systématiquement adossées à Crédit Agricole SA. En conséquence, le Crédit Agricole Centre France n'a pas de position de change significative. (cf. note 3.2 de l'annexe des comptes consolidés).

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le risque de liquidité est constitué du risque d'illiquidité et du risque de prix sur le refinancement futur.

Le risque d'illiquidité est lié à la durée de résistance à une crise ayant pour conséquence la fermeture totale ou partielle des sources de refinancement de la Caisse régionale.

1 - Objectif et politique

La gestion de la liquidité de la Caisse régionale a pour objectif d'assurer un refinancement de marché à des conditions de coût optimales tout en minimisant les risques d'illiquidité et de prix sur les refinancements futurs.

La Caisse régionale a, conformément aux obligations prudentielles, mis en place un dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité.

2 - Gestion du risque

Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois. L'exposition est mesurée par le Coefficient de liquidité (ratio réglementaire à un mois) de la Caisse régionale.

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part par une politique de collecte clientèle et, d'autre part par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole SA ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de TCN. La Caisse régionale au-delà de ses ressources clientèle, a en effet la possibilité de se refinancer auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (d'une semaine à dix ans), Avances Globales (50 % des prêts MLT accordés), d'avoir recours aux avances spécifiques (SFEF, Covered Bond, BEI, PLS...). Elle peut également émettre des Titres de Créances Négociables (CDN sur les durées inférieures ou égales à un an et BMTN au-delà d'un an).

3 - Conditions de refinancement

En 2012, la restructuration de la dette grecque, le recours de la BCE aux LTRO et la perspective de la mise en place du programme OMT ont permis une amélioration des conditions de refinancement. Ainsi le coût de la liquidité a diminué passant, par exemple, de 317 points de base pour un emprunt à cinq ans à la fin décembre 2011 à 133 points de base en décembre 2012.

La Caisse régionale a assuré son refinancement par sa collecte, par des emprunts en blanc auprès de Crédit Agricole SA dans le respect des limites, par les avances spécifiques dont elle a bénéficié (CA Home Loan SFH, CRH, BEI, PLS...).

4 - Méthodologie

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité est structuré autour d'indicateurs regroupés en deux ensembles :

- les indicateurs court terme :

- le coefficient de liquidité réglementaire à un mois,
- le tableau de trésorerie prévisionnel à une semaine des flux de trésorerie,
- le montant global de l'endettement à moins d'un an,
- la durée de résistance à des stress systémique, idiosyncrasique et global.

- les indicateurs long terme

- la concentration des échéances du refinancement à long terme,
- le risque de prix en cas de hausse du spread d'émission sur la position de transformation en liquidité.

5 - Exposition

5.1 - Ratio de liquidité

Le ratio de liquidité s'établit à 127 % au 31 décembre 2012 (115 % au 31 décembre 2011) pour une norme de 100 %.

La limite d'endettement à court terme s'établit à 2 091 M€ et l'endettement à CT s'élève à 1 558 M€ à fin décembre 2012.

Les durées de résistance à des stress CT pour la Caisse régionale sont les suivantes :

- supérieure à douze mois pour le stress systémique pour une limite de douze mois,
- supérieure à douze mois pour le stress idiosyncrasique pour une limite fixée à un mois,
- neuf mois pour le stress global pour une limite fixée à deux semaines.

Par ailleurs, la Caisse régionale suit et respecte les limites MLT suivantes :

- les échéances semestrielles de ressource de marché respectent la limite établie à 2,5 % de l'ensemble des crédits de la clientèle ;
- le coût d'un choc sur le prix de la liquidité ne dépasse pas 7,5 % du PNB annuel budgété pour chaque semestre futur.

Ces éléments font l'objet d'une présentation au Comité financier et ont été validés en Conseil d'administration.

5.2 - Émissions

Le montant total du programme d'émission de titres de créances négociables s'est établi à 2,1 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2012, l'encours des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées s'élèvent avec les dettes rattachées à 247,2 M€ contre 267,1 M€ en 2011, soit une réduction de 7,4 % (cf. note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Politique de couverture

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous.

1 - Couverture de juste valeur (fair value hedge)

La couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- la couverture du risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs pour couvrir les passifs à taux fixe (DAV, DAT TF...) et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe,
- la couverture contre le risque inflation des livrets.

Méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur

a) La juste valeur de l'ensemble des instruments financiers de la Caisse régionale est déterminée par référence au marché à l'exception de certains titres de participation.

b) Le tableau ci-dessous donne les références de la juste valeur :

| Portefeuilles | Supports | Prix publié sur un marché actif | Technique de valorisation fondée sur des prix de marché |
|--|------------------------------------|---------------------------------|---|
| Portefeuille de titres - Actif (hors titres de participations non cotés ; cf. c) | Obligations, actions cotées, OPCVM | X | |
| | TCN | | X |
| Portefeuille de titres - Passif | TCN | | X |
| Dérivés | Swaps, caps, floors, options | | X |

c) Les titres de participation non cotés sont évalués à la juste valeur. Ne pouvant pas toujours être déterminée directement par référence à un marché actif, la juste valeur retenue correspond le plus souvent au coût historique.

2 - Couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge)

La couverture de flux de trésorerie est utilisée dans les domaines suivants :

- la couverture de prêts à taux variables par des swaps prêteurs de taux fixe,
- la couverture de tout ou partie des avances globales à taux variable.

3 - Couverture de l'investissement net en devise (net investment hedge)

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

Risques opérationnels

Le comité de Bâle définit les risques opérationnels comme « les risques de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes, ou d'événements extérieurs ». Les risques juridiques en font partie.

Les événements externes peuvent être des malveillances de tiers, des défaillances de prestataires, des intempéries ou des catastrophes naturelles, des accidents...

Par contre, les pertes consécutives à des décisions de gestion, les rétrocessions accordées à titre purement commercial et les manques à gagner (dont l'évaluation repose sur des hypothèses qui n'ont pas d'existence comptable) ne sont pas considérés comme des conséquences de la survenance de risques opérationnels.

1 - Objectifs et politique

Le Crédit Agricole Centre France a pour objectifs de prendre la meilleure mesure possible des risques opérationnels auxquels il se trouve exposé sur son périmètre propre et sur celui de ses filiales, de mettre en œuvre les solutions les plus pertinentes pour bien les maîtriser.

La politique nécessaire à l'atteinte de ces objectifs est définie par la Direction générale.

En particulier, les options retenues visent à :

- identifier, réduire et maîtriser les principaux risques ;
- autofinancer les plans d'actions nécessaires ;
- adapter les contrats d'assurances ;
- intégrer de façon objective les coûts relatifs à la survenance des risques dans la tarification ;
- utiliser les fonds propres disponibles dans des actions de développement.

2 - Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe Crédit Agricole : le Manager des Risques Opérationnels (MRO) de la Caisse régionale est rattaché directement au Responsable des Contrôles Permanents et Risques (RCPR) de cette dernière.

Le MRO rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition aux risques du Crédit Agricole Centre France lors du Comité de contrôle interne qui se réunit trimestriellement sous la présidence de son Directeur général.

Par ailleurs, l'ensemble du Comité de direction est informé trimestriellement de l'évolution de la collecte des incidents et des pertes relatifs à l'activité du Crédit Agricole Centre France par la diffusion d'un tableau de bord spécifique dans lequel les principaux faits

marquants des derniers mois sont mis en évidence. Les responsables du contrôle périodique, du contrôle permanent et de la conformité sont aussi destinataires de ce tableau de bord.

De son côté, le Conseil d'administration de la Caisse régionale reçoit semestriellement une information similaire lors d'une intervention en séance du RCPR.

Enfin, il est à noter que la Banque Chalus (filiale détenue à 98,99 % par Crédit Agricole Centre France) ainsi que les GIE CA Services et CA Technologies (groupements de moyens informatiques dont fait partie Crédit Agricole Centre France) disposent de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels. Le premier est piloté par les équipes du Crédit Agricole Centre France qui travaillent en étroite collaboration avec celles de la Banque Chalus. Le second est directement sous la responsabilité des équipes des deux GIE informatiques qui échangent régulièrement avec l'ensemble des Caisses régionales partenaires.

3 - Méthodologie

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes bâloises, le Groupe Crédit Agricole a retenu la méthode avancée ou AMA (« Advanced Measurement Approach ») pour le calcul de l'exigence de fonds propres. Ce choix a été accepté par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

La méthode AMA doit permettre à toutes les entités du Groupe de :

- Mieux maîtriser le coût de la survenance des risques opérationnels et prévenir les risques exceptionnels ;
- Déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard ;
- Favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents avec la mise en place et le suivi des plans d'actions.

Les différentes solutions retenues par le Groupe ont été mises en place par le Crédit Agricole Centre France. Elles visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs et quantitatifs définis par les réformes bâloises :

- Intégration de la mesure des risques opérationnels dans la gestion quotidienne,
- Indépendance de la fonction de gestion des risques,
- Déclaration périodique des expositions aux risques opérationnels,
- Intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an,
- Prise en compte des données internes, des analyses de scénarios, de données externes et de facteurs reflétant l'environnement,
- Prise en compte de facteurs de risques influençant la distribution statistique...

Le calcul de l'exigence de fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « lost distribution approach » développé par Crédit Agricole SA pour tout le Groupe. L'allocation propre du Crédit Agricole Centre France est définie à partir de règles nationales applicables à toutes les Caisses régionales.

Les principes qui ont gouverné la mise au point du modèle sont les suivants :

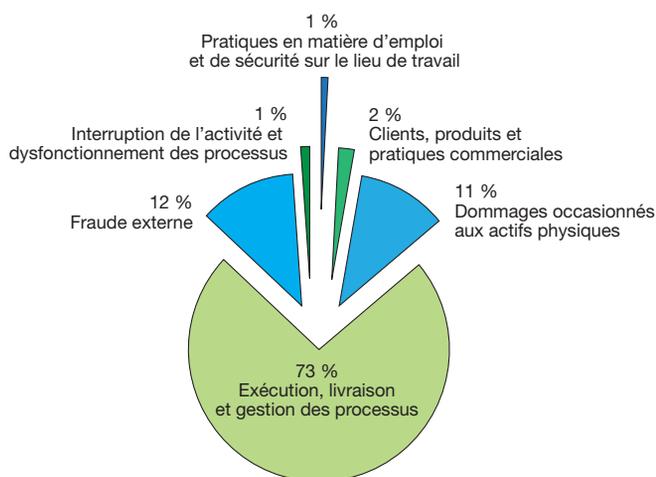
- Pertinence avec la politique de gestion des risques,
- Pragmatisme, le modèle devant s'adapter aux réalités opérationnelles,
- Robustesse, le modèle devant donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre,
- Accessibilité, la Direction générale et les différents métiers devant pouvoir s'approprier le modèle.

Le modèle a été validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe, présidé par le Directeur des Contrôles Permanents et Risques de CASA.

4 - Exposition

Pour 2012, les pertes opérationnelles du Crédit Agricole Centre France concernent six des sept catégories bâloises. Aucune perte n'a été référencée comme conséquence de fraude interne. La répartition par type d'événements est reprise dans le graphique ci-après. Cette répartition est calculée à partir des montants nets collectés après la survenance de risques opérationnels « purs » et « frontière crédit ». À noter qu'aucune perte consécutive à la survenance d'un risque opérationnel « frontière marché » n'a été détectée lors de cet exercice.

Répartition par catégorie bâloise



5 - Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, le Crédit Agricole Centre France peut prendre en compte les assurances souscrites pour diminuer ses exigences de fonds propres, dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels.

Cet effet réducteur est pris en compte par la Caisse régionale, son principal assureur étant la CAMCA.

Dans la méthodologie du Groupe appliquée par la Caisse régionale, les assurances sont prises en compte au niveau du scénario majeur « destruction d'un site névralgique ». Pour calculer le montant des exigences de fonds propres tenant compte de l'effet réducteur des assurances, il est nécessaire de préciser un certain nombre de paramètres définis par l'assureur, à savoir : le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre.

La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur ad hoc et les polices d'assurances susceptibles de s'appliquer.

Risques de non-conformité

Les risques de non-conformité sont les risques inhérents au non-respect des lois et réglementations en vigueur.

Pour les établissements bancaires, les risques de non-conformité concernent essentiellement le non-respect du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), des règles issues de la transposition en droit interne de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIF), de la réglementation sur la sécurité financière (TRACFIN notamment), de la loi informatique et libertés (CNIL). Un point particulier au Groupe Crédit Agricole fait l'objet d'un reporting trimestriel à l'organe Central portant sur le respect des dispositions du Bank Holding Company Act (BHCA).

Au sein du Groupe Crédit Agricole, les principaux risques de non-conformité ont été identifiés et analysés par des spécialistes de Crédit Agricole SA et de Caisses régionales.

Comme pour les risques opérationnels et avec les mêmes outils, le Crédit Agricole Centre France a pour objectifs de prendre la meilleure mesure possible des risques de non-conformité auxquels il se trouve exposé sur son périmètre propre et sur celui de ses filiales, de mettre en œuvre les solutions les plus pertinentes pour les maîtriser de façon optimale. Une cartographie des risques de non-conformité est réalisée annuellement permettant de mettre à jour le dispositif de contrôle permanent.

À ce jour, de nombreux contrôles permanents sont mis en place et notamment :

• sur la démarche MIF et sur les produits bancaires :

- par le contrôle de la commercialisation des produits financiers (utilisation d'outils groupe permettant d'établir la réalité et la traçabilité du devoir de conseil),
- par le dispositif NAP (Nouvelles activités et nouveaux Produits) qui permet en amont de la mise en marché des nouveaux produits, d'en sécuriser la commercialisation.

Une attention particulière est portée sur :

- la description des caractéristiques des produits,
- la clarté et la transparence de la communication,
- la mise en avant des risques pour le client,
- la validation des ciblage, la protection des « personnes sensibles »,

- les rappels aux obligations réglementaires
- par le contrôle de la qualité d'ouverture et de validation de l'épargne réglementée.

• sur les entrées en relation et les crédits :

- par le contrôle des dossiers clients à l'entrée en relation : dispositif de dérogations pour les cas spécifiques, contrôle par échantillonnage sur les entrées en relation particuliers, professionnelles et personne morale,
- par le contrôle de l'instruction et la réalisation des crédits particuliers et professionnelles.

Un dispositif de lutte contre la fraude interne et externe et un dispositif de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme sont également en place.

Durant l'année 2012, des formations e-learning ont permis de sensibiliser les collaborateurs de la Caisse régionale sur les enjeux de la conformité, de la prévention de la fraude et de la sécurité financière.

Informations sur les délais de paiement

En application de la loi LME concernant l'information pour les délais de paiement, le montant du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Caisse régionale s'élève au 31 décembre 2012 à 4 196 370,10 € avec un délai maximum de règlement de 30 jours à compter de la date de facture.

Événements majeurs intervenus depuis la date de clôture

Aucun événement post-clôture n'est intervenu en date d'arrêt des comptes.

Perspectives 2013

2013 sera la deuxième année de la mise en œuvre du projet d'entreprise de CACF « Ensemble vers 2015 ».

Cette année 2013, va poursuivre les chantiers engagés depuis 2012. Ainsi CACF va s'appuyer sur :

- la refonte de son process engagements qui va lui permettre de répondre sous 48 heures aux demandes de crédit habitat,
- la mise en place de sa banque privée pour mieux servir cette clientèle,
- la rénovation sur trois ans de la totalité de son parc d'agences,
- le renforcement de sa présence sur les zones à fort potentiel en particulier sur Clermont-Ferrand,

- son nouveau schéma distributif en zone rurale : présence d'un point vert, passage de la banque mobile, évolution des permanences vers le conseil,
- l'évolution de la structure et de l'organisation de son réseau d'agences pour renforcer sa proximité et gagner en réactivité,
- une optimisation des organisations et principaux process du siège pour gagner en productivité.

C'est par l'engagement et la manière de faire des hommes et des femmes de l'entreprise que tous ces projets, désormais sur les rails, résolument tournés vers les clients et sociétaires, utiles aux territoires, se réaliseront dans une recherche permanente de développement et de performance.

Résultats financiers du Crédit Agricole Centre France au cours des cinq derniers exercices

| (en k€) | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| PNB | 426 837 | 492 850 | 498 994 | 498 981 | 505 529 |
| Charges de fonctionnement | - 255 043 | - 260 753 | - 272 985 | - 270 787 | - 285 013 |
| RBE | 171 794 | 232 097 | 226 009 | 228 194 | 220 517 |
| Coût du risque | - 41 591 | - 37 325 | - 14 501 | - 27 950 | - 31 838 |
| Résultat d'exploitation | 130 203 | 194 772 | 211 508 | 200 244 | 188 678 |
| Résultat net sur actifs immobilisés | 1 441 | - 6 133 | - 10 342 | - 10 823 | - 6 151 |
| Résultat courant avant impôt | 131 644 | 188 639 | 201 166 | 189 421 | 182 527 |
| Résultat exceptionnel | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Impôt sur les bénéfices | 9 714 | - 56 447 | - 64 476 | - 58 095 | - 66 210 |
| Dotations nettes FRGB et provisions réglementées | 0 | 7 000 | 0 | - 1 000 | 0 |
| Résultat net | 141 358 | 139 192 | 136 690 | 130 326 | 116 317 |

Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

| (en k€) | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Intérêts aux parts sociales | 3 648 | 3 794 | 2 992 |
| Intérêts aux certificats coopératifs d'associés | 10 240 | 9 753 | 8 707 |
| Total dividendes versés | 13 888 | 13 547 | 11 699 |

Comptes consolidés au 31 décembre 2012



Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France en date du 22 février 2013 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 mars 2013.

Cadre général

Présentation juridique de l'entité

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France

Société à capital et personnel variable

Siège social : 3, avenue de la Libération 63000 Clermont-Ferrand

SIREN 445 200 488

RCS Clermont-Ferrand

Code NAF : 6419Z

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,9 millions de sociétaires qui élisent quelque 29 118 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

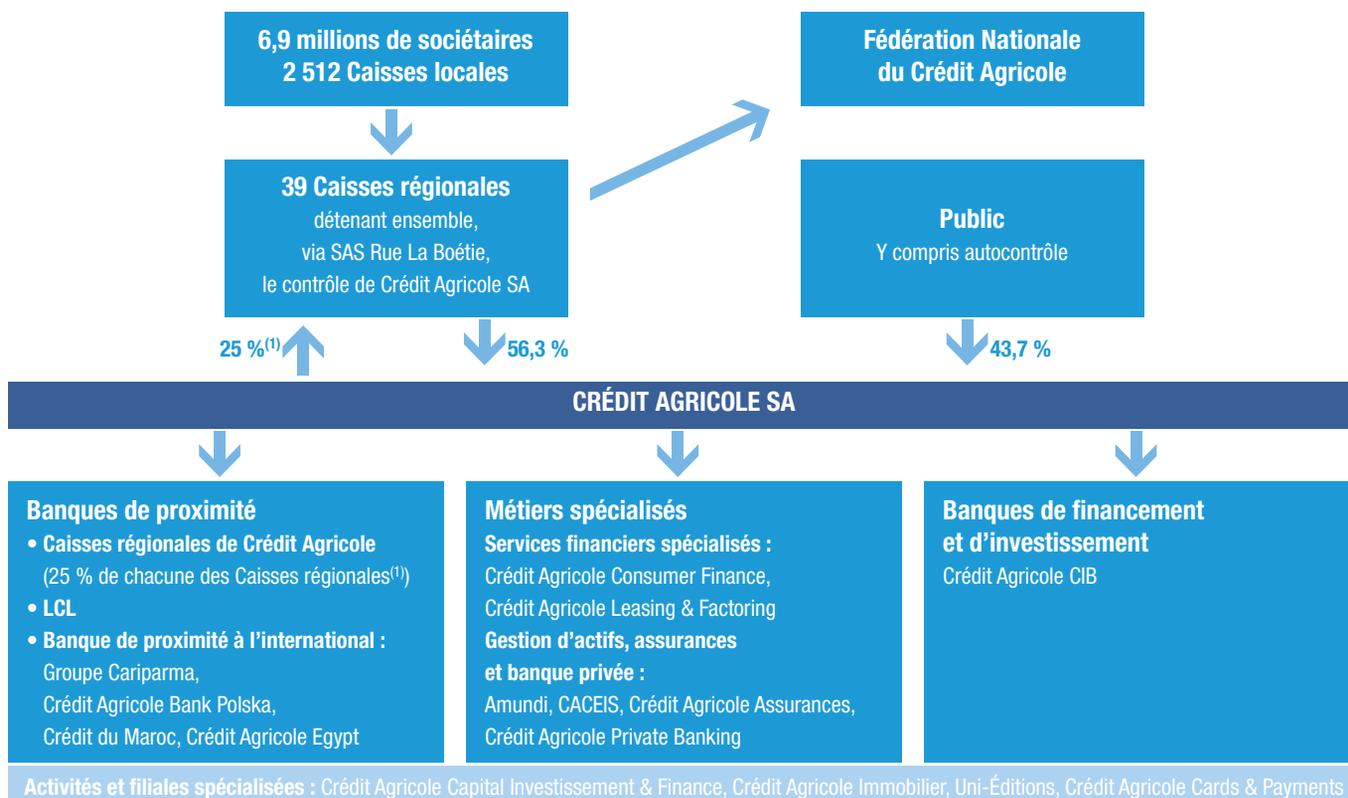
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole SA. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole SA en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole SA dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole SA

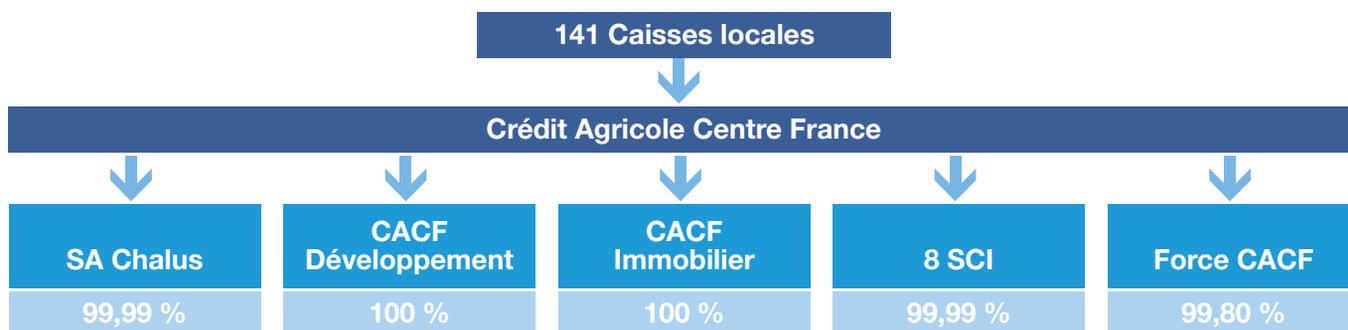
Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole SA, l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.
(2) Hors Emporiki et CA Chevreux en cours de cession.

Au 31 décembre 2012⁽²⁾

Organigramme de Crédit Agricole Centre France



Relations internes au Crédit Agricole

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (livret d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA, où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous la forme de placements de trois à dix ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques

Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole SA exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de quinze ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole SA. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole SA. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole SA.

Informations relatives aux parties liées

Relations entre la Caisse régionale et les Caisses locales

L'encours des comptes courants des Caisses locales est de 56 563 k€ au 31 décembre 2012.

Au sein du capital de la Caisse régionale de Centre France, les parts sociales détenues par l'ensemble des Caisses locales s'élèvent à 109 447 k€.

Ces montants sont éliminés dans les traitements de consolidation.

Relations entre la Caisse régionale et ses filiales consolidées

| (en k€) | Participations | | Refacturation CACF aux filiales HT |
|------------------------|----------------|---------------------|------------------------------------|
| | Juste valeur | % de capital détenu | |
| SA Chalus | 31 355 | 99,99 | 1 450 |
| SAS CACF Développement | 29 630 | 83,33 | 1 |
| SAS CACF Immobilier | 1 500 | 100,00 | 511 |
| 8 SCI | 22 637 | 99,99 | 12 |
| Force CACF | 5 032 | 99,80 | 0 |
| Valeur au bilan | 90 154 | | |

Ces montants sont éliminés dans les traitements de consolidation.

Les prestations sont conclues aux conditions normales en vigueur.

Principaux dirigeants des sociétés consolidées

L'information sur la rémunération des dirigeants figure au paragraphe 7.6.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole Centre France sont :

Président

M. André JANOT

Vice-présidents

M. Jean-François GIRAUD

M. Jean-Pierre BOUGEROLLE

M. Albert CHASSAING

M. Jean-Claude MOREAU

M. Michel THOULY

Membres du bureau

M. Jean BARDOT

M. Jean-Claude CHARBONNIERAS

M. Daniel CRETOIS

M. Jean-Louis GOIGOUX

Administrateurs

M. Guy BRISSAT

Mme Martine CHAUVET

M. Robert CHERON

M. Yves de SAINT-VAURY

M. Christian DUISSARD

Mme Marie-Thérèse DUPONT

M. Jacques EMERY

M. Daniel LABUSSIÈRE

M. Jean-Marie LAFOND

M. Jean-Pierre MAZEL

M. Jean-Pierre MEYNIAL

M. René PEYRONNY

M. Armand PIMONT

M. Daniel POTHIER

M. Daniel PRADIER

M. Pascal SOULARUE

États financiers consolidés

Compte de résultat

| <i>(en k€)</i> | <i>Notes</i> | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|-----------------------|-------------------|-------------------|
| Intérêts et charges assimilées | 4.1 | 303 332 | 283 259 |
| Commissions (produits) | 4.2 | 238 428 | 234 248 |
| Commissions (charges) | 4.2 | - 31 736 | - 29 360 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 4.3 | 980 | 850 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 4.4 - 6.4 | - 142 829 | 20 694 |
| Produits des autres activités | 4.5 | 15 432 | 14 141 |
| Charges des autres activités | 4.5 | - 5 763 | - 9 647 |
| Produit net bancaire | | 377 844 | 514 185 |
| Charges générales d'exploitation | 4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6 | - 286 375 | - 276 930 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 4.7 | - 13 692 | - 12 385 |
| Résultat brut d'exploitation | | 77 777 | 224 870 |
| Coût du risque | 4.8 | - 33 323 | - 30 269 |
| Résultat d'exploitation | | 44 454 | 194 601 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 4.9 | 506 | - 8 |
| Résultat avant impôt | | 44 960 | 194 593 |
| Impôt sur les bénéfices | 4.10 | - 63 647 | - 61 476 |
| Résultat net | | - 18 687 | 133 117 |
| Intérêts minoritaires | | 1 | 1 |
| Résultat net - Part du Groupe | | - 18 688 | 133 116 |

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| (en k€) | Notes | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|-------------|-----------------|-----------------|
| Résultat net part du groupe | | (18 688) | 133 116 |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | | — | — |
| Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente | | 122 195 | (13 781) |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | | 303 | 1 244 |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi | | (2 183) | 690 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence | | 120 315 | (11 847) |
| Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence | | — | — |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe | 4.11 | 120 315 | (11 847) |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe | | 101 627 | 121 269 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires | | 1 | 1 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | 101 628 | 121 270 |

Les montants sont présentés net d'impôts.

Comme mentionné dans la partie « cadre général », l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole SA. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue La Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue La Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'à présent et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole SA, le coût de

revient de l'action Crédit Agricole SA dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole SA.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole SA se traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole SA et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention ne semble plus pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

En outre, la mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole SA,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,

- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont désormais valorisés à leur coût qui correspond à leur juste valeur au 30 septembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur (cf. principes et méthodes comptables – dépréciation des titres), les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole SA. Ainsi, les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions

observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole SA complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, au 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 €. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressort à 13,64 €. En conséquence, les impacts pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France sont les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 20 968 k€ déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 € par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 € par action.
- Reclassement intégral en résultat des pertes latentes constatées en capitaux propres pour 99 457 k€, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et le coût de revient historique de ces titres.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de 120 425 k€.

Bilan actif

| <i>(en k€)</i> | <i>Notes</i> | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|-----------------------|-------------------|-------------------|
| Caisse, banques centrales | 6.1 | 90 655 | 81 507 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.2 | 24 160 | 17 651 |
| Instruments dérivés de couverture | 3.2 - 3.4 | 163 842 | 125 026 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 6.4 - 6.6 | 1 518 501 | 1 587 885 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6 | 2 635 645 | 3 065 780 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6 | 12 756 452 | 12 492 793 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | - 3 975 | |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 6.6 - 6.9 | 535 347 | 402 024 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 6.11 | 55 956 | 71 340 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 6.12 | 336 704 | 315 489 |
| Immeubles de placement | 6.13 | 33 367 | 30 874 |
| Immobilisations corporelles | 6.14 | 103 407 | 109 788 |
| Immobilisations incorporelles | 6.14 | 2 703 | 2 743 |
| Total de l'actif | | 18 252 764 | 18 302 900 |

Bilan passif

| <i>(en k€)</i> | <i>Notes</i> | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|------------------|-------------------|-------------------|
| Banques centrales | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.2 | 22 982 | 16 655 |
| Instruments dérivés de couverture | 3.2 - 3.4 | 5 232 | 6 176 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 3.3 - 6.8 | 9 333 888 | 9 588 348 |
| Dettes envers la clientèle | 3.1 - 3.3 - 6.8 | 5 373 823 | 5 293 440 |
| Dettes représentées par un titre | 3.3 - 6.10 | 195 802 | 215 677 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 154 371 | 115 516 |
| Passifs d'impôts courants et différés | 6.11 | 0 | 0 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 6.12 | 331 718 | 327 780 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | | |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | | | |
| Provisions | 6.15 | 67 874 | 63 654 |
| Dettes subordonnées | 3.2 - 3.3 - 6.10 | 51 408 | 51 408 |
| Total dettes | | 15 537 098 | 15 678 654 |
| Capitaux propres | | 2 715 666 | 2 624 246 |
| Capitaux propres - part du Groupe | | 2 715 646 | 2 624 224 |
| Capital et réserves liées | | 446 086 | 497 918 |
| Réserves consolidées | | 2 265 421 | 2 090 678 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | 22 827 | - 97 488 |
| Résultat de l'exercice | | - 18 688 | 133 116 |
| Intérêts minoritaires | | 20 | 22 |
| Total du passif | | 18 252 764 | 18 302 900 |

Tableau de variation des capitaux propres

| (en k€) | Capital et réserves liées | | | Réserves consolidées part du Groupe | Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | Résultat net part du Groupe | Total des capitaux propres part du Groupe | Capitaux propres part des minoritaires | Total des capitaux propres consolidés |
|---|---------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|-----------------------------|---|--|---------------------------------------|
| | Capital | Primes et réserves consolidées liées au capital (1) | Élimination des titres auto-détenus | | | | | | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2011 | 131 014 | 366 296 | 0 | 2 102 113 | - 85 641 | 0 | 2 513 782 | 23 | 2 513 805 |
| Augmentation de capital | 608 | | | 0 | | | 608 | | 608 |
| Variation des titres autodétenus | | | | 0 | | | 0 | | 0 |
| Dividendes versés en 2011 | | | | - 11 611 | | | - 11 611 | | - 11 611 |
| Dividendes reçus des CR et filiales | | | | 0 | | | 0 | | 0 |
| Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires | | | | 1 | | | 1 | | 1 |
| Mouvements liés aux stock-options | | | | 0 | | | 0 | | 0 |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | 608 | 0 | 0 | - 11 610 | 0 | 0 | - 11 002 | 0 | - 11 002 |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 0 | 0 | 0 | 0 | - 11 847 | 0 | - 11 847 | 0 | - 11 847 |
| Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence | | | | 0 | | | 0 | | 0 |
| Résultat au 31 décembre 2011 | | | | 0 | | 133 116 | 133 116 | | 133 116 |
| Autres variations | | | | 175 | | | 175 | - 1 | 174 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2011 | 131 622 | 366 296 | 0 | 2 090 678 | - 97 488 | 133 116 | 2 624 224 | 22 | 2 624 246 |
| Affectation du résultat 2011 | | | | 133 116 | | - 133 116 | 0 | | 0 |
| Capitaux propres au 1er janvier 2012 | 131 622 | 366 296 | 0 | 2 223 794 | - 97 488 | 0 | 2 624 224 | 22 | 2 624 246 |
| Augmentation de capital | - 51 832 | | | 52 827 | | | 995 | | 995 |
| Variation des titres autodétenus | | | | 0 | | | 0 | | 0 |
| Dividendes versés en 2012 | | | | - 11 199 | | | - 11 199 | | - 11 199 |
| Dividendes reçus des CR et filiales | | | | 0 | | | 0 | | 0 |
| Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires | | | | 0 | | | 0 | | 0 |
| Mouvements liés aux stock-options | | | | 0 | | | 0 | | 0 |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | - 51 832 | 0 | 0 | 41 628 | 0 | 0 | - 10 204 | 0 | - 10 204 |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 0 | 0 | 0 | 0 | 120 315 | 0 | 120 315 | 0 | 120 315 |
| Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence | | | | 0 | | | 0 | | 0 |
| Résultat au 31 décembre 2012 | | | | 0 | | - 18 688 | - 18 688 | | - 18 688 |
| Autres variations | | | | - 1 | | | - 1 | - 2 | - 3 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2012 | 79 790 | 366 296 | 0 | 2 265 421 | 22 287 | - 18 688 | 2 715 646 | 20 | 2 715 666 |

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Transfert de 52 827 k€ du capital en réserves suite à une ancienne augmentation de capital de la Caisse régionale par incorporation de réserves au profit des Caisses locales.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole Centre France y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|------------------|------------------|
| Résultat avant impôts | 44 960 | 194 593 |
| Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 13 686 | 12 387 |
| Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | | |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions | 75 297 | 34 935 |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | | |
| Résultat net des activités d'investissement | 1 942 | - 827 |
| Résultat net des activités de financement | 2 802 | 2 795 |
| Autres mouvements | 111 449 | 31 722 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 205 176 | 81 012 |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | 81 081 | - 110 235 |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle | - 232 638 | - 85 449 |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | - 95 651 | - 16 814 |
| Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | - 22 949 | 33 097 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | | |
| Impôts versés | - 53 868 | - 101 059 |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | - 324 025 | - 280 460 |
| Total flux nets de trésorerie générés par l'activité OPÉRATIONNELLE (A) | - 73 889 | - 4 855 |
| Flux liés aux participations (1) | - 1 888 | - 5 425 |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | - 6 759 | - 17 949 |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B) | - 8 647 | - 23 374 |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2) | - 10 204 | - 11 002 |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | - 2 802 | - 2 787 |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C) | - 13 006 | - 13 789 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | | |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D) | - 95 542 | - 42 018 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 46 255 | 89 068 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales * | 81 388 | 77 125 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** | - 35 133 | 11 943 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | - 49 099 | 46 255 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales * | 90 610 | 81 388 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** | - 139 709 | - 35 133 |
| Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie | - 95 354 | - 42 813 |

* Composé du solde net des postes « Caisses et banques centrales », hors intérêts courus, tels que détaillés en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs sains » et « Comptes et prêts au jour le jour sains » tels que détaillés en note 6.5 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2012, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de Crédit Agricole Centre France s'élève à 2 415 k€, portant notamment sur les opérations suivantes : Acquisitions titres : SARL SLICOM International pour 999 k€, SAS CLINIDEV pour 300 k€, SA Laboratoires Cyclopharma pour 250 k€.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des intérêts aux Certificats Coopératifs d'Associés versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France à ses actionnaires à hauteur de 9 753 k€ pour l'année 2012.

Notes annexes aux états financiers

1 - Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 - Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées

par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macrocouverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

| Normes, Amendements ou Interprétations | Date de publication par l'Union européenne | Date de première application : exercices ouverts à compter du |
|--|--|---|
| Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers. | 22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011) | 1er janvier 2012 |

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période. Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de

normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

| Normes, amendements ou interprétations | Date de publication par l'Union européenne | Date de première application : exercices ouverts à compter du |
|--|--|---|
| Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux | 5 juin 2012 (UE n° 475/2012) | 1er juillet 2012 |
| Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies) | 5 juin 2012 (UE n° 475/2012) | 1er janvier 2013 |
| Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés | 11 décembre 2012 (UE n° 1254/12) | 1er janvier 2014 |
| Norme IFRS 11 sur les partenariats | 11 décembre 2012 (UE n° 1254/12) | 1er janvier 2014 |
| Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités | 11 décembre 2012 (UE n° 1254/12) | 1er janvier 2014 |
| Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels | 11 décembre 2012 (UE n° 1254/12) | 1er janvier 2014 |
| Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises | 11 décembre 2012 (UE n° 1254/12) | 1er janvier 2014 |
| Amendement de la norme IAS 12, par rapport au recouvrement des actifs sous-jacents | 11 décembre 2012 (UE n° 1255/12) | 1er janvier 2013 |
| Amendement de la norme IFRS 1, sur l'hyperinflation grave, nouveau guide d'application pour les premiers adoptants qui ont (ou avaient) une monnaie fonctionnelle touchée par une hyperinflation grave | 11 décembre 2012 (UE n° 1255/12) | 1er janvier 2013 |
| Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur | 11 décembre 2012 (UE n° 1255/12) | 1er janvier 2013 |
| Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert | 11 décembre 2012 (UE n° 1255/12) | 1er janvier 2013 |
| Amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers | 13 décembre 2012 (UE n° 1256/12) | 1er janvier 2013 |
| Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers | 13 décembre 2012 (UE n° 1256/12) | 1er janvier 2014 |

Le Crédit Agricole Centre France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette. En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19).
- L'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés Actif et Passif issus des diffé-

rences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40.

- L'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux 1ers adoptants.

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

1.2 - Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit Agricole Centre France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3 - Principes et méthodes comptables

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-options,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôt différé,
- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat/ affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

La Caisse régionale de Centre France n'a pas utilisé cette méthode au cours de l'exercice 2012.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que Crédit Agricole Centre France a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Centre France a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole SA.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole SA,
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- la mise en commun de moyens et,
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie « Principes et méthodes comptables - dépréciation des titres »).

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Centre France utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. La Caisse régionale de Centre France prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Centre France constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie

Les titres SAS Rue La Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

À titre d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole SA,
- baisse du cours de l'action Crédit Agricole SA,
- diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole SA,
- constatation d'un résultat net déficitaire,
- dégradation de la notation de Crédit Agricole SA...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au § 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole SA complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole SA enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

La Caisse régionale de Centre France n'a pas opéré de reclassement en 2012.

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, telle que :

- des difficultés financières importantes du débiteur,

- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital,
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts),
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Le Crédit Agricole Centre France constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les créances restructurées sont des créances, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Centre France a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

Dépréciations sur encours en souffrance

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, Crédit Agricole Centre France détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle II, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, la Caisse régionale de Centre France a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Les secteurs couverts concernent des secteurs d'activité sur le marché de l'agriculture, le marché des professionnels et des entreprises et également une partie des encours habitat.

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole SA accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est

comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Distinction dettes - capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole SA en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêlé.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole SA privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui

étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables,
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par

exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Centre France compense un actif et un passif financier et présente un solde net si, et seulement si, il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »,
- ou le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires,

- et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale de Centre France identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, Crédit Agricole Centre France a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.15.

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

Avantages postérieurs à l'emploi

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale de Centre France n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 1er janvier 2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Centre France a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de Crédit Agricole Centre France, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de

ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Centre France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « *le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice* ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale du goodwill,
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

- Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

- Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole SA applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Centre France suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

| Composant | Durée d'amortissement |
|--------------------------|-----------------------|
| Foncier | Non amortissable |
| Gros œuvre | 40 ans |
| Second œuvre | 15 à 20 ans |
| Installations techniques | 8 à 15 ans |
| Agencements | 8 ans |
| Matériel informatique | 3 à 5 ans dégressifs |
| Matériel spécialisé | 4 à 5 ans dégressifs |

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Centre France sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole SA. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « Commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- 1) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - 2) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - 3) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.4 - Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole SA, dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole SA, les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Centre France représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Centre France et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Centre France détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole Centre France détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de Crédit Agricole Centre France selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que Crédit Agricole Centre France obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- Crédit Agricole Centre France a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en

mettant en place un mécanisme « de pilotage automatique », Crédit Agricole Centre France a délégué ces pouvoirs de décision ;

- Crédit Agricole Centre France a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposé aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou
- Crédit Agricole Centre France conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Centre France sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Centre France ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Centre France ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2 - Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2012 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

L'élément le plus significatif de l'exercice concerne le changement de méthode de valorisation des titres SAS Rue La Boétie avec un impact en résultat de - 120 425 k€ comme indiqué dans les états financiers aux pages 16 et 17.

2.1 - Opérations de titrisation et fonds dédiés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France possède un fonds dédié « Force CACF » inclus dans le périmètre de consolidation.

Le fonds dédié FORCE CACF est constitué d'OPCVM français à vocation générale pour 5 038 k€, soit une valeur boursière totale au 31 décembre 2012 de 5 038 k€.

2.2 - Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2012, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

| (en k€) | 31.12.2012 | |
|------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|
| | Valeur au bilan | % de capital détenu par le Groupe |
| SCI AGRICOLE DES SALINS | 43 | 95,00 |
| SNC ALLI DÔMES | 1 785 | 99,99 |
| SAS CACF FONCIÈRE | 390 | 100,00 |
| SAS CACF PARTICIPATIONS RÉGIONALES | 3 509 | 100,00 |
| SAS ADIMMO | 38 | 100,00 |
| SAS FINADÔMES | 510 | 100,00 |
| G F FORESTIER DU BOURBONNAIS | 88 | 96,67 |
| SCI JAUDE | 7 530 | 99,99 |
| SCI LE REMPART | 1 | 90,00 |
| SCI MAGRITTE | 381 | 99,99 |
| SA L'ESPRIT CANTAL | 11 818 | 99,99 |
| SAS SQUARE HABITAT CACF | 1 382 | 100,00 |
| SAS CANASTEL DÉVELOPPEMENT | 738 | 25,00 |
| SAS SOFI CENTRE FRANCE | 7 388 | 100,00 |
| SAS STADE RÉPUBLIQUE | 6 188 | 100,00 |
| SAS TÉLÉSÉCUR-SORÉTEL | 2 365 | 99,21 |
| FCPR CAPALL 2 | 9 523 | 92,93 |
| CENTRE AUVERGNE | 489 | 100,00 |
| SAS VECTEURIMMO | 400 | 100,00 |
| SACAM CENTRE | 2 097 | 65,25 |
| SOFIMAC | 2 869 | 23,90 |
| SOFIMAC PARTNERS | 102 | 24,97 |
| SAFER D'AUVERGNE | 341 | 22,12 |
| SOFICAN | 53 | 20,43 |
| CA PARTICIPATIONS ALL 1 | 10 737 | 61,11 |
| CHIRAC LANTOURNE | 119 | 79,24 |

L'activité de ces structures est jugée non significative pour la Caisse régionale de Centre France.

3 - Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France est assurée par la direction des contrôles permanents qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les États financiers.

3.1 - Risque de crédit

(cf. rapport de gestion page 17)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un état et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|-------------------|-------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte) | 24 160 | 17 651 |
| Instruments dérivés de couverture | 163 842 | 125 026 |
| Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) | 529 891 | 571 146 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes) | 101 615 | 55 120 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 12 756 452 | 12 492 793 |
| Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance | 535 347 | 402 024 |
| Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation) | 14 111 307 | 13 663 760 |
| Engagements de financement donnés (hors opérations internes) | 2 032 444 | 2 467 897 |
| Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) | 123 604 | 163 420 |
| Provisions - Engagements par signature | - 5 962 | - 4 747 |
| Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions) | 2 150 086 | 2 626 570 |
| Total exposition nette | 16 261 393 | 16 290 330 |

Au 31 décembre 2012, le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

| (en k€) | 31.12.2012 |
|---|------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes) | |
| Prêts et créances sur la clientèle | 5 438 593 |
| Engagements de financement donnés (hors opérations internes) | 211 011 |
| Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) | |

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | |
|---|-------------------|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------|
| | Encours bruts | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total |
| Administrations centrales | 17 893 | | | | 17 893 |
| Banques centrales | | | | | |
| Établissements de crédit | 101 610 | | | | 101 610 |
| Institutions non-établissements de crédit | 2 176 688 | 8 392 | 7 596 | | 2 169 092 |
| Grandes entreprises | 1 935 434 | 97 074 | 82 378 | 114 720 | 1 738 336 |
| Clientèle de détail | 8 972 949 | 192 121 | 139 435 | 2 383 | 8 831 131 |
| Total* | 13 204 574 | 297 587 | 229 409 | 117 103 | 12 858 062 |

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13 725 k€.

| (en k€) | 31.12.2011 | | | | |
|---|-------------------|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------|
| | Encours bruts | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total |
| Administrations centrales | 16 148 | | | | 16 148 |
| Banques centrales | | | | | 0 |
| Établissements de crédit | 55 115 | | | | 55 115 |
| Institutions non-établissements de crédit | 2 204 816 | 3 797 | 3 317 | | 2 201 499 |
| Grandes entreprises | 1 806 519 | 95 926 | 80 893 | 19 904 | 1 705 722 |
| Clientèle de détail | 8 465 309 | 195 878 | 135 803 | 100 154 | 8 229 352 |
| Total* | 12 547 907 | 295 601 | 220 013 | 120 058 | 12 207 836 |

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13 417 k€.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|------------------|------------------|
| Engagements de financement en faveur de la clientèle | | |
| Administrations centrales | 85 | 1 274 |
| Institutions non-établissements de crédit | 273 419 | 466 510 |
| Grandes entreprises | 357 069 | 514 267 |
| Clientèle de détail | 1 401 871 | 1 485 845 |
| Total | 2 032 444 | 2 467 896 |
| Engagements de garantie en faveur de la clientèle | | |
| Administrations centrales | | 28 618 |
| Institutions non-établissements de crédit | 11 045 | 4 659 |
| Grandes entreprises | 84 963 | 86 366 |
| Clientèle de détail | 27 691 | 21 992 |
| Total | 123 699 | 141 635 |

Dettes envers la clientèle par agent économique

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|------------------|------------------|
| Administrations centrales | | |
| Institutions non-établissements de crédit | 61 420 | 14 522 |
| Grandes entreprises | 990 003 | 1 037 513 |
| Clientèle de détail | 4 322 400 | 4 241 405 |
| Total | 5 373 823 | 5 293 440 |

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France exerce son activité en France dans la banque de détail.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | | | |
|---|---|------------------|-----------------|--------|--|--|---|
| | Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance | | | | Valeur comptable des actifs financiers en souffrance | Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement | Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés |
| | ≤ 90 j. | > 90 j. ≤ 180 j. | > 180 j. ≤ 1 an | > 1 an | | | |
| Instruments de capitaux propres | | | | | | 819 417 | - 56 068 |
| Instruments de dette | | | | | | 56 774 | - 3 334 |
| Administrations centrales | | | | | | | |
| Banques centrales | | | | | | | |
| Établissements de crédit | | | | | | 56 731 | - 3 269 |
| Institutions non-établissements de crédit | | | | | | | |
| Grandes entreprises | | | | | | 43 | - 65 |
| Clientèle de détail | | | | | | | |
| Prêts et avances | 223 874 | 14 448 | 14 278 | | 252 600 | 68 178 | - 346 512 |
| Administrations centrales | | | | | | | |
| Banques centrales | | | | | | | |
| Établissements de crédit | 2 512 | | | | 2 512 | | |
| Institutions non-établissements de crédit | 30 994 | 360 | | | 31 354 | 796 | - 7 596 |
| Grandes entreprises | 78 936 | 10 470 | 9 994 | | 99 400 | 14 696 | - 197 098 |
| Clientèle de détail | 111 432 | 3 618 | 4 284 | | 119 334 | 52 686 | - 141 818 |
| Total | 223 874 | 14 448 | 14 278 | | 252 600 | 944 369 | - 405 914 |
| Garanties non affectées | | | | | | | |

| (en k€) | 31.12.2011 | | | | | | |
|---|---|------------------|-----------------|--------|--|--|---|
| | Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance | | | | Valeur comptable des actifs financiers en souffrance | Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement | Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés |
| | ≤ 90 j. | > 90 j. ≤ 180 j. | > 180 j. ≤ 1 an | > 1 an | | | |
| Instruments de capitaux propres | | | | | | 1 860 | - 11 917 |
| Instruments de dette | | | | | | 49 638 | - 10 498 |
| Administrations centrales | | | | | | | |
| Banques centrales | | | | | | | |
| Établissements de crédit | | | | | | 49 583 | - 10 417 |
| Institutions non-établissements de crédit | | | | | | | |
| Grandes entreprises | | | | | | 55 | - 81 |
| Clientèle de détail | | | | | | | |
| Prêts et avances | 285 564 | 8 519 | 9 062 | | 303 145 | 75 588 | - 340 071 |
| Administrations centrales | | | | | | | |
| Banques centrales | | | | | | | |
| Établissements de crédit | 3 016 | | | | 3 016 | | |
| Institutions non-établissements de crédit | 72 797 | 100 | | | 72 897 | 480 | - 3 317 |
| Grandes entreprises | 85 991 | 5 892 | 8 547 | | 100 430 | 15 033 | - 100 797 |
| Clientèle de détail | 123 760 | 2 527 | 515 | | 126 802 | 60 075 | - 235 957 |
| Total | 285 564 | 8 519 | 9 062 | | 303 145 | 127 086 | - 362 486 |
| Garanties non affectées | | | | | | | |

Opérations sur instruments dérivés - risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

| (en k€) | 31.12.12 | | | 31.12.11 | | |
|--|------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------|-----------------------------|------------------------------|
| | Valeur de marché | Risque de crédit potentiel* | Total risque de contrepartie | Valeur de marché | Risque de crédit potentiel* | Total risque de contrepartie |
| Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés | 98 326 | 14 112 | 112 438 | | | |
| Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés | 66 982 | 4 165 | 71 147 | 143 386 | 19 560 | 162 946 |
| Risques sur les autres contreparties | 12 959 | 1 558 | 14 517 | | | |
| Total | 178 267 | 19 835 | 198 102 | 143 386 | 19 560 | 162 946 |
| Risques sur contrats de : | | | | | | |
| • taux d'intérêt, change et matières premières | 178 267 | 19 835 | 198 102 | 143 386 | 19 560 | 162 946 |
| • dérivés actions et sur indices | | | | | | |
| • dérivés de crédit | | | | | | |
| Total | 178 267 | 19 835 | 198 102 | 143 386 | 19 560 | 162 946 |
| Incidence des accords de compensation et de collatéralisation | | | | | | |
| Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation | 178 267 | 19 835 | 198 102 | 143 386 | 19 560 | 162 946 |

* Calculé selon les normes prudentielles Bâle II.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2 - Risque de marché

(cf. rapport de gestion page 24)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | | | 31.12.2011 | |
|--|----------------------------------|----------------|---------|-------------------------|----------------|---------|---------------------------|---------------------------|
| | Opérations sur marchés organisés | | | Opérations de gré à gré | | | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
| | ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | | |
| Instruments de taux d'intérêt | 0 | 0 | 0 | 1 978 | 29 852 | 132 012 | 163 842 | 125 026 |
| • Futures | | | | | | | | |
| • FRA | | | | | | | | |
| • Swaps de taux d'intérêt | | | | 1 978 | 29 852 | 132 012 | 163 842 | 125 026 |
| • Options de taux | | | | | | | | |
| • Caps, floors, collars | | | | | | | | |
| • Autres instruments conditionnels | | | | | | | | |
| Instruments de devises et or | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| • Opérations fermes de change | | | | | | | | |
| • Options de change | | | | | | | | |
| Autres instruments | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| • Dérivés sur actions et indices boursiers | | | | | | | | |
| • Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | | |
| • Dérivés sur produits de base | | | | | | | | |
| • Dérivés de crédits | | | | | | | | |
| • Autres | | | | | | | | |
| Sous-total | 0 | 0 | 0 | 1 978 | 29 852 | 132 012 | 163 842 | 125 026 |
| • Opérations de change à terme | | | | | | | | |
| Total | 0 | 0 | 0 | 1 978 | 29 852 | 132 012 | 163 842 | 125 026 |

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | | | 31.12.2011 | |
|--|----------------------------------|----------------|---------|-------------------------|----------------|---------|---------------------------|---------------------------|
| | Opérations sur marchés organisés | | | Opérations de gré à gré | | | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
| | ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | | |
| Instruments de taux d'intérêt | 0 | 0 | 0 | 874 | 983 | 3 375 | 5 232 | 6 176 |
| • Futures | | | | | | | | |
| • FRA | | | | | | | | |
| • Swaps de taux d'intérêt | | | | 874 | 983 | 3 375 | 5 232 | 6 172 |
| • Options de taux | | | | | | | | |
| • Caps, floors, collars | | | | | | | | 4 |
| • Autres instruments conditionnels | | | | | | | | |
| Instruments de devises et or | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| • Opérations fermes de change | | | | | | | | |
| • Options de change | | | | | | | | |
| Autres instruments | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| • Dérivés sur actions et indices boursiers | | | | | | | | |
| • Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | | |
| • Dérivés sur produits de base | | | | | | | | |
| • Dérivés de crédits | | | | | | | | |
| • Autres | | | | | | | | |
| Sous-total | 0 | 0 | 0 | 874 | 983 | 3 375 | 5 232 | 6 176 |
| • Opérations de change à terme | | | | | | | | |
| Total | 0 | 0 | 0 | 874 | 983 | 3 375 | 5 232 | 6 176 |

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | | | 31.12.2011 | |
|--|----------------------------------|----------------|---------|-------------------------|----------------|---------|---------------------------|---------------------------|
| | Opérations sur marchés organisés | | | Opérations de gré à gré | | | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
| | ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | | |
| Instruments de taux d'intérêt | 0 | 0 | 0 | 362 | 5 450 | 18 054 | 23 866 | 17 553 |
| • Futures | | | | | | | | |
| • FRA | | | | | | | | |
| • Swaps de taux d'intérêt | | | | 362 | 5 313 | 18 040 | 23 715 | 17 309 |
| • Options de taux | | | | | | | | |
| • Caps, floors, collars | | | | | 137 | 14 | 151 | 244 |
| • Autres instruments conditionnels | | | | | | | | |
| Instruments de devises et or | 0 | 0 | 0 | 294 | 0 | 0 | 294 | 98 |
| • Opérations fermes de change | | | | | | | | |
| • Options de change | | | | 294 | | | 294 | 98 |
| Autres instruments | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| • Dérivés sur actions et indices boursiers | | | | | | | | |
| • Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | | |
| • Dérivés sur produits de base | | | | | | | | |
| • Dérivés de crédits | | | | | | | | |
| • Autres | | | | | | | | |
| Sous-total | 0 | 0 | 0 | 656 | 5 450 | 18 054 | 24 160 | 17 651 |
| • Opérations de change à terme | | | | | | | | |
| Total | 0 | 0 | 0 | 656 | 5 450 | 18 054 | 24 160 | 17 651 |

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | | | 31.12.2011 | |
|--|----------------------------------|----------------|---------|-------------------------|----------------|---------|---------------------------|---------------------------|
| | Opérations sur marchés organisés | | | Opérations de gré à gré | | | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
| | ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | | |
| Instruments de taux d'intérêt | 0 | 0 | 0 | 362 | 5 450 | 16 867 | 22 679 | 16 554 |
| • Futures | | | | | | | | |
| • FRA | | | | | | | | |
| • Swaps de taux d'intérêt | | | | 362 | 5 313 | 16 867 | 22 542 | 16 356 |
| • Options de taux | | | | | | | | |
| • Caps, floors, collars | | | | | 137 | | 137 | 198 |
| • Autres instruments conditionnels | | | | | | | | |
| Instruments de devises et or | 0 | 0 | 0 | 303 | 0 | 0 | 303 | 101 |
| • Opérations fermes de change | | | | | | | | |
| • Options de change | | | | 303 | | | 303 | 101 |
| Autres instruments | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| • Dérivés sur actions et indices boursiers | | | | | | | | |
| • Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | | |
| • Dérivés sur produits de base | | | | | | | | |
| • Dérivés de crédits | | | | | | | | |
| • Autres | | | | | | | | |
| Sous-total | 0 | 0 | 0 | 665 | 5 450 | 16 867 | 22 982 | 16 655 |
| • Opérations de change à terme | | | | | | | | |
| Total | 0 | 0 | 0 | 665 | 5 450 | 16 867 | 22 982 | 16 655 |

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|----------------------------|----------------------------|
| | Total encours notionnel | Total encours notionnel |
| Instruments de taux d'intérêt | 2 115 148 | 1 700 136 |
| • Futures | | |
| • FRA | | |
| • Swaps de taux d'intérêt | 2 105 780 | 1 681 811 |
| • Options de taux | | |
| • Caps, floors, collars | 9 368 | 18 325 |
| • Autres instruments conditionnels | | |
| Instruments de devises et or | 46 782 | 25 819 |
| • Opérations fermes de change | | |
| • Options de change | 46 782 | 25 819 |
| Autres instruments | 0 | 0 |
| • Dérivés sur actions et indices boursiers | | |
| • Dérivés sur métaux précieux | | |
| • Dérivés sur produits de base | | |
| • Dérivés de crédits | | |
| • Autres | | |
| Sous-total | 2 161 930 | 1 725 955 |
| • Opérations de change à terme | 24 530 | 17 456 |
| Total | 2 186 460 | 1 743 411 |

Risque de change

(cf. rapport de gestion page 26)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

| (en k€) | 31.12.2012 | | 31.12.2011 | |
|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| EUR | 18 221 800 | 18 221 752 | 18 260 364 | 18 260 066 |
| Autres devises de l'UE | 3 034 | 3 033 | 4 038 | 3 023 |
| USD | 24 726 | 24 709 | 37 415 | 38 378 |
| Autres devises | 3 204 | 3 270 | 1 083 | 1 433 |
| Total | 18 252 764 | 18 252 764 | 18 302 900 | 18 302 900 |

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

| (en k€) | 31.12.2012 | | | 31.12.2011 | | |
|----------------|--------------------------|---|---|--------------------------|---|---|
| | Emprunts obligataires | Dettes subordonnées à durée déterminée | Dettes subordonnées à durée indéterminée | Emprunts obligataires | Dettes subordonnées à durée déterminée | Dettes subordonnées à durée indéterminée |
| EUR | | 51 408 | | | 51 408 | |
| Autres devises | | | | | | |
| Total | | 51 408 | | | 51 408 | |

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

3.3 - Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion page 26)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | | Total |
|---|------------------|--------------------|-------------------|------------------|-------------|-------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 262 396 | 285 025 | 1 353 691 | 734 533 | | 2 635 645 |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement) | 1 245 021 | 1 337 860 | 4 494 274 | 6 025 809 | | 13 102 964 |
| Total | 1 507 417 | 1 622 885 | 5 847 965 | 6 760 342 | | 15 738 609 |
| Dépréciations | | | | | | - 346 512 |
| Total | | | | | | 15 392 097 |

| (en k€) | 31.12.2011 | | | | | Total |
|---|------------------|--------------------|-------------------|------------------|-------------|-------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 424 205 | 295 600 | 1 626 329 | 719 644 | | 3 065 780 |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement) | 1 157 377 | 1 384 152 | 4 504 807 | 5 786 526 | | 12 832 862 |
| Total | 1 581 582 | 1 679 752 | 6 131 136 | 6 506 170 | | 15 898 642 |
| Dépréciations | | | | | | - 340 069 |
| Total | | | | | | 15 558 573 |

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | | Total |
|--|------------------|--------------------|-------------------|------------------|-------------|-------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | |
| Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 2 847 416 | 2 193 482 | 2 119 004 | 2 173 986 | | 9 333 888 |
| Dettes envers la clientèle | 3 963 852 | 197 940 | 1 198 724 | 13 307 | | 5 373 823 |
| Total | 6 811 268 | 2 391 422 | 3 317 728 | 2 187 293 | | 14 707 711 |
| Valeur au bilan | | | | | | 14 707 711 |

| (en k€) | 31.12.2011 | | | | | Total |
|--|------------------|--------------------|-------------------|------------------|-------------|-------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | |
| Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 2 281 923 | 2 501 826 | 2 474 446 | 2 330 152 | | 9 588 348 |
| Dettes envers la clientèle | 4 118 175 | 254 449 | 911 872 | 8 944 | | 5 293 440 |
| Total | 6 400 098 | 2 756 275 | 3 386 318 | 2 339 096 | | 14 881 788 |
| Valeur au bilan | | | | | | 14 881 788 |

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | Total |
|--|---------------|--------------------|-------------------|---------------|----------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | |
| Dettes représentées par un titre | | | | | |
| Bons de caisse | 1 261 | 18 | | | 1 278 |
| Titres du marché interbancaire | | | | | |
| Titres de créances négociables | 56 444 | 25 743 | 85 956 | 26 381 | 194 524 |
| Emprunts obligataires | | | | | |
| Autres dettes représentées par un titre | | | | | |
| Total | 57 705 | 25 761 | 85 956 | 26 381 | 195 802 |
| Dettes subordonnées | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | | 1 408 | 25 000 | 25 000 | 51 408 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | | | | | |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | | | | | |
| Titres et emprunts participatifs | | | | | |
| Total | | 1 408 | 25 000 | 25 000 | 51 408 |

| (en k€) | 31.12.2011 | | | | Total |
|--|---------------|--------------------|-------------------|---------------|----------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | |
| Dettes représentées par un titre | | | | | |
| Bons de caisse | 1 084 | 510 | | | 1 594 |
| Titres du marché interbancaire | | | | | |
| Titres de créances négociables | 47 116 | 35 519 | 107 648 | 23 942 | 214 226 |
| Emprunts obligataires | | | | | |
| Autres dettes représentées par un titre | | | - 143 | | - 143 |
| Total | 48 200 | 36 029 | 107 505 | 23 942 | 215 677 |
| Dettes subordonnées | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | 1 408 | | 50 000 | | 51 408 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | | | | | |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | | | | | |
| Titres et emprunts participatifs | | | | | |
| Total | 1 408 | | 50 000 | | 51 408 |

3.4 - Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change

(cf. rapport de gestion page 28)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêt. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devises

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

| (en k€) | 31.12.2012 | | | 31.12.2011 | | |
|---|----------------|--------------|-------------------|----------------|--------------|-------------------|
| | Valeur marché | | Montant notionnel | Valeur marché | | Montant notionnel |
| | positive | négative | | positive | négative | |
| Couverture de juste valeur | 163 842 | 4 650 | 1 240 837 | 125 026 | 4 713 | 1 290 237 |
| Taux d'intérêt | 163 842 | 4 650 | 1 240 837 | 125 026 | 4 713 | 1 290 237 |
| Capitaux propres | | | | | | |
| Change | | | | | | |
| Crédit | | | | | | |
| Matières premières | | | | | | |
| Autres | | | | | | |
| Couverture de flux trésorerie | | 582 | 509 000 | | 1 464 | 30 000 |
| Taux d'intérêt | | 582 | 509 000 | | 1 464 | 30 000 |
| Capitaux propres | | | | | | |
| Change | | | | | | |
| Crédit | | | | | | |
| Matières premières | | | | | | |
| Autres | | | | | | |
| Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger | | | | | | |
| Total | 163 842 | 5 232 | 1 749 837 | 125 026 | 6 176 | 1 320 237 |

3.5 - Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion page 28)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 - Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats financiers », la Caisse régionale de Centre France est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Centre France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale de Centre France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle I). En 2012, le niveau plancher a été supprimé, cependant l'information relative aux exigences Bâle I reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|------------------|------------------|
| Fonds propres de base (Tier 1) | 2 018 928 | 1 850 961 |
| Fonds propres complémentaires (Tier 2) | | |
| Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) | | |
| Total des fonds propres prudentiels | 2 018 928 | 1 850 961 |

En application de la réglementation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2012 comme en 2011, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a répondu à ces exigences réglementaires.

4 - Notes relatives au compte de résultat

4.1 - Produits et charges d'intérêts

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|------------------|------------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 12 317 | 12 964 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 117 551 | 104 917 |
| Sur opérations avec la clientèle | 444 224 | 457 482 |
| Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente | 2 | 4 |
| Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 16 001 | 12 990 |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture | 31 203 | 31 359 |
| Sur opérations de location financement | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | | |
| Produits d'intérêts (1) (2) | 621 298 | 619 716 |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | - 10 451 | - 10 431 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | - 240 123 | - 268 839 |
| Sur opérations avec la clientèle | - 52 387 | - 37 954 |
| Sur dettes représentées par un titre | - 6 397 | - 5 462 |
| Sur dettes subordonnées | - 2 802 | - 2 795 |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture | - 5 769 | - 10 893 |
| Sur opérations de location financement | | |
| Autres intérêts et charges assimilées | - 37 | - 83 |
| Charges d'intérêts | - 317 966 | - 336 457 |

(1) Dont 6 551 k€ sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2012 contre 6 372 k€ au 31 décembre 2011.

(2) Dont 10 854 k€ correspondant à des bonifications reçues de l'État au 31 décembre 2012 contre 11 200 k€ au 31 décembre 2011.

4.2 - Commissions nettes

| (en k€) | 31.12.2012 | | | 31.12.2011 | | |
|--|----------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 448 | -220 | 228 | 562 | - 178 | 384 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 43 296 | - 19 702 | 23 594 | 39 755 | - 14 982 | 24 773 |
| Sur opérations avec la clientèle | 53 530 | - 1 537 | 51 993 | 42 527 | - 2 131 | 40 396 |
| Sur opérations sur titres | | - 26 | - 26 | | - 133 | - 133 |
| Sur opérations de change | 108 | | 108 | 97 | | 97 |
| Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors-bilan | | | 0 | 7 430 | - 689 | 6 741 |
| Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers | 136 806 | - 10 179 | 126 627 | 139 193 | - 11 130 | 128 063 |
| Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues | 4 240 | - 72 | 4 168 | 4 684 | - 117 | 4 567 |
| Produits nets des commissions | 238 428 | - 31 736 | 206 692 | 234 248 | - 29 360 | 204 888 |

4.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|------------|------------|
| Dividendes reçus | | |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature | | |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option | 598 | - 529 |
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) | 382 | 365 |
| Résultat de la comptabilité de couverture | | 1 014 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 980 | 850 |

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

| (en k€) | 31.12.2012 | | |
|--|----------------|------------------|----------|
| | Profits | Pertes | Net |
| Couverture de juste valeur | 9 036 | - 9 036 | 0 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts | 4 563 | - 4 473 | 90 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) | 4 473 | - 4 563 | - 90 |
| Couverture de flux trésorerie | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers | 269 923 | - 269 923 | 0 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts | 115 534 | - 154 389 | - 38 855 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture | 154 389 | - 115 534 | 38 855 |
| Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace | | | |
| Total résultat de la comptabilité de couverture | 278 959 | - 278 959 | 0 |

| (en k€) | 31.12.2011 | | |
|--|----------------|------------------|--------------|
| | Profits | Pertes | Net |
| Couverture de juste valeur | 11 168 | - 11 167 | 1 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts | 5 041 | - 6 126 | - 1 085 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) | 6 127 | - 5 041 | 1 086 |
| Couverture de flux trésorerie | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers | 191 445 | - 190 432 | 1 013 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts | 74 353 | - 117 092 | - 42 739 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture | 117 092 | - 73 340 | 43 752 |
| Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace | | | |
| Total résultat de la comptabilité de couverture | 202 613 | - 201 599 | 1 014 |

4.4 - Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|------------------|---------------|
| Dividendes reçus | 1 977 | 30 320 |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente * (1) | - 95 325 | 340 |
| Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2) | - 49 481 | - 9 966 |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances | | |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | - 142 829 | 20 694 |

* Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

(1)

- Ligne « Plus ou moins-values de cessions réalisées sur des actifs financiers disponibles à la vente » :
« dont 99 457 k€ de moins-value latente sur les titres SAS Rue La Boétie transférés en résultat. Ce montant correspond à la différence entre le coût de revient historique moyen du titre et sa juste valeur au moment du reclassement soit 14 euros par titre ».
- Ligne « Perte sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) » :
« dont 20 968 k€ de dépréciation sur les titres SAS Rue La Boétie. Ce montant correspond à la différence entre le coût de 14 euros par titre (juste valeur du titre au 30 septembre 2012) et sa valeur déterminée pour la détermination de la dépréciation soit 13,64 euros. »

(2) Les titres ayant fait l'objet d'une dépréciation durable en 2012 sont :

| (en k€) | |
|-------------------------------|--------|
| CACF Foncière | 8 |
| SACAM Santeffi | 29,5 |
| CA Innove | 13,5 |
| Centre Auvergne | 489 |
| SACAM International | 13 265 |
| SAS Rue La Boétie | 20 968 |
| Société Clerm Télé | 270 |
| SAS Square Habitat CACF | 8 904 |
| SA Laboratoires Cyclopharma | 250 |
| SAS SLICOM | 1 999 |
| Titres GREEN Way et BFT Elite | 3 285 |

4.5 - Produits et charges nets des autres activités

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|--------------|--------------|
| Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation | | |
| Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance | | |
| Autres produits nets de l'activité d'assurance | | |
| Variation des provisions techniques des contrats d'assurance | | |
| Produits nets des immeubles de placement | 1 248 | 1 241 |
| Autres produits (charges) nets | 8 421 | 3 253 |
| Produits (charges) des autres activités | 9 669 | 4 494 |

4.6 - Charges générales d'exploitation

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|------------------|------------------|
| Charges de personnel | - 162 675 | - 153 127 |
| Impôts et taxes | - 13 935 | - 8 409 |
| Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation | - 109 765 | - 115 394 |
| Charges d'exploitation | - 286 375 | - 276 930 |

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de Crédit Agricole Centre France.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

| (en k€ hors taxe) | 2012 | | | | 2011 |
|---|------------|-----------|-----------|------------|------------|
| | E&Y | PwC | Wolff | Total | Total |
| Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 133 | 96 | 32 | 261 | 255 |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes | | | | | |
| Charges d'exploitation | 133 | 96 | 32 | 261 | 255 |

4.7 - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Dotations aux amortissements | - 13 692 | - 12 203 |
| • immobilisations corporelles | - 13 651 | - 12 126 |
| • immobilisations incorporelles | - 41 | - 77 |
| Dotations aux dépréciations | 0 | - 182 |
| • immobilisations corporelles | | |
| • immobilisations incorporelles | | - 182 |
| Total | - 13 692 | - 12 385 |

4.8 - Coût du risque

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|------------------|------------------|
| Dotations aux provisions et aux dépréciations | - 115 577 | - 102 016 |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe | - 182 | - 395 |
| Prêts et créances | - 112 514 | - 98 428 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Autres actifs | - 1 | - 78 |
| Engagements par signature | - 2 061 | - 2 144 |
| Risques et charges | - 819 | - 971 |
| Reprises de provisions et de dépréciations | 82 585 | 72 110 |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe | 7 346 | 122 |
| Prêts et créances | 74 109 | 70 289 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Autres actifs | 61 | 49 |
| Engagements par signature | 846 | 881 |
| Risques et charges | 223 | 769 |
| Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions | - 32 992 | - 29 906 |
| Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement | | |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés | - 288 | - 426 |
| Récupérations sur prêts et créances amortis | 225 | 357 |
| Décotes sur crédits restructurés | - 251 | - 204 |
| Pertes sur engagements par signature | - 17 | - 88 |
| Autres pertes | 0 | - 2 |
| Coût du risque | - 33 323 | - 30 269 |

4.9 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|------------|------------|
| Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation | 506 | - 8 |
| Plus-values de cession | 822 | 24 |
| Moins-values de cession | - 316 | - 32 |
| Titres de capitaux propres consolidés | 0 | 0 |
| Plus-values de cession | | |
| Moins-values de cession | | |
| Produits (charges) nets sur opérations de regroupement | 0 | 0 |
| Gains ou pertes sur autres actifs | 506 | - 8 |

4.10 - Impôts

Charge d'impôt

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Charge d'impôt courant | - 65 637 | - 61 433 |
| Charge d'impôt différé | 1 990 | - 43 |
| Charge d'impôt de la période | - 63 647 | - 61 476 |

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2012

| (en k€) | Base | Taux d'impôt | Impôt |
|--|--------|-----------------|-----------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence | 44 960 | 36,10 % | - 16 231 |
| Effet des différences permanentes | | | -47 675 |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères | | | |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires | | | - 285 |
| Effet de l'imposition à taux réduit | | | |
| Effet des autres éléments | | | 544 |
| Taux et charge effectifs d'impôt | | 141,57 % | - 63 647 |

Les différences permanentes sont fortement impactées en 2012 par la constatation en résultat de la perte latente sur les titres SAS Rue La Boétie.

Au 31 décembre 2011

| (en k€) | Base | Taux d'impôt | Impôt |
|--|---------|----------------|-----------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence | 194 593 | 36,10 % | - 70 248 |
| Effet des différences permanentes | | | 12 663 |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères | | | |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires | | | - 2 741 |
| Effet de l'imposition à taux réduit | | | |
| Effet des autres éléments | | | - 1 150 |
| Taux et charge effectifs d'impôt | | 31,59 % | - 61 476 |

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun, (y compris la contribution sociale additionnelle) majoré de la surtaxe d'IS de 5 % pour CACF, des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

Il n'existe pas de différences temporelles pour lesquelles aucun actif d'impôt n'a été constaté.

4.11 - Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

| (en k€) | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | Total des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence |
|--|---|---|---|--|---|
| | Liés aux écarts de conversion | Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1) | Variation de juste valeur des dérivés de couverture | Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi | |
| Variation de juste valeur | | - 16 013 | 303 | | - 15 710 |
| Transfert en compte de résultat (1) | | 138 208 | | | 138 208 |
| Variation de l'écart de conversion | | | | | |
| Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi | | | | - 2 183 | - 2 183 |
| Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence | | | | | |
| Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe) | | 122 195 | 303 | - 2 183 | 120 315 |
| Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire) | | | | | |
| Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (2) | | 122 195 | 303 | - 2 183 | 120 315 |

| | | | | | |
|--|--|-----------------|--------------|------------|-----------------|
| Variation de juste valeur | | - 33 956 | 1 244 | | - 32 712 |
| Transfert en compte de résultat | | 20 175 | | | 20 175 |
| Variation de l'écart de conversion | | | | | 0 |
| Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi | | | | 690 | 690 |
| Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence | | | | | |
| Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe) | | - 13 781 | 1 244 | 690 | - 11 847 |
| Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire) | | | | | |
| Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (2) | | - 13 781 | 1 244 | 690 | - 11 847 |

(1) Dont 120 425 k€ de perte latents relatifs aux titres SAS Rue La Boétie.

(2) Les données « Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente » se décomposent comme suit :

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|------------------|----------------|-----------------|
| Montant brut | 128 668 | (16 888) |
| Impôt | (6 473) | 3 107 |
| Total net | 122 195 | (13 781) |

5 - Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France exerce son activité en France dans la banque de proximité.

Une activité de gestion immobilière, gestion de biens, transactions et syndic, a été créée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France en 2004. Cette activité n'a pas d'impact significatif dans le bilan ni dans le résultat.

Le montant des participations détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France dans ces agences immobilières s'élève à 15 000 k€ dont 13 500 k€ de dépréciation durable soit une participation nette de 1 500 k€.

6 - Notes relatives au bilan

6.1 - Caisse, banques centrales

| (en k€) | 31.12.2012 | | 31.12.2011 | |
|------------------------|---------------|----------|---------------|----------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Caisse | 74 789 | | 60 641 | |
| Banques centrales | 15 866 | | 20 866 | |
| Valeur au bilan | 90 655 | 0 | 81 507 | 0 |

6.2 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|---------------|---------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 24 160 | 17 651 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | |
| Valeur au bilan | 24 160 | 17 651 |
| dont titres prêtés | | |

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|---------------|---------------|
| Créances sur les établissements de crédit | | |
| Créances sur la clientèle | | |
| Titres reçus en pension livrée | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | 0 | 0 |
| • Effets publics et valeurs assimilées | | |
| • Obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| • Actions et autres titres à revenu variable | | |
| Instruments dérivés | 24 160 | 17 651 |
| Valeur au bilan | 24 160 | 17 651 |

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|---------------|---------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 22 982 | 16 655 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | |
| Valeur au bilan | 22 982 | 16 655 |

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|---------------|---------------|
| Titres vendus à découvert | | |
| Titres donnés en pension livrée | | |
| Dettes représentées par un titre | | |
| Dettes envers la clientèle | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | | |
| Instruments dérivés | 22 982 | 16 655 |
| Valeur au bilan | 22 982 | 16 655 |

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

6.3 - Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 - Actifs financiers disponibles à la vente

| (en k€) | 31.12.2012 | | | 31.12.2011 | | |
|--|------------------|---|---|------------------|---|---|
| | Juste valeur | Gains comptabilisés directement en capitaux propres | Pertes comptabilisées directement en capitaux propres | Juste valeur | Gains comptabilisés directement en capitaux propres | Pertes comptabilisées directement en capitaux propres |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 529 891 | 15 325 | 0 | 571 146 | 10 175 | - 661 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 48 107 | 5 061 | - 621 | 53 671 | 6 625 | - 3 952 |
| Titres de participation non consolidés (1) | 940 503 | 14 437 | - 1 160 | 963 068 | 8 865 | - 116 674 |
| Total des titres disponibles à la vente | 1 518 501 | 34 823 | - 1 781 | 1 587 885 | 25 665 | - 121 287 |
| Créances disponibles à la vente | | | | | | |
| Total des créances disponibles à la vente | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (2) | 1 518 501 | 34 823 | - 1 781 | 1 587 885 | 25 665 | - 121 287 |
| Impôts | | - 7 703 | 206 | | - 4 382 | 3 574 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS) | | 27 120 | - 1 575 | | 21 283 | - 117 713 |

(1) En 2012, par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 794 472 k€.

(2) Dont - 59 375 k€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

6.5 - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|------------------|------------------|
| Établissements de crédit | | |
| Comptes et prêts | 101 259 | 54 773 |
| dont comptes ordinaires débiteurs sains | 2 849 | 3 961 |
| dont comptes et prêts au jour le jour sains | | |
| Valeurs reçues en pension | | |
| Titres reçus en pension livrée | | |
| Prêts subordonnés | 356 | 347 |
| Titres non cotés sur un marché actif | | |
| Autres prêts et créances | | |
| Valeur brute | 101 615 | 55 120 |
| Dépréciations | | |
| Valeur nette | 101 615 | 55 120 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | |
| Comptes ordinaires | 5 001 | 5 105 |
| Comptes et avances à terme | 2 490 017 | 2 966 527 |
| Prêts subordonnés | 39 012 | 39 028 |
| Titres non cotés sur un marché actif | | |
| Valeur brute | 2 534 030 | 3 010 660 |
| Dépréciations | | |
| Valeur nette | 2 534 030 | 3 010 660 |
| Valeur au bilan | 2 635 645 | 3 065 780 |

Prêts et créances sur la clientèle

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|-------------------|-------------------|
| Opérations avec la clientèle | | |
| Créances commerciales | 32 289 | 37 263 |
| Autres concours à la clientèle | 12 754 118 | 12 489 337 |
| Titres reçus en pension livrée | | |
| Prêts subordonnés | 19 568 | 19 568 |
| Titres non cotés sur un marché actif | 3 623 | 3 630 |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | | |
| Créances nées d'opérations de réassurance | | |
| Avances en comptes courants d'associés | 81 457 | 79 738 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 211 909 | 203 326 |
| Valeur brute | 13 102 964 | 12 832 862 |
| Dépréciations | 346 512 | 340 069 |
| Valeur nette | 12 756 452 | 12 492 793 |
| Opérations de location financement | | |
| Location financement immobilier | | |
| Location financement mobilier, location simple et opérations assimilées | | |
| Valeur brute | | |
| Dépréciations | | |
| Valeur nette | | |
| Valeur au bilan | 12 756 452 | 12 492 793 |

6.6 - Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

| (en k€) | 31.12.2011 | Variation de périmètre | Dotations | Reprises et utilisations | Écart de conversion | Autres mouvements | 31.12.2012 |
|--|----------------|------------------------|----------------|--------------------------|---------------------|-------------------|----------------|
| Créances sur établissements de crédit | | | | | | | 0 |
| Créances clientèle | 340 069 | | 116 304 | - 109 583 | | - 278 | 346 512 |
| dont dépréciations collectives | 120 058 | | 5 501 | - 8 456 | | | 117 103 |
| Opérations de location financement | | | | | | | 0 |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance | | | | | | | 0 |
| Actifs disponibles à la vente (1) | 22 388 | | 49 663 | - 12 954 | | 278 | 59 375 |
| Autres actifs financiers | 401 | | | - 78 | | | 323 |
| Total des dépréciations des actifs financiers | 362 858 | 0 | 165 967 | - 122 615 | 0 | 0 | 406 210 |

| (en k€) | 31.12.2010 | Variation de périmètre | Dotations | Reprises et utilisations | Écart de conversion | Autres mouvements | 31.12.2011 |
|--|----------------|------------------------|----------------|--------------------------|---------------------|-------------------|----------------|
| Créances sur établissements de crédit | | | | | | | 0 |
| Créances clientèle | 323 416 | | 101 434 | - 84 779 | | - 1 | 340 069 |
| dont dépréciations collectives | 122 372 | | 14 238 | - 16 551 | | | 120 058 |
| Opérations de location financement | | | | | | | 0 |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance | | | | | | | 0 |
| Actifs disponibles à la vente | 12 150 | | 10 361 | - 122 | | - 1 | 22 388 |
| Autres actifs financiers | 373 | | 78 | - 49 | | - 1 | 401 |
| Total des dépréciations des actifs financiers | 335 939 | 0 | 111 873 | - 84 950 | 0 | - 3 | 362 858 |

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 20 968 k€.

6.7 - Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie et l'Espagne

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France ne possède pas d'exposition au risque souverain dans les pays suivants : la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie et l'Espagne.

Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie

L'exposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-après. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire - risque de crédit

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | 31.12.2011 | |
|--|------------------------|------------------------------|---|---|-----------------------|-----------------------|
| | Encours de crédit brut | Dont encours bruts dépréciés | Dépréciations sur base individuelle et collective | Taux de provisionnement des encours bruts | Encours de crédit net | Encours de crédit net |
| Grèce (y compris Chypre) | 506 | 0 | 0 | 0 % | 506 | 518 |
| Banque | | | | | | |
| Clientèle de détail | 506 | 0 | 0 | 0,00 % | 506 | 518 |
| Entreprises et grandes entreprise hors parapubliques | | | | | | |
| Entreprises et grandes entreprise parapubliques | | | | | | |
| Collectivités locales | | | | | | |
| Irlande | 816 | 1 | 1 | 0,0012 % | 815 | 793 |
| Banque | | | | | | |
| Clientèle de détail | 816 | 1 | 1 | 0,12 % | 815 | 793 |
| Entreprises et grandes entreprise hors parapubliques | | | | | | |
| Entreprises et grandes entreprise parapubliques | | | | | | |
| Collectivités locales | | | | | | |
| Italie | 1 257 | 0 | 0 | 0 % | 1 257 | 1 254 |
| Banque | | | | | | |
| Clientèle de détail | 1 257 | 0 | 0 | 0,00 % | 1 257 | 1 254 |
| Entreprises et grandes entreprise hors parapubliques | | | | | | |
| Entreprises et grandes entreprise parapubliques | | | | | | |
| Collectivités locales | | | | | | |
| Espagne | 2 655 | 37 | 1 | 0,001 % | 2 654 | 3 644 |
| Banque | | | | | | |
| Clientèle de détail | 959 | 37 | 1 | 0,10 % | 958 | 877 |
| Entreprises et grandes entreprise hors parapubliques | 1 696 | 0 | 0 | 0,00 % | 1 696 | 2 767 |
| Entreprises et grandes entreprise parapubliques | | | | | | |
| Collectivités locales | | | | | | |
| Portugal | 34 | 6 | 2 | 0,0588 % | 32 | 244 |
| Banque | | | | | | |
| Clientèle de détail | 34 | 6 | 2 | 5,88 % | 32 | 244 |
| Entreprises et grandes entreprise hors parapubliques | | | | | | |
| Entreprises et grandes entreprise parapubliques | | | | | | |
| Collectivités locales | | | | | | |
| Hongrie | 625 | 583 | 53 % | 0,0909 % | 572 | 752 |
| Banque | | | | | | |
| Clientèle de détail | 42 | 0 | 0 | 0,00 % | 42 | 49 |
| Entreprises et grandes entreprise hors parapubliques | 583 | 583 | 53 | 9,09 % | 530 | 703 |
| Entreprises et grandes entreprise parapubliques | | | | | | |
| Collectivités locales | | | | | | |
| Total exposition sur pays - risque de crédit | 5 893 | 627 | 57 | 0,1519 % | 5 836 | 7 205 |

Activité bancaire - instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

| (en k€) | 31.12.2012 | | | 31.12.2011 |
|--|--|---|--|--|
| | Exposition sur obligations nette de dépréciation | Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation | Exposition nette des instruments de dettes | Exposition nette des instruments de dettes |
| Grèce (y compris Chypre) | | | | |
| Banque | | | | |
| Clientèle de détail | | | | |
| Entreprises et grandes entreprise hors parapubliques | | | | |
| Entreprises et grandes entreprise parapubliques | | | | |
| Collectivités locales | | | | |
| Irlande | 1 002 | | 1 002 | 1 002 |
| Banque | | | | |
| Clientèle de détail | | | | |
| Entreprises et grandes entreprise hors parapubliques | 1 002 | | 1 002 | 1 002 |
| Entreprises et grandes entreprise parapubliques | | | | |
| Collectivités locales | | | | |
| Italie | 3 890 | | 3 890 | 3 862 |
| Banque | | | | |
| Clientèle de détail | 3 890 | | 3 890 | 3 862 |
| Entreprises et grandes entreprise hors parapubliques | | | | |
| Entreprises et grandes entreprise parapubliques | | | | |
| Collectivités locales | | | | |
| Espagne | 9 313 | | 9 313 | 9 334 |
| Banque | | | | |
| Clientèle de détail | | | | |
| Entreprises et grandes entreprise hors parapubliques | 9 313 | | 9 313 | 9 334 |
| Entreprises et grandes entreprise parapubliques | | | | |
| Collectivités locales | | | | |
| Portugal | 2 063 | | 2 063 | 2 062 |
| Banque | 2 063 | | 2 063 | 2 062 |
| Clientèle de détail | | | | |
| Entreprises et grandes entreprise hors parapubliques | | | | |
| Entreprises et grandes entreprise parapubliques | | | | |
| Collectivités locales | | | | |
| Hongrie | | | | |
| Banque | | | | |
| Clientèle de détail | | | | |
| Entreprises et grandes entreprise hors parapubliques | | | | |
| Entreprises et grandes entreprise parapubliques | | | | |
| Collectivités locales | | | | |
| Total exposition sur pays - instruments de dettes | 16 268 | | 16 268 | 16 260 |

6.8 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|------------------|------------------|
| Établissements de crédit | | |
| Comptes et emprunts | 11 840 | 12 104 |
| dont comptes ordinaires créditeurs | 71 | 100 |
| dont comptes et emprunts au jour le jour | | |
| Valeurs données en pension | | |
| Titres donnés en pension livrée | | |
| Total | 11 840 | 12 104 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | |
| Comptes ordinaires créditeurs | 147 494 | 44 081 |
| Comptes et avances à terme | 9 174 554 | 9 532 163 |
| Total | 9 322 048 | 9 576 244 |
| Valeur au bilan | 9 333 888 | 9 588 348 |

Dettes envers la clientèle

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 3 527 424 | 3 758 986 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 347 543 | 332 896 |
| Autres dettes envers la clientèle | 1 498 856 | 1 201 558 |
| Titres donnés en pension livrée | | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | | |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | | |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques | | |
| Valeur au bilan | 5 373 823 | 5 293 440 |

6.9 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|----------------|----------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | 295 603 | 147 311 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 239 744 | 254 713 |
| Total | 535 347 | 402 024 |
| Dépréciations | | |
| Valeur nette au bilan | 535 347 | 402 024 |

6.10 - Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|----------------|----------------|
| Dettes représentées par un titre | | |
| Bons de caisse | 1 278 | 1 594 |
| Titres du marché interbancaire | | |
| Titres de créances négociables | 194 524 | 214 226 |
| Emprunts obligataires | | |
| Autres dettes représentées par un titre | | - 143 |
| Valeur au bilan | 195 802 | 215 677 |
| Dettes subordonnées | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | 51 408 | 51 408 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | | |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | | |
| Titres et emprunts participatifs | | |
| Valeur au bilan | 51 408 | 51 408 |

6.11 - Actifs et passifs d'impôts courants et différés

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|---------------|---------------|
| Impôts courants | 2 496 | 16 258 |
| Impôts différés | 53 460 | 55 082 |
| Total actifs d'impôts courants et différés | 55 956 | 71 340 |
| Couvertures de flux de trésorerie | | |
| Autres impôts différés actif | | |
| Total passifs d'impôts courants et différés | 0 | 0 |

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

| (en k€) | 31.12.2012 | | 31.12.2011 | |
|--|-----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| | Impôts différés Actif | Impôts différés Passif | Impôts différés Actif | Impôts différés Passif |
| Décalsages temporaires comptables fiscaux | 61 709 | 76 | 63 332 | 16 |
| Charges à payer non déductibles | 628 | | 543 | |
| Provisions pour risques et charges non déductibles | 56 120 | | 58 958 | |
| Autres différences temporaires | 4 961 | 76 | 3 831 | 16 |
| Impôts différés / Réserves latentes | 1 505 | 1 972 | 2 328 | |
| Actifs disponibles à la vente | 84 | 1 972 | 1 955 | 91 |
| Couvertures de flux de trésorerie | 66 | | 237 | 91 |
| Gains et pertes / Écarts actuariels | 1 355 | | 136 | |
| Impôts différés / Résultat | 72 445 | 71 568 | 54 943 | 57 717 |
| Effet des compensations | - 82 199 | - 73 616 | - 65 521 | - 57 824 |
| Total impôts différés | 53 460 | 0 | 55 082 | 0 |

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.12 - Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|----------------|----------------|
| Autres actifs | 140 865 | 152 825 |
| Comptes de stocks et emplois divers | | |
| Gestion collective des titres Livret développement durable | | |
| Débiteurs divers | 140 718 | 140 145 |
| Comptes de règlements | 147 | 12 680 |
| Capital souscrit non versé | | |
| Autres actifs d'assurance | | |
| Parts des réassureurs dans les provisions techniques | | |
| Comptes de régularisation | 195 839 | 162 664 |
| Comptes d'encaissement et de transfert | 100 374 | 76 208 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écarts | 3 | 3 |
| Produits à recevoir | 77 690 | 81 920 |
| Charges constatées d'avance | 1 667 | 2 217 |
| Autres comptes de régularisation | 16 105 | 2 316 |
| Valeur nette au bilan | 336 704 | 315 489 |

Comptes de régularisation et passifs divers

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|----------------|----------------|
| Autres passifs (1) | 101 843 | 100 848 |
| Comptes de règlements | | 136 |
| Créditeurs divers | 87 662 | 83 117 |
| Versement restant à effectuer sur titres | 14 181 | 17 595 |
| Autres passifs d'assurance | | |
| Autres | | |
| Comptes de régularisation | 229 875 | 226 932 |
| Comptes d'encaissement et de transfert (2) | 25 428 | 14 515 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écarts | | |
| Produits constatés d'avance | 96 808 | 94 983 |
| Charges à payer | 98 183 | 95 624 |
| Autres comptes de régularisation | 9 456 | 21 810 |
| Valeur au bilan | 331 718 | 327 780 |

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.13 - Immeubles de placement

| (en k€) | 31.12.2011 | Variations de périmètre | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions et échéances) | Écart de conversion | Autres mouvements | Solde 31.12.2012 |
|---------------------------------|---------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| Valeur brute | 43 374 | | 3 724 | - 612 | | 1 | 46 487 |
| Amortissements et dépréciations | - 12 500 | | - 1 132 | 511 | | 1 | - 13 120 |
| Valeur au bilan (1) | 30 874 | 0 | 2 592 | - 101 | 0 | 2 | 33 367 |

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

| (en k€) | 31.12.2010 | Variations de périmètre | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions et échéances) | Écart de conversion | Autres mouvements | Solde 31.12.2011 |
|---------------------------------|---------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| Valeur brute | 42 910 | | 764 | - 300 | | | 43 374 |
| Amortissements et dépréciations | - 11 456 | | - 1 183 | 139 | | | - 12 500 |
| Valeur au bilan (1) | 31 454 | 0 | - 419 | - 161 | 0 | 0 | 30 874 |

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 54 502 k€ au 31 décembre 2012 contre 49 531 k€ au 31 décembre 2011.

6.14 - Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

| (en k€) | 31.12.2011 | Variations de périmètre | Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (cessions et échéances) | Écart de conversion | Autres mouvements | Solde 31.12.2012 |
|---|----------------|-------------------------|---|-------------------------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| Immobilisations corporelles d'exploitation | | | | | | | |
| Valeur brute | 196 184 | | 10 921 | - 5 462 | | | 201 643 |
| Amortissements et dépréciations (1) | - 86 396 | | - 13 646 | 1 806 | | | - 98 236 |
| Valeur au bilan | 109 788 | 0 | -2 725 | - 3 656 | 0 | 0 | 103 407 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | |
| Valeur brute | 11 585 | | | | | | 11 585 |
| Amortissements et dépréciations | - 8 842 | | - 40 | | | | - 8 882 |
| Valeur au bilan | 2 743 | 0 | - 40 | 0 | 0 | 0 | 2 703 |

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

| (en k€) | 31.12.2010 | Variations de périmètre | Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (cessions et échéances) | Écart de conversion | Autres mouvements | Solde 31.12.2011 |
|---|----------------|-------------------------|---|-------------------------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| Immobilisations corporelles d'exploitation | | | | | | | |
| Valeur brute | 179 063 | | 20 442 | - 3 322 | | 0 | 196 184 |
| Amortissements et dépréciations (1) | - 74 563 | | - 12 128 | 295 | | | - 86 396 |
| Valeur au bilan | 104 500 | 0 | 8 314 | - 3 027 | 0 | 0 | 109 788 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | |
| Valeur brute | 11 063 | | 562 | - 40 | | | 11 585 |
| Amortissements et dépréciations | - 8 588 | | - 259 | 4 | | | - 8 842 |
| Valeur au bilan | 2 475 | 0 | 303 | - 36 | 0 | 0 | 2 743 |

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.15 - Provisions

| (en k€) | 31.12.2011 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres mouvements (2) | 31.12.2012 |
|--|---------------|---------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------|
| Risques sur les produits épargne logement (4) | 18 020 | | | - 2 684 | | 15 336 |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 4 747 | 2 061 | | - 846 | | 5 962 |
| Risques opérationnels (3) | 22 611 | 2 885 | - 5 495 | - 93 | -1 | 19 907 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) (2) | 10 749 | 819 | - 36 | | 3 377 | 14 909 |
| Litiges divers | 2 224 | 557 | - 180 | - 232 | | 2 368 |
| Participations | | | | | | 0 |
| Restructurations | | | | | | 0 |
| Autres risques (5) | 5 303 | 8 815 | - 3 379 | - 1 347 | | 9 392 |
| Total | 63 654 | 15 137 | - 9 090 | - 5 202 | 3 376 | 67 874 |

(1) Dont 13 256 k€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 654 k€ au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) 3 377 k€ : Comptabilisation de l'écart actuariel des engagements sociaux en capitaux propres.

| (en k€) | 31.12.2010 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres mouvements | 31.12.2011 |
|---|---------------|---------------|-----------------------|---------------------------|----------------------|---------------|
| Risques sur les produits épargne logement (4) | 21 060 | 160 | | - 3 200 | | 18 020 |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 3 483 | 2 144 | | -881 | 1 | 4 747 |
| Risques opérationnels (3) | 21 165 | 8 222 | | - 6 776 | | 22 611 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) | 11 158 | 1 296 | - 53 | - 358 | - 1 294 | 10 749 |
| Litiges divers | 14 641 | 679 | - 12 935 | - 161 | -1 | 2 224 |
| Participations | | | | | | |
| Restructurations | | | | | | |
| Autres risques (5) | 546 | 3 829 | - 1 665 | - 751 | 3 344 | 5 303 |
| Total | 72 053 | 16 330 | - 14 653 | - 12 127 | 2 050 | 63 654 |

(1) Dont 9 235 k€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 515 k€ au titre de la provision pour médaille du travail.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux coopérations de l'établissement.

En application des recommandations du groupe Crédit Agricole, la provision pour risques opérationnels a été valorisée selon la méthode de la cartographie des risques opérationnels mise en œuvre par le groupe.

L'application de cette méthode pour la Caisse régionale de Centre France chiffre la provision à 13 860 k€ au 31 décembre 2012 et 13 482 k€ au 31 décembre 2011.

(4) Cf. tableau Provision Épargne Logement page suivante.

(5) Comprend notamment la provision couvrant les avantages cartes bancaires acquis au 31 décembre 2012 pour 221 k€ et au 31 décembre 2011 pour 166 k€.

Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|------------------|------------------|
| Plans d'épargne logement | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 296 804 | 122 180 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 972 260 | 1 901 660 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 1 573 492 | 822 980 |
| Total plans d'épargne logement | 2 842 556 | 2 846 820 |
| Total comptes épargne logement | 555 675 | 579 382 |
| Total | 3 398 231 | 3 426 202 |

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007. Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--------------------------|----------------|----------------|
| Plans d'épargne logement | 19 056 | 23 810 |
| Comptes épargne logement | 95 876 | 112 830 |
| Total | 114 932 | 136 640 |

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|---------------|---------------|
| Plans d'épargne logement | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 0 | 0 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 15 | 1 860 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 14 480 | 13 470 |
| Total plans d'épargne logement | 14 494 | 15 330 |
| Total comptes épargne logement | 842 | 2 690 |
| Total | 15 336 | 18 020 |

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

| (en k€) | 31.12.2011 | Dotations | Reprises | 31.12.2012 |
|--------------------------|---------------|-----------|--------------|---------------|
| Plans d'épargne logement | 15 330 | | 836 | 14 494 |
| Comptes épargne logement | 2 690 | | 1 848 | 842 |
| Total | 18 020 | 0 | 2 684 | 15 336 |

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul. Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Épargne Logement et des Comptes Épargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin d'introduire les conditions de marché.

6.16 - Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2012

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

La valeur nominale des titres est de 15 € et le montant total du capital de Crédit Agricole Centre France est 145 934 k€.

| Répartition du capital de la Caisse régionale | Nombre de titres au 01.01.2012 | Nombre de titres émis | Nombre de titres remboursés | Nombre de titres au 31.12.2012 |
|--|--------------------------------|-----------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI) | | | | |
| Dont part du Public | | | | |
| Dont part Crédit Agricole SA | | | | |
| Dont part autodétenue | | | | |
| Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) | 2 432 229 | | | 2 432 229 |
| Dont part du Public | | | | |
| Dont part Crédit Agricole SA | 2 432 229 | | | 2 432 229 |
| Parts sociales | 7 296 722 | | | 7 296 732 |
| Dont 141 Caisses locales | 7 296 461 | 10 | | 7 296 471 |
| Dont 25 administrateurs de la Caisse régionale | 260 | | | 260 |
| Dont Crédit Agricole SA | 1 | | | 1 |
| Total | 9 728 952 | 10 | 0 | 9 728 961 |

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Centre France sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée Générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2012, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France et des Caisses locales ont proposé aux Assemblées générales le versement des dividendes suivants :

- intérêts à verser par Crédit Agricole Centre France aux porteurs de CCA : 8 707 k€,
- intérêts à verser par les Caisses locales à ses sociétaires : 1 156 k€.

Dividendes

| Année de rattachement du dividende | Par CCA (1) | Par part sociale (2) |
|------------------------------------|-------------|----------------------|
| | Montant net | Montant net |
| 2009 | 4,29 € | 0,058 € |
| 2010 | 4,21 € | 0,050 € |
| 2011 | 4,01 € | 0,052 € |
| Prévu 2012 | 3,58 € | 0,041 € |

(1) Versé par la Caisse régionale de Centre France.

(2) Versé par les Caisses locales à ses sociétaires.

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Les dividendes payés en 2012 (distribution du résultat 2011) s'élèvent à 11 199 k€.

6.17 - Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | | Total |
|--|------------------|--------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | |
| Caisse, banques centrales | 90 655 | | | | | 90 655 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 53 | 603 | 5 450 | 18 054 | | 24 160 |
| Instruments dérivés de couverture | | 1 978 | 29 852 | 132 012 | | 163 842 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | | 56 774 | 468 079 | 993 648 | 1 518 501 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 262 396 | 285 025 | 1 353 691 | 734 533 | | 2 635 645 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 123 221 | 1 299 540 | 4 397 388 | 5 864 485 | 71 818 | 12 756 452 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | | | - 3 975 | - 3 975 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 12 480 | 18 669 | 120 272 | 383 926 | | 535 347 |
| Total actifs financiers par échéance | 1 488 805 | 1 605 815 | 5 963 427 | 7 601 089 | 1 061 491 | 17 720 627 |
| Banques centrales | | | | | | 0 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 53 | 612 | 5 450 | 16 867 | | 22 982 |
| Instruments dérivés de couverture | 589 | 285 | 983 | 3 375 | | 5 232 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 2 847 416 | 2 193 482 | 2 119 004 | 2 174 006 | - 20 | 9 333 888 |
| Dettes envers la clientèle | 3 963 852 | 197 940 | 1 198 724 | 13 307 | | 5 373 823 |
| Dettes représentées par un titre | 57 705 | 25 761 | 85 956 | 26 381 | | 195 802 |
| Dettes subordonnées | | 1 408 | 25 000 | 25 000 | | 51 408 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | | | 154 371 | 154 371 |
| Total passifs financiers par échéance | 6 869 615 | 2 419 488 | 3 435 117 | 2 258 936 | 154 351 | 15 137 506 |

| (en k€) | 31.12.2011 | | | | | Total |
|--|------------------|--------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | |
| Caisse, banques centrales | 81 507 | | | | | 81 507 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 101 | 5 546 | 4 556 | 7 448 | | 17 651 |
| Instruments dérivés de couverture | | 2 048 | 26 163 | 96 815 | | 125 026 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | 151 | 50 090 | 516 009 | 1 021 634 | 1 587 885 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 424 205 | 295 600 | 1 626 329 | 719 644 | | 3 065 780 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 023 638 | 1 341 451 | 4 420 271 | 5 638 581 | 68 852 | 12 492 793 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | | | | 0 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 7 041 | 14 202 | 109 529 | 271 250 | | 402 024 |
| Total actifs financiers par échéance | 1 536 493 | 1 658 999 | 6 236 939 | 7 249 748 | 1 090 486 | 17 772 666 |
| Banques centrales | | | | | | 0 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 104 | 5 546 | 4 549 | 6 456 | | 16 655 |
| Instruments dérivés de couverture | | 773 | 2 708 | 2 696 | | 6 176 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 2 281 923 | 2 501 826 | 2 474 446 | 2 330 212 | - 60 | 9 588 348 |
| Dettes envers la clientèle | 4 118 175 | 254 449 | 911 872 | 8 944 | | 5 293 440 |
| Dettes représentées par un titre | 48 200 | 36 029 | 107 505 | 23 942 | | 215 677 |
| Dettes subordonnées | 1 408 | | 50 000 | | | 51 408 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | | | 115 516 | 115 516 |
| Total passifs financiers par échéance | 6 449 810 | 2 798 623 | 3 551 080 | 2 372 250 | 115 456 | 15 287 220 |

7 - Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 - Détail des charges de personnel

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|------------------|------------------|
| Salaires et traitements (1) (2) | - 86 565 | - 84 350 |
| Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies) | - 8 981 | - 8 708 |
| Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies) | - 2 023 | - 1 667 |
| Autres charges sociales | - 32 016 | - 32 331 |
| Intéressement et participation | - 15 880 | - 15 209 |
| Impôts et taxes sur rémunération | - 17 210 | - 10 862 |
| Total charges de personnel | - 162 675 | - 153 127 |

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 771 k€ au 31 décembre 2012 contre 660 k€ au 31 décembre 2011.

(2) Dont médailles du travail pour 139 k€ au 31 décembre 2012 contre 96 k€ au 31 décembre 2011.

7.2 - Effectif fin de période

| Effectifs | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--------------|--------------|--------------|
| France | 2 460 | 2 441 |
| Étranger | | |
| Total | 2 460 | 2 441 |

7.3 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole SA n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

| (en k€) | | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|---|---------------|---------------|
| Variation dette actuarielle | Dette actuarielle au 31/12/n-1 | 33 838 | 31 567 |
| | Écart de change | | |
| | Coût des services rendus sur la période | 2 350 | 2 255 |
| | Coût financier | 1 596 | 1 239 |
| | Cotisations employés | | |
| | Modifications, réductions et liquidations de régime | | |
| | Variation de périmètre | 409 | 350 |
| | Prestations versées (obligatoire) | - 1 651 | - 2 046 |
| | (Gains)/pertes actuariels | 1 534 | 473 |
| | Dette actuarielle au 31/12/n | 38 076 | 33 838 |
| Détail de la charge comptabilisée au résultat | Coût des services rendus | 2 350 | 2 255 |
| | Coût financier | 1 596 | 1 239 |
| | Rendement attendu des actifs | - 1 342 | - 801 |
| | Amortissement du coût des services passés | 36 | 32 |
| | Gains/(pertes) actuariels nets | | |
| | Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes | | |
| | Gains / (pertes) du(es) au changement de limitation d'actifs | | |
| | Charge nette comptabilisée au compte de résultat | 2 640 | 2 725 |
| Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement | Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n-1 | 24 793 | 22 175 |
| | Écart de change | | |
| | Rendement attendu des actifs | 1 342 | 801 |
| | Gains/(pertes) actuariels | - 2 003 | 1 592 |
| | Cotisations payées par l'employeur | 2 015 | 1 921 |
| | Cotisations payées par les employés | | |
| | Modifications, réductions et liquidations de régime | | |
| | Variation de périmètre | 409 | 350 |
| | Prestations payées par le fonds | - 1 651 | - 2 046 |
| | Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n | 24 905 | 24 793 |
| Position nette | Dette actuarielle fin de période | 38 076 | 33 838 |
| | Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus | - 295 | 331 |
| | Impact de la limitation d'actifs | | |
| | Dette actuarielle nette fin de période | 37 781 | 34 169 |
| | Provision fin de période (compte 511000) | 13 256 | 9 235 |
| | Juste valeur des actifs fin de période | 24 905 | 24 793 |
| Position nette (passif)/actif fin de période | 38 161 | 34 028 | |

| Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (montants en M€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|--------------|----------------|
| Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 3 537 | - 1 120 |
| Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14) | | |
| Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année | 3 537 | - 1 120 |
| Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année | 4 059 | 575 |

| Information sur les actifs des régimes | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|------------|---------------|
| Composition des actifs | | |
| % d'obligations | 86,2 % | 83,6 à 85,9 % |
| % d'actions | 7,9 % | 7,4 à 9,6 % |
| % d'autres actifs | 5,9 % | 6,7 à 6,8 % |

| Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|--------------|---------------|
| Taux d'actualisation (1) | 2,8 à 2,85 % | 4,38 à 5,33 % |
| Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement | 3 à 4,5 % | 3,5 à 4,5 % |
| Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement | 3 à 4,5 % | 3 à 4,5 % |
| Taux attendus d'augmentation des salaires (2) | 2 à 5,20 % | 2 à 5,20 % |
| Taux d'évolution des coûts médicaux | | |
| Autres (à détailler) | | |

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,35 % ;
- une variation de moins 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 2,35 %.

La Caisse régionale de Centre France a souscrit des polices d'assurance en couverture d'une partie de ses engagements, dont les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Définition : une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

- peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;
- sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restituées à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que :

- les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ;

ou

- les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

7.5 - Autres avantages sociaux

La Caisse régionale de Centre France verse à ses salariés un intéressement et une participation aux bénéfices.

Les provisions constituées par Crédit Agricole Centre France au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 15 873 k€ à la fin de l'exercice 2012.

La provision médaille du travail constituée par Crédit Agricole Centre France atteint 1 654 k€ à la fin de l'exercice 2012.

7.6 - Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2012 à l'ensemble des membres des organes de l'administration et de direction s'élève à 1 166,75 k€.

8 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|------------------|------------------|
| Engagements donnés | 2 824 041 | 3 699 770 |
| Engagements de financement | 2 032 444 | 2 867 897 |
| • Engagements en faveur d'établissements de crédit | 0 | 400 000 |
| • Engagements en faveur de la clientèle | 2 032 444 | 2 467 897 |
| Ouverture de crédits confirmés | 1 049 526 | 1 329 266 |
| Ouverture de crédits documentaires | 8 287 | 9 710 |
| Autres ouvertures de crédits confirmés | 1 041 239 | 1 319 556 |
| Autres engagements en faveur de la clientèle | 982 918 | 1 138 631 |
| Engagements de garantie | 791 597 | 831 873 |
| • Engagements d'ordre d'établissement de crédit (1) | 667 898 | 690 238 |
| Confirmations d'ouverture de crédits documentaires | 38 | |
| Autres garanties | 667 860 | 690 238 |
| • Engagements d'ordre de la clientèle | 123 699 | 141 635 |
| Cautions immobilières | 6 068 | 8 650 |
| Garanties financières | 117 631 | 39 257 |
| Autres garanties d'ordre de la clientèle (2) | | 93 728 |
| Engagements reçus | 4 907 568 | 4 216 929 |
| Engagements de financement | 1 600 152 | 1 100 152 |
| • Engagements reçus d'établissements de crédit | 1 600 152 | 1 100 152 |
| • Engagements reçus de la clientèle | | |
| Engagements de garantie | 3 307 416 | 3 116 777 |
| • Engagements reçus d'établissements de crédit | 247 684 | 236 016 |
| • Engagements reçus de la clientèle | 3 059 732 | 2 880 761 |
| Garanties reçues des administrations publiques et assimilées | 205 515 | 167 630 |
| Autres garanties reçues | 2 854 217 | 2 713 131 |

(1) Dont l'engagement de garantie Switch pour 665 568 k€ au 31 décembre 2012.

(2) Les garanties financières présentées séparément aux 31 décembre 2011 pour un montant de 39 257 k€ ont été reclassées en « Autres garanties d'ordre de la clientèle ».

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a apporté 5 047 418 k€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 731 017 k€ en 2011. La Caisse régionale de Centre France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France a apporté :

- 3 892 361 k€ de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 404 680 k€ en 2011 ;
- 139 766 k€ de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Économie Française), contre 402 314 k€ en 2011 ;
- 377 297 k€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole SA dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 355 683 k€ en 2011 ;

- 637 994 k€ de créances à Crédit Agricole SA ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 568 340 k€ en 2011.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de son activité.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9 - Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale Centre France n'a pas opéré au cours de l'exercice 2012 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10 - Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1 - Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

| (en k€) | 31.12.2012 | | 31.12.2011 | |
|--|-----------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|
| | Valeur au bilan | Valeur de marché estimée | Valeur au bilan | Valeur de marché estimée |
| Actifs | | | | |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 635 645 | 2 718 348 | 3 065 780 | 3 105 456 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 12 756 452 | 12 756 452 | 12 492 793 | 14 137 605 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 535 347 | 578 457 | 402 024 | 411 372 |
| Passifs | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédits | 9 333 888 | 9 571 481 | 9 588 348 | 9 800 454 |
| Dettes envers la clientèle | 5 373 823 | 5 373 823 | 5 293 440 | 5 293 440 |
| Dettes représentées par un titre | 195 802 | 195 802 | 215 677 | 223 636 |
| Dettes subordonnées | 51 408 | 51 408 | 51 408 | 51 408 |

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre France prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 - Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

| (en k€) | Total 31.12.2012 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3 |
|--|---------------------|---|--|--|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 24 160 | | 24 160 | |
| Créances sur les établissements de crédit | | | | |
| Créances sur la clientèle | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | | |
| Instruments dérivés | 24 160 | | 24 160 | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | | |
| Créances sur la clientèle | | | | |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | | | | |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 518 501 | 468 161 | 255 868 | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 529 891 | 468 079 | 61 182 | |
| Actions et autres titres à revenu variable (1) | 988 610 | 82 | 194 056 | |
| Créances disponibles à la vente | | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 163 842 | | 163 842 | |
| Total actifs financiers valorisés à la juste valeur | 1 706 503 | 468 161 | 443 870 | |

(1) Hors 794 472 k€ de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1).

| (en k€) | Total 31.12.2011 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3 |
|--|---------------------|---|--|--|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 17 651 | | 17 651 | |
| Créances sur les établissements de crédit | | | | |
| Créances sur la clientèle | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | | |
| Instruments dérivés | 17 651 | | 17 651 | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | | |
| Créances sur la clientèle | | | | |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | | | | |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 587 885 | 516 623 | 1 071 262 | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 571 146 | 516 009 | 55 137 | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 1 016 739 | 614 | 1 016 125 | |
| Créances disponibles à la vente | | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 125 026 | | 125 026 | |
| Total actifs financiers valorisés à la juste valeur | 1 730 562 | 516 623 | 1 213 939 | |

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

| <i>(en k€)</i> | Total 31.12.2012 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3 |
|---|---------------------|---|--|--|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 22 982 | | 22 982 | |
| Titres vendus à découvert | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | |
| Dettes représentées par un titre | | | | |
| Dettes envers la clientèle | | | | |
| Instruments dérivés | 22 982 | | 22 982 | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 5 232 | | 5 232 | |
| Total passifs financiers valorisés à la juste valeur | 28 214 | | 28 214 | |

| <i>(en k€)</i> | Total 31.12.2011 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3 |
|---|---------------------|---|--|--|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 16 655 | | 16 655 | |
| Titres vendus à découvert | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | |
| Dettes représentées par un titre | | | | |
| Dettes envers la clientèle | | | | |
| Instruments dérivés | 16 655 | | 16 655 | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 6 176 | | 6 176 | |
| Total passifs financiers valorisés à la juste valeur | 22 831 | | 22 831 | |

11 - Événements postérieurs à la clôture

Aucun élément particulier n'est à signaler.

12 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

| Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées | Pays d'implantation | Méthode de consolidation au 31.12.2012 | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|---------------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | 31.12.2012 | 31.12.2011 | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
| SCI 3 rue Paul Valéry 75016 Paris | France | Intégration globale | 99,99 | 99,99 | 99,99 | 99,99 |
| SCI 31 rue Monge 75005 Paris | France | Intégration globale | 99,99 | 99,99 | 99,99 | 99,99 |
| SCI 18 avenue de Paris 94300 Vincennes | France | Intégration globale | 99,99 | 99,99 | 99,99 | 99,99 |
| SCI 4 rue Michelet 75006 Paris | France | Intégration globale | 99,99 | 99,99 | 99,99 | 99,99 |
| SCI 37 avenue Rapp 75007 Paris | France | Intégration globale | 99,99 | 99,99 | 99,99 | 99,99 |
| SCI 38 rue Desaix 75015 Paris | France | Intégration globale | 99,99 | 99,99 | 99,99 | 99,99 |
| SCI 52 rue Pottier 78150 Le Chesnay | France | Intégration globale | 99,99 | 99,99 | 99,99 | 99,99 |
| SCI 14 rue Colonel Moll 75017 Paris | France | Intégration globale | 99,99 | 99,99 | 99,99 | 99,99 |
| SAS CACF DÉVELOPPEMENT | France | Intégration globale | 100 | 100 | 100 | 100 |
| SA BANQUE CHALUS | France | Intégration globale | 99,99 | 99,98 | 99,99 | 99,98 |
| SAS CACF IMMOBILIER | France | Intégration globale | 100 | 100 | 100 | 100 |
| FORCE CACF (OPCVM dédié) | France | Intégration globale | 99,80 | 99,80 | 99,80 | 99,80 |

Les entités consolidantes sont la Caisse régionale de Centre France et les Caisses locales qui lui sont affiliées.

Comptes individuels au 31 décembre 2012



Arrêtés par le Conseil d'administration
de Crédit Agricole Centre France du 25 janvier 2013.

Bilan au 31 décembre 2012

Actif

| <i>(en k€)</i> | | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|----------------|-------------------|-------------------|
| Opérations interbancaires et assimilées | | 529 501 | 326 649 |
| Caisse, banques centrales | | 85 619 | 73 826 |
| Effets publics et valeurs assimilées | (note 5) | 295 603 | 147 311 |
| Créances sur les établissements de crédit | (note 3) | 148 279 | 105 512 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | (note 3) | 2 534 030 | 3 010 661 |
| Opérations avec la clientèle | (note 4) | 12 461 135 | 12 235 375 |
| Opérations sur titres | | 743 655 | 800 558 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | (note 5) | 300 067 | 307 985 |
| Actions et autres titres à revenu variable | (note 5) | 443 588 | 492 573 |
| Valeurs immobilisées | | 1 344 059 | 1 352 926 |
| Participations et autres titres détenus à long terme | (notes 6 et 7) | 1 085 539 | 1 088 492 |
| Parts dans les entreprises liées | (notes 6 et 7) | 150 116 | 151 525 |
| Immobilisations incorporelles | (note 7) | 2 561 | 2 561 |
| Immobilisations corporelles | (note 7) | 105 843 | 110 348 |
| Capital souscrit non versé | | | |
| Actions propres | | | |
| Comptes de régularisation et actifs divers | (note 8) | 407 360 | 393 350 |
| Autres actifs | (note 8) | 208 544 | 222 879 |
| Comptes de régularisation | (note 8) | 198 816 | 170 471 |
| Total actif | | 18 019 740 | 18 119 519 |

Passif

| (en k€) | | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|----------------------|-------------------|-------------------|
| Opérations interbancaires et assimilées | | 269 342 | 287 520 |
| Banques centrales | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | (note 10) | 269 342 | 287 520 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | (note 10) | 9 383 476 | 9 653 999 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | (note 11) | 4 878 300 | 4 793 383 |
| Dettes représentées par un titre | (note 12) | 201 297 | 215 158 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | (note 13) | 395 740 | 382 552 |
| Autres passifs | (note 13) | 101 717 | 98 271 |
| Comptes de régularisation | (note 13) | 294 023 | 284 281 |
| Provisions et dettes subordonnées | | 240 362 | 238 453 |
| Provisions | (notes 14, 15 et 16) | 187 805 | 185 896 |
| Dettes subordonnées | (note 18) | 52 557 | 52 557 |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | (note 17) | 58 742 | 58 742 |
| Capitaux propres hors FRBG | (notes 19 et 20) | 2 592 481 | 2 489 712 |
| Capital souscrit | (notes 19 et 20) | 145 934 | 145 934 |
| Primes d'émission | (notes 19 et 20) | 366 296 | 366 296 |
| Réserves | (notes 19 et 20) | 1 963 934 | 1 847 156 |
| Écart de réévaluation | | | |
| Provisions réglementées et subventions d'investissement | | | |
| Report à nouveau | | | |
| Résultat de l'exercice | (notes 19 et 20) | 116 317 | 130 326 |
| Total passif | | 18 019 740 | 18 119 519 |

Hors-bilan au 31 décembre 2012

| <i>(en k€)</i> | | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|----------------------------|-----------|-------------------|-------------------|
| ENGAGEMENTS DONNÉS | | | |
| Engagements de financement | (note 25) | 2 083 897 | 2 914 861 |
| Engagements de garantie | (note 25) | 806 494 | 842 287 |
| Engagements sur titres | | 3 090 | 3 433 |

| <i>(en k€)</i> | | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|----------------------------|-----------|-------------------|-------------------|
| ENGAGEMENTS REÇUS | | | |
| Engagements de financement | (note 25) | 1 600 152 | 1 100 152 |
| Engagements de garantie | (note 25) | 3 192 364 | 3 018 227 |
| Engagements sur titres | | 3 090 | 3 433 |

Notes concernant le hors-bilan (autres informations) :

- opérations de change au comptant et à terme : note 22,
- opérations sur instruments financiers à terme : note 23.

Compte de résultat au 31 décembre 2012

| (en k€) | | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|-----------------|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés | (note 28 et 29) | 608 746 | 602 617 |
| Intérêts et charges assimilées | (note 28) | - 317 338 | - 341 730 |
| Revenus des titres à revenu variable | (note 29) | 7 434 | 49 064 |
| Commissions (produits) | (note 30) | 232 746 | 219 958 |
| Commissions (charges) | (note 30) | - 31 018 | - 27 831 |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | (note 31) | 516 | 443 |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | (note 32) | 3 556 | - 4 466 |
| Autres produits d'exploitation bancaire | (note 33) | 4 030 | 4 754 |
| Autres charges d'exploitation bancaire | (note 33) | -3 143 | - 3 828 |
| Produit net bancaire | | 505 529 | 498 981 |
| Charges générales d'exploitation | (note 34) | - 272 501 | - 258 783 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles | | - 12 512 | - 12 004 |
| Résultat brut d'exploitation | | 220 516 | 228 194 |
| Coût du risque | (note 35) | - 31 838 | - 27 950 |
| Résultat d'exploitation | | 188 678 | 200 244 |
| Résultat net sur actifs immobilisés | (note 36) | - 6 151 | - 10 823 |
| Résultat courant avant impôt | | 182 527 | 189 421 |
| Résultat exceptionnel | | | |
| Impôt sur les bénéfices | (note 37) | - 66 210 | - 58 095 |
| Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées | | | - 1 000 |
| Résultat net | | 116 317 | 130 326 |

Note 1

Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

1.1 - Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre France est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Centre France 141 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Centre France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale de Centre France fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,26 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,46 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012, soit 0,29 % de son capital, contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011.

Pour sa part Crédit Agricole SA détient 25 % du capital sous la forme des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale de Centre France.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 - Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Centre France au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (livret d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous forme de placements de trois à dix ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de quinze ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3 - Événements significatifs relatifs à l'exercice 2012

Les lois de finances rectificatives pour 2012, la loi de finances pour 2013 ainsi que la loi de financement de la Sécurité Sociale 2013 ont fortement impacté les comptes 2012 de Crédit Agricole Centre France. Sont notamment concernées, la contribution additionnelle à la taxe bancaire de risque systémique, la taxe sur les salaires ainsi que le forfait social. L'impact sur les comptes 2012 est estimé à plus de 6 millions d'euros hors impôt sur les sociétés.

Note 2 Principes et méthodes comptables

Les états financiers de Crédit Agricole Centre France sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Centre France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole Centre France est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 7 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'application de ces nouveaux règlements ne concerne pas Crédit Agricole Centre France sur la période.

| Règlements | Date de publication par l'État français | Date de première application : exercices ouverts à compter du |
|---|---|---|
| Règlement de l'ANC relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi n° 2011-894 | 30 décembre 2011 n° 2011-04 | 1er janvier 2012 |
| Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés des exercices clos au 31 décembre 2012 | 4 décembre 2012 n° 2012-01 | 1er janvier 2012 |
| Règlement ANC relatif à l'application de l'article L. 233-24 du code de commerce, abandon du référentiel IFRS au profit du règlement CRC 99-02 | 4 décembre 2012 n° 2012-02 | 1er janvier 2012 |
| Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés | 28 décembre 2012 n° 2012-03 | 1er janvier 2013 |
| Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie | 28 décembre 2012 n° 2012-04 | 1er janvier 2014 |
| Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n° 99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement | 28 décembre 2012 n° 2012-05 | 1er janvier 2013 |
| Règlement ANC relatif à l'annexe des comptes annuels des fonds et sociétés visés par le décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés | 28 décembre 2012 n° 2012-06 | 31 décembre 2012 |
| Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés | 28 décembre 2012 n° 2012-07 | 1er janvier 2012 |

2.1 - Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n° 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole Centre France à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par Crédit Agricole Centre France s'élève à 12 551 k€ au 31 décembre 2012 contre 12 167 k€ au 31 décembre 2011.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole Centre France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole Centre France par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, Crédit Agricole Centre France a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays » (note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

La Caisse régionale de Centre France n'est pas concernée par ce type de créances.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, Crédit Agricole Centre France le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 - Portefeuille titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme,
- soit (le cas échéant) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

La Caisse régionale de Centre France n'est pas concernée par cette catégorie de titres.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en

compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole Centre France dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2 « Créances et engagements par signature - Dépréciation au titre du risque de crédit avéré »).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole Centre France dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « *investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle* ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole Centre France satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole Centre France détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole Centre France utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Centre France enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelles que soient leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole Centre France n'a pas opéré, en 2012, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 - Immobilisations

Crédit Agricole Centre France applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, Crédit Agricole Centre France applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Centre France, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

| Composant | Durée d'amortissement |
|--------------------------|-----------------------------------|
| Foncier | Non amortissable |
| Gros œuvre | 40 ans |
| Second œuvre | 15 à 20 ans |
| Installations techniques | 8 à 15 ans |
| Agencements | 8 ans |
| Matériel informatique | 3 à 5 ans (dégressif ou linéaire) |
| Matériel spécialisé | 3 à 5 ans (dégressif ou linéaire) |

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole Centre France sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole Centre France applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 - Provisions

Crédit Agricole Centre France applique le règlement du Comité de la Réglementation comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^e directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par Crédit Agricole Centre France à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 - Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global du Crédit Agricole Centre France sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Produit (charge) net(te) sur opérations de macrocouverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction – au sens du règlement CRB 90-15 modifié – sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Les soultes de résiliation, pour les opérations classées en gestion spécialisée ou en position ouverte isolée, sont rapportées immédiatement en compte de résultat.

2.9 - Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

2.10 - Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole Centre France.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

2.11 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé en juin 2012.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.12 - Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Crédit Agricole Centre France, à compter du 1er janvier 2004, applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, Crédit Agricole Centre France provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. À ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Les différents régimes à prestations définies dont fait bénéficier la Caisse régionale de Centre France sont les suivants :

- La Caisse régionale, selon la convention collective, verse à ses salariés une indemnité de départ à la retraite fonction de leur rémunération et de leur ancienneté. Cet avantage est évalué par un actuair. L'engagement total de 17 622 k€ est couvert par un fonds, complété d'une provision de 12 961 k€.
- Les engagements en matière de complémentaire retraite et préretraite s'élèvent à 17 642 k€. Ils sont couverts par des fonds complétés d'une provision de 295 k€.
- La médaille du travail fait également l'objet d'une provision couvrant l'ensemble des engagements de 1 428 k€.

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole Centre France n'a pas de passif autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

2.13 - Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole Centre France.

2.14 - Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % et de la contribution exceptionnelle et temporaire de 5 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Crédit Agricole Centre France a signé avec Crédit Agricole SA une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Note 3

Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(Paragraphe III. 1.1 de l'annexe I du règlement 2000.03 du CRC)

| Créances (en k€) | 31.12.2012 | | | | | | 31.12.2011 | |
|---|----------------|--------------------|-------------------|----------------|--------------------|---------------------|------------------|------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Total en principal | Créances rattachées | Total | Total |
| Établissements de crédit | | | | | | | | |
| Comptes et prêts | | | | | | | | |
| • à vue | 14 962 | | | | 14 962 | | 14 962 | 13 255 |
| • à terme | 122 979 | 6 723 | 2 407 | 801 | 132 910 | 127 | 133 037 | 91 985 |
| Prêts subordonnés | | 278 | | | 278 | 2 | 280 | 272 |
| Total | 137 941 | 7 001 | 2 407 | 801 | 148 150 | 129 | 148 279 | 105 512 |
| Dépréciations | | | | | | | | |
| Valeur nette au bilan | | | | | | | 148 279 | 105 512 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | | | | | | | |
| Comptes ordinaires | 5 001 | | | | 5 001 | | 5 001 | 5 105 |
| Comptes et avances à terme | 130 334 | 271 135 | 1 329 653 | 716 282 | 2 447 404 | 42 613 | 2 490 017 | 2 966 528 |
| Prêts subordonnés | | | | 39 000 | 39 000 | 12 | 39 012 | 39 028 |
| Total | 135 335 | 271 135 | 1 329 653 | 755 282 | 2 491 405 | 42 625 | 2 534 030 | 3 010 661 |
| Dépréciations | | | | | | | | |
| Valeur nette au bilan | | | | | | | 2 534 030 | 3 010 661 |
| Total | | | | | | | 2 682 309 | 3 116 173 |

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 39 300 k€.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4

Opérations avec la clientèle

(Paragraphe III. 1.1 de l'annexe I du règlement 2000.03 du CRC)

4.1 - Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle

| Créances (en k€) | 31.12.2012 | | | | | | | 31.12.2011 |
|--------------------------------|------------|--------------------|-------------------|-----------|-----------------------|------------------------|-------------------|-------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Total en principal | Créances rattachées | Total | Total |
| Créances commerciales | 30 727 | 788 | 272 | | 31 787 | | 31 787 | 35 975 |
| Autres concours à la clientèle | 905 169 | 1 302 275 | 4 374 207 | 5 795 785 | 12 377 436 | 67 239 | 12 444 675 | 12 213 290 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 201 145 | | | | 201 145 | 1 383 | 202 528 | 195 493 |
| Dépréciations | | | | | | | 217 855 | 209 383 |
| Valeurs nettes au bilan | | | | | | | 12 461 135 | 12 235 375 |

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 19 568 k€.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 6 788 k€.

Parmi les créances sur la clientèle 3 747 924 k€ sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2012 contre 2 274 245 k€ au 31 décembre 2011.

Les encours restructurés au 31 décembre 2012 s'élèvent à 12 551 k€ contre 12 167 k€ au 31 décembre 2011.

4.2 - Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | | 31.12.2011 | | | | |
|---------------------------|-------------------|----------------------------|---|---|--|-------------------|----------------------------|---|---|--|
| | Encours brut | dont encours douteux | dont encours douteux compromis | Dépréciations des encours douteux | Dépréciations des encours douteux compromis | Encours brut | dont encours douteux | dont encours douteux compromis | Dépréciations des encours douteux | Dépréciations des encours douteux compromis |
| Particuliers | 5 229 397 | 73 447 | 39 959 | 47 137 | 29 088 | 5 040 094 | 71 586 | 43 586 | 40 852 | 29 509 |
| Agriculteurs | 1 603 031 | 61 148 | 43 223 | 48 611 | 36 502 | 1 572 754 | 58 076 | 41 326 | 46 917 | 36 463 |
| Autres professionnels | 1 618 189 | 49 601 | 34 456 | 37 221 | 27 638 | 1 606 034 | 58 833 | 40 799 | 44 460 | 33 997 |
| Clientèle financière | 253 149 | 8 309 | 48 | 7 495 | 48 | 222 208 | 4 384 | 663 | 3 994 | 663 |
| Entreprises | 1 824 825 | 90 835 | 46 516 | 76 551 | 40 680 | 1 875 016 | 87 704 | 43 710 | 71 522 | 40 922 |
| Collectivités publiques | 1 943 892 | 263 | | 263 | | 1 934 041 | | | | |
| Autres agents économiques | 206 507 | 578 | 329 | 578 | 329 | 194 612 | 1 722 | 1 353 | 1 638 | 1 353 |
| Total | 12 678 990 | 284 181 | 164 531 | 217 856 | 134 285 | 12 444 759 | 282 305 | 171 437 | 209 383 | 142 907 |

Note 5

Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

(Règlement 2000-03 du CRC, annexe I paragraphe III. 1.2, complété par le règlement n° 2004-16 du 23 novembre 2004 et le règlement CRC n° 2005-04)

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | | 31.12.2011 |
|--|-------------|----------------|--------------------------------------|----------------|------------------|----------------|
| | Transaction | Placement | Titres de l'activité de portefeuille | Investissement | Total | Total |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | 289 384 | 289 384 | 145 242 |
| • dont surcote restant à amortir | | | | 2 489 | 2 489 | 12 |
| • dont décote restant à amortir | | | | 6 | 6 | 548 |
| Créances rattachées | | | | 6 219 | 6 219 | 2 069 |
| Dépréciations | | | | | | |
| Valeur nette au bilan | | | | 295 603 | 295 603 | 147 311 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | | | |
| • Émis par organismes publics | | | | | | |
| • Autres émetteurs (1) | | 63 704 | | 233 341 | 297 045 | 312 415 |
| dont surcote restant à amortir | | | | 610 | 610 | 1 056 |
| dont décote restant à amortir | | | | 380 | 380 | 1 214 |
| Créances rattachées | | 26 | | 6 423 | 6 449 | 6 663 |
| Dépréciations | | - 3 427 | | | - 3 427 | - 11 093 |
| Valeur nette au bilan | | 60 303 | | 239 764 | 300 067 | 307 985 |
| Actions et autres titres à revenu variable | | 444 322 | | | 444 322 | 496 998 |
| Créances rattachées | | | | | | 0 |
| Dépréciations | | - 734 | | | - 734 | - 4 425 |
| Valeur nette au bilan | | 443 588 | | | 443 588 | 492 573 |
| Total | | 503 891 | | 535 367 | 1 039 258 | 947 869 |
| Valeurs estimatives | | 521 432 | | 565 813 | 1 087 245 | 961 405 |

(1) Dont 6 788 k€ de titres subordonnés.

Commentaires :

Transferts de titres en cours d'exercice :

La Caisse régionale de Centre France n'a pas réalisé de transfert de titres en 2012.

Aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n° 90-01 modifié par le règlement CRC n° 2005-01.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 17 565 k€ au 31 décembre 2012, contre 13 037 k€ au 31 décembre 2011.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values nettes latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 43 091 k€ au 31 décembre 2012, contre 9 229 k€ au 31 décembre 2011.

5.1 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets public) - Ventilation par grandes catégories de contrepartie

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|----------------|----------------|
| Établissements de crédit | 207 294 | 205 959 |
| Clientèle financière | 443 583 | 494 565 |
| Entreprises, assurances et autres clientèles | 92 778 | 100 034 |
| Total en principal | 743 655 | 800 558 |
| Créances rattachées | | |
| Dépréciations | | |
| Valeurs nettes au bilan | 743 655 | 800 558 |

5.2 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | 31.12.2011 | | | |
|----------------------------------|--|--------------------------------------|--|------------------|--|--------------------------------------|--|----------------|
| | Obligations et autres titres à revenu fixe | Effets publics et valeurs assimilées | Actions et autres titres à revenu variable (1) | Total | Obligations et autres titres à revenu fixe | Effets publics et valeurs assimilées | Actions et autres titres à revenu variable | Total |
| Titres à revenu fixe ou variable | 297 045 | 289 384 | 444 321 | 1 030 750 | 312 415 | 145 242 | 496 998 | 954 655 |
| dont titres cotés | 233 341 | 289 384 | 7 | 522 732 | 248 080 | 145 242 | | |
| dont titres non cotés | 63 704 | | 444 314 | 508 018 | 64 336 | | 496 998 | 561 334 |
| Créances rattachées | 6 449 | 6 219 | | 12 668 | 6 663 | 2 069 | | 8 732 |
| Dépréciations | 3 427 | | 733 | 4 160 | 11 093 | | 4 425 | 15 518 |
| Valeurs nettes au bilan | 300 067 | 295 603 | 443 588 | 1 039 258 | 307 985 | 147 311 | 492 573 | 947 869 |

Commentaires :

(1) Dont 410 531 k€ de parts d'OPCVM français de capitalisation et 33 052 k€ de parts d'OPCVM étrangers.

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 5 033 k€.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2012 :

| (en k€) | Valeur d'inventaire | Valeur liquidative |
|--------------------|---------------------|--------------------|
| OPCVM monétaires | 307 187 | 316 434 |
| OPCVM obligataires | 125 174 | 130 386 |
| OPCVM actions | 6 115 | 9 127 |
| OPCVM autres | 5 694 | 5 032 |
| Total | 444 170 | 460 979 |

5.3 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | | Total en principal | Créances rattachées | Total | 31.12.2011 Total |
|---|------------|-----------------|----------------|---------|----------------|--------------------|---------------------|----------------|---------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | | | | | | |
| Valeur brute | 5 502 | 13 005 | 181 494 | 97 044 | 297 045 | 6 449 | 303 494 | 319 079 | |
| Dépréciations | | | | | 3 427 | | 3 427 | 11 093 | |
| Valeur nette au bilan | | | | | 293 618 | 6 449 | 300 067 | 307 986 | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | | | | | | |
| Valeur brute | | | | 289 384 | 289 384 | 6 219 | 295 603 | 147 311 | |
| Dépréciations | | | | | | | | | |
| Valeur nette au bilan | | | | | 289 384 | 6 219 | 295 603 | 147 311 | |

Note 6

Titres de participation et de filiales

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2012.

| | Devise | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part de capital détenue (en pourcentage) | Valeurs comptables des titres détenus | | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la société | PBN ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé | Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|---|--------|-----------|--|--|---------------------------------------|------------------|--|---|--|--|--|
| | | | | | Brutes | Nettes | | | | | |
| Noms et formes juridiques des participations | | | | | | | | | | | |
| Partis dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (détail) | | | | | | | | | | | |
| SA Banque Chalus | eur | 24 345 | 18 058 | 99,98 % | 31 356 | 31 356 | 0 | 0 | 4 816 | 2 100 | 0 |
| Participations dans des établissements de crédits (détail) | | | | | | | | | | | |
| SAS Rue La Boétie | eur | 2 480 628 | 14 894 037 | 4,70 % | 917 196 | 914 897 | 45 064 | 0 | 984 248 | 595 827 | 0 |
| SA Sofimac | eur | 8 013 | 4 933 | 23,90 % | 2 299 | 2 299 | 0 | 0 | 175 | 527 | 72 |
| Autres participations dans les entreprises liées (détail) | | | | | | | | | | | |
| SCI de la Seine | eur | 78 232 | 35 619 | 2,28 % | 2 139 | 2 139 | 0 | 0 | 43 155 | 35 609 | 811 |
| SA Sacam Centre | eur | 3 162 | 397 | 65,25 % | 2 097 | 2 097 | 0 | 0 | 83 | 78 | 55 |
| SCI Colonel Moll | eur | 8 265 | - 432 | 100,00 % | 8 186 | 8 186 | 0 | 0 | 431 | - 47 | 0 |
| SCI Jaude | eur | 7 530 | - 266 | 100,00 % | 7 530 | 7 530 | 0 | 0 | 380 | - 28 | 0 |
| SCI Michelet | eur | 5 257 | - 245 | 100,00 % | 5 504 | 5 504 | 0 | 0 | 211 | - 69 | 0 |
| SCI Vincennes | eur | 3 069 | 626 | 100,00 % | 4 963 | 4 963 | 0 | 0 | 439 | 114 | 0 |
| SAS CACF Développement | eur | 36 000 | - 1 650 | 83,33 % | 30 000 | 30 000 | 0 | 0 | 623 | - 4 513 | 0 |
| SAS CACF Immobilier | eur | 15 000 | - 10 348 | 100,00 % | 15 000 | 1 500 | 10 250 | 0 | 429 | - 3 199 | 0 |
| SA L'Esprit Cantal | eur | 11 390 | 428 | 100,00 % | 11 325 | 11 325 | 0 | 0 | 65 | 113 | 399 |
| SAS Stade République | eur | 6 188 | 138 | 100,00 % | 6 188 | 6 188 | 0 | 0 | 544 | 119 | 116 |
| SAS CACF Participations régionales | eur | 3 509 | 63 | 100,00 % | 3 509 | 3 509 | 0 | 0 | 83 | 53 | 54 |
| SAS CACF Foncière | eur | 1 868 | - 1 475 | 100,00 % | 1 868 | 390 | 0 | 0 | 18 | - 5 | 0 |
| Autres titres de participations (détail) | | | | | | | | | | | |
| SAS SACAM Développement | eur | 725 471 | - 5 175 | 4,79 % | 34 991 | 34 991 | 16 365 | 0 | 48 843 | 17 894 | 0 |
| SAS SACAM International | eur | 631 828 | - 147 182 | 3,88 % | 34 908 | 21 642 | 0 | 0 | 14 152 | - 146 935 | 0 |
| SAS SACAM Fireca | eur | 22 510 | 686 | 4,11 % | 1 836 | 954 | 0 | 0 | 0 | - 6 | 0 |
| SAS Sacam Participations | eur | 62 558 | 3 267 | 3,27 % | 2 369 | 2 369 | 0 | 0 | 2 048 | 1 570 | 0 |
| SAS Sacam Avenir | eur | 113 464 | - 32 | 2,53 % | 2 875 | 2 875 | 0 | 0 | 10 | - 11 | 0 |
| FCPR CA Participations ALL 1 | eur | 15 030 | - 326 | 61,11 % | 10 000 | 10 000 | 0 | 0 | 103 | - 326 | 0 |
| FCPR CA Participations ALL 2 | eur | 10 040 | - 268 | 92,94 % | 10 021 | 9 523 | 0 | 0 | 0 | - 268 | 0 |
| FCPR Sofimac Croissance | eur | 29 578 | - 665 | 13,19 % | 3 187 | 3 187 | 0 | 0 | 184 | - 665 | 0 |
| FCPR Sofimac Croissance 2 | eur | 25 877 | - 854 | 13,97 % | 4 000 | 3 984 | 0 | 0 | 0 | 854 | 0 |
| FCPR Fonds Opportunités Régions 1 | eur | 11 376 | - 375 | 14,13 % | 2 000 | 1 947 | 0 | 0 | 32 | - 375 | 0 |
| SAS SACAM FIA-NET Europe | eur | 47 184 | - 18 | 3,37 % | 1 589 | 1 108 | 0 | 0 | 0 | - 14 | 0 |
| Certificats d'Association | eur | | | | 4 707 | 4 707 | 0 | 0 | | | 0 |
| Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de l'entité | | | | | | | | | | | |
| Partis dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble) | | | | | | | | | | | |
| Participations dans des établissements de crédits (ensemble) | eur | | | | 510 | 510 | 0 | 0 | | | 20 |
| Autres parts dans les entreprises liées (ensemble) | | | | | | | | | | | |
| Autres titres de participations (ensemble) | eur | | | | 6 842 | 6 354 | 17 412 | 0 | | | 260 |
| Total parts dans les entreprises liées et participations | | | | | 1 176 430 | 1 144 579 | 90 833 | 0 | | | |

6.1 - Valeur estimative des titres de participation

| (en k€) | 31.12.2012 | | 31.12.2011 | |
|--|------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| | Valeur au bilan | Valeur estimative | Valeur au bilan | Valeur estimative |
| Parts dans les entreprises liées | | | | |
| Titres non cotés | 137 379 | 126 187 | 137 376 | 130 235 |
| Titres cotés | | | | |
| Avances consolidables | 28 204 | 28 204 | 26 458 | 26 458 |
| Créances rattachées | | | | |
| Dépréciations | - 15 467 | | - 12 309 | |
| Valeur nette au bilan | 150 116 | 154 391 | 151 525 | 156 693 |
| Titres de participation et autres titres détenus à long terme | | | | |
| Titres de participation | | | | |
| Titres non cotés | 1 003 794 | 1 192 221 | 1 003 779 | 1 331 794 |
| Titres cotés | | | | |
| Avances consolidables | 62 629 | 62 579 | 62 958 | 62 486 |
| Créances rattachées | 289 | | 324 | |
| Dépréciations | - 15 830 | | - 12 616 | |
| Sous-total titres de participation | 1 050 882 | 1 254 800 | 1 054 445 | 1 394 280 |
| Autres titres détenus à long terme | | | | |
| Titres non cotés | 35 259 | 36 227 | 34 759 | 35 862 |
| Titres cotés | | | | |
| Avances consolidables | | | | |
| Créances rattachées | | | | |
| Dépréciations | - 602 | | - 712 | |
| Sous-total autres titres détenus à long terme | 34 657 | 36 227 | 34 047 | 35 862 |
| Valeur nette au bilan | 1 085 539 | 1 291 027 | 1 088 492 | 1 430 142 |
| Total des titres de participation | 1 235 655 | 1 445 418 | 1 240 016 | 1 586 835 |
| Total valeurs brutes | | | | |
| Titres non cotés | 1 175 913 | | 1 175 913 | |
| Titres cotés | | | | |
| Total | 1 175 913 | | 1 175 913 | |

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7

Variation de l'actif immobilisé

(Paragraphe III. 1.3 et III. 1.4 de l'annexe I du règlement 2000.03 du CRC)

Immobilisations financières

| (en k€) | 01.01.2012 | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cession, échéance) | Autres mouvements | 31.12.2012 |
|--|------------------|---------------------------------|---------------------------------------|----------------------|------------------|
| Parts dans les entreprises liées | | | | | |
| • Valeurs brutes | 137 375 | 3 | | | 137 378 |
| • Avances consolidables | 26 458 | 3 566 | 1 820 | | 28 204 |
| • Créances rattachées | | | | | |
| • Dépréciations | - 12 309 | - 3 647 | - 489 | | - 15 467 |
| Valeur nette au bilan part entreprises liées | 151 524 | - 78 | 1 331 | | 150 115 |
| Titres de participation | | | | | |
| • Valeurs brutes | 1 003 779 | 35 193 | 35 178 | | 1 003 794 |
| • Avances consolidables | 62 958 | 934 | 1 263 | | 62 629 |
| • Créances rattachées | 324 | 4 985 | 5 020 | | 289 |
| • Dépréciations | - 12 617 | - 14 073 | - 10 859 | | - 15 831 |
| Sous-total titres de participation | 1 054 444 | 27 039 | 30 602 | | 1 050 881 |
| Autres titres détenus à long terme | | | | | |
| • Valeurs brutes | 34 759 | 500 | | | 35 259 |
| • Avances consolidables | | | | | |
| • Créances rattachées | | | | | |
| • Dépréciations | - 712 | - 326 | - 436 | | - 602 |
| Sous-total autres titres détenus à long terme | 34 047 | 174 | - 436 | | 34 657 |
| Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT | 1 088 491 | 27 213 | 30 166 | | 1 085 538 |
| Total | 1 240 015 | 27 135 | 31 497 | | 1 235 653 |

Immobilisations corporelles et incorporelles

| (en k€) | 01.01.2012 | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cession, échéance) | Autres mouvements | 31.12.2012 |
|--------------------------------------|----------------|---------------------------------|---------------------------------------|----------------------|----------------|
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| • Valeurs brutes | 190 159 | 9 512 | 3 076 | | 196 595 |
| • Amortissements et dépréciations | - 79 811 | - 12 510 | - 1 569 | | - 90 752 |
| Valeur nette au bilan | 110 348 | - 2 998 | 1 507 | | 105 843 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | |
| • Valeurs brutes | 11 059 | | | | 11 059 |
| • Amortissements et dépréciations | - 8 498 | | | | - 8 498 |
| Valeur nette au bilan | 2 561 | | | | 2 561 |
| Total | 112 909 | - 2 998 | 1 507 | | 108 404 |

Note 8

Comptes de régularisation et actifs divers

| en k€ | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|----------------|----------------|
| Autres actifs | | |
| • Débiteurs divers | 208 412 | 211 426 |
| • Comptes de règlement | 132 | 11 453 |
| Valeur nette au bilan | 208 544 | 222 879 |
| Comptes de régularisation | | |
| • Comptes d'encaissement et de transfert | 93 960 | 72 460 |
| • Comptes d'ajustement et comptes d'écart | 3 | 3 |
| • Charges constatées d'avance | 834 | 1 340 |
| • Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme | 8 268 | 10 710 |
| • Autres produits à recevoir | 77 789 | 81 588 |
| • Autres comptes de régularisation | 17 962 | 4 370 |
| Valeur nette au bilan | 198 816 | 170 471 |
| Total | 407 360 | 393 350 |

Note 9

Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

| (en k€) | Solde au 01.01.2012 | Dotations | Reprises et utilisations | Désactua-lisations | Autres mouvements | Solde au 31.12.2012 |
|---------------------------|---------------------|----------------|--------------------------|--------------------|-------------------|---------------------|
| Sur créances clientèle | 209 383 | 107 411 | 96 439 | 2 499 | -1 | 217 855 |
| Sur opérations sur titres | 15 518 | 3 535 | 14 894 | | 1 | 4 160 |
| Sur valeurs immobilisées | 26 722 | 18 046 | 11 784 | | -1 | 32 983 |
| Sur autres actifs | 243 | 1 | 75 | | | 169 |
| Total | 251 866 | 128 993 | 123 192 | 2 499 | -1 | 255 167 |

Note 10

Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | | | | 31.12.2011 |
|---|------------------|--------------------|-------------------|------------------|-----------------------|----------------------|------------------|------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Total en principal | Dettes rattachées | Total | Total |
| Établissements de crédit | | | | | | | | |
| Comptes et emprunts | | | | | | | | |
| • à vue | 9 356 | | | | 9 356 | | 9 356 | 21 122 |
| • à terme | 14 660 | 38 500 | 127 000 | 75 500 | 255 660 | 4326 | 259 986 | 266 398 |
| Valeurs au bilan | 24 016 | 38 500 | 127 000 | 75 500 | 265 016 | 4 326 | 269 342 | 287 520 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | | | | | | | |
| Comptes ordinaires | 208 916 | | | | 208 916 | 6 | 208 922 | 121 837 |
| Comptes et avances à terme | 2 658 553 | 2 192 745 | 2 118 929 | 2 174 004 | 9 144 231 | 30 323 | 9 174 554 | 9 532 162 |
| Valeur au bilan | 2 867 469 | 2 192 745 | 2 118 929 | 2 174 004 | 9 353 147 | 30 329 | 9 383 476 | 9 653 999 |
| Total | 2 891 485 | 2 231 245 | 2 245 929 | 2 249 504 | 9 618 163 | 34 655 | 9 652 818 | 9 941 519 |

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (cf. Cadre Juridique et Financier).

Note 11

Comptes créditeurs de la clientèle

11.1 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | | | | 31.12.2011 |
|------------------------------------|------------------|--------------------|-------------------|--------------|-----------------------|----------------------|------------------|------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Total en principal | Dettes rattachées | Total | Total |
| Comptes ordinaires créditeurs | 3 399 369 | | | | 3 399 369 | 75 | 3 399 444 | 3 601 792 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 55 466 | | | | 55 466 | | 55 466 | 53 567 |
| • à vue | 55 466 | | | | 55 466 | | 55 466 | 53 567 |
| • à terme | | | | | | | | |
| Autres dettes envers la clientèle | 112 090 | 166 559 | 1 117 062 | 5 837 | 1 401 548 | 21 842 | 1 423 390 | 1 138 024 |
| • à vue | 44 568 | | | | 44 568 | | 44 568 | 2 197 |
| • à terme | 67 522 | 166 559 | 1 117 062 | 5 837 | 1 356 980 | 21 842 | 1 378 822 | 1 135 827 |
| Valeur au bilan | 3 566 925 | 166 559 | 1 117 062 | 5 837 | 4 856 383 | 21 917 | 4 878 300 | 4 793 383 |

11.2 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agents économiques

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Particuliers | 2 674 132 | 2 726 756 |
| Agriculteurs | 547 023 | 543 037 |
| Autres professionnels | 333 672 | 352 179 |
| Clientèle financière | 15 947 | 20 437 |
| Entreprises | 1 011 787 | 917 490 |
| Collectivités publiques | 61 418 | 14 520 |
| Autres agents économiques | 234 321 | 218 964 |
| Total en principal | 4 878 300 | 4 793 383 |
| Dettes rattachées | | |
| Valeur au bilan | 4 878 300 | 4 793 383 |

Note 12

Dettes représentées par un titre

12.1 - Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | | | 31.12.2011 | |
|--------------------------------|---------------|--------------------|-------------------|---------------|--------------------|-------------------|----------------|----------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Total en principal | Dettes rattachées | Total | Total |
| Bons de caisse | 551 | 18 | | | 569 | 41 | 610 | 933 |
| Titres de créances négociables | 55 134 | 26 186 | 90 056 | 26 381 | 197 757 | 2930 | 200 687 | 214 225 |
| Total valeurs au bilan | 55 685 | 26 204 | 90 056 | 26 381 | 198 326 | 2971 | 201 297 | 215 158 |

Note 13

Comptes de régularisation et passifs divers

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|----------------|----------------|
| Autres passifs | | |
| Instruments conditionnels vendus | 20 | 17 |
| Comptes de règlement et de négociation | | 136 |
| Créditeurs divers | 88 136 | 81 443 |
| Versements restant à effectuer sur titres | 13 561 | 16 675 |
| Valeur au bilan | 101 717 | 98 271 |
| Comptes de régularisation | | |
| Comptes d'encaissement et de transfert | 25 428 | 14 514 |
| Produits constatés d'avance | 93 940 | 92 291 |
| Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme | 251 | 3 097 |
| Autres charges à payer | 163 347 | 150 938 |
| Autres comptes de régularisation | 11 057 | 23 441 |
| Valeur au bilan | 294 023 | 284 281 |
| Total | 395 740 | 382 552 |

Note 14

Provisions

(Règlement du CRC n° 2000-06 sur les passifs, en vigueur depuis le 1er janvier 2002)

| (en k€) | Solde au 01.01.2012 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres mouvements | Solde au 31.12.2012 |
|--|---------------------|---------------|--------------------|------------------------|-------------------|---------------------|
| Provisions pour engagements de retraite et assimilés (1) | 9 235 | 4 021 | | | | 13 256 |
| Provisions pour autres engagements sociaux | 1 289 | 138 | | | | 1 427 |
| Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature | 4 395 | 1 662 | | 846 | | 5 211 |
| Provisions pour litiges fiscaux | | 110 | 97 | | | 13 |
| Provisions pour autres litiges | 2 139 | 432 | 77 | 223 | | 2 271 |
| Provisions pour risques de crédit | 117 334 | 4 555 | | 7 169 | | 114 720 |
| Provisions pour impôts | 7 697 | 957 | 70 | | -1 | 8 583 |
| Provisions pour risques opérationnels | 22 611 | 2 885 | 5 496 | 92 | -1 | 19 907 |
| Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement | 16 340 | | | 2 638 | | 13 702 |
| Autres provisions | 4 856 | 8 325 | 3 136 | 1 331 | 1 | 8 715 |
| Valeur au bilan | 185 896 | 23 085 | 8 876 | 12 299 | -1 | 187 805 |

(1) L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

Note 15

Épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|------------------|------------------|
| Plans d'épargne logement | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 288 748 | 118 960 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 938 523 | 1 840 840 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 1 510 735 | 784 770 |
| Total plans d'épargne logement | 2 738 006 | 2 744 570 |
| Total comptes épargne logement | 540 105 | 562 900 |
| Total | 3 278 111 | 3 307 470 |

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007. Les encours de collecte sont des encours hors prime d'État.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--------------------------|----------------|----------------|
| Plans d'épargne logement | 18 653 | 23 330 |
| Comptes épargne logement | 93 550 | 110 290 |
| Total | 112 203 | 133 620 |

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|---------------|---------------|
| Plans d'épargne logement | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | | |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 14 | 1 750 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 12 877 | 11 970 |
| Total plans d'épargne logement | 12 891 | 13 720 |
| Total comptes épargne logement | 811 | 2 620 |
| Total | 13 702 | 16 340 |

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

| (en k€) | 01.01.2012 | Dotations | Reprises | 31.12.2012 |
|--------------------------|---------------|-----------|--------------|---------------|
| Plans d'épargne logement | 13 720 | | 829 | 12 891 |
| Comptes épargne logement | 2 620 | | 1 809 | 811 |
| Total | 16 340 | — | 2 638 | 13 702 |

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Épargne Logement et des Comptes Épargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

Note 16

Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|---------------|---------------|
| Dette actuarielle au 1er janvier | 33 351 | 31 032 |
| Coût des services rendus sur la période | 2 323 | 2 223 |
| Coût financier | 1 569 | 1 216 |
| Cotisations employés | | |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | | |
| Variation de périmètre | 409 | 350 |
| Indemnités de cessation d'activité | | |
| Prestations versées (obligatoire) | - 1 605 | - 2 009 |
| (Gains)/pertes actuariels | 1 413 | 539 |
| Dette actuarielle au 31 décembre | 37 460 | 33 351 |

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|--------------|--------------|
| Coût des services rendus | 2 323 | 2 223 |
| Coût financier | 1 569 | 1 216 |
| Rendement attendu des actifs | - 1 308 | - 766 |
| Amortissement du coût des services passés | 36 | 32 |
| Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes | | |
| Autres gains ou pertes | 3 416 | - 1 052 |
| Total | 6 036 | 1 653 |

Variations de juste valeur des actifs des régimes

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|---------------|---------------|
| Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 1er janvier | 23 785 | 21 167 |
| Rendement attendu des actifs | 1 308 | 766 |
| Gains/(pertes) actuariels | - 2 003 | 1 590 |
| Cotisations payées par l'employeur | 2 015 | 1 921 |
| Cotisations payées par les employés | | |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | | |
| Variation de périmètre | 409 | 350 |
| Indemnités de cessation d'activité | | |
| Prestations payées par le fonds | - 1 605 | - 2 009 |
| Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31 décembre | 23 909 | 23 785 |

Composition des actifs des régimes

La composition au 31 décembre 2012 est la suivante :

- obligations 86,2 %
- actions 7,9 %
- autres actifs 5,9 %.

Variations de la provision

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|---------------|--------------|
| (Provisions)/actifs au 1er janvier | 9 235 | 9 503 |
| Cotisations payées par l'employeur | - 2 015 | - 1 921 |
| Variation de périmètre | | |
| Paiements directs de l'employeur | | |
| Charge nette comptabilisée au compte de résultat | 6 036 | 1 653 |
| (Provisions)/actif au 31 décembre | 13 256 | 9 235 |

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs du régime est de 3 à 4,5 % selon les fonds.

Hypothèses actuarielles utilisées

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la clôture sont :

- un taux d'actualisation à la clôture de 2,85 %,
- un taux de rendement attendu des actifs des régimes pour les exercices présentés de 3 % à 4,5 %.

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,30 % à 5,45 % selon les régimes,
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de 3,52 % à 5,87 % selon les régimes.

Note 17

Fonds pour risques bancaires généraux

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Fonds pour risques bancaires généraux | 58 742 | 58 742 |
| Valeur au bilan | 58 742 | 58 742 |

Note 18

Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle

| (en k€) | 31.12.2012 | | | | | | | 31.12.2011 |
|--|------------|--------------------|-------------------|---------------|--------------------|-------------------|---------------|---------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Total en principal | Dettes rattachées | Total | Total |
| Dettes subordonnées à terme | | | 25 000 | 25 000 | 50 000 | 1 408 | 51 408 | 51 408 |
| Euro | | | 25 000 | 25 000 | 50 000 | 1 408 | 51 408 | 51 408 |
| Dépôts de garantie à caractère mutuel | | | | 1 149 | 1 149 | | 1 149 | 1 149 |
| Valeur au bilan | 0 | 0 | 25 000 | 26 149 | 51 149 | 1 408 | 52 557 | 52 557 |

Commentaire :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 2 785 k€ au 31 décembre 2012 contre 2 793 k€ au 31 décembre 2011.

Note 19

Variation des capitaux propres (avant répartition)

(Paragraphe III. 1.3 et III. 1.11 de l'annexe I du règlement 2000.03 du CRC)

| (en k€) | Capitaux propres | | | | | | | |
|---|------------------|------------------|--------------------|---|--------------------------------|---|----------------|----------------------------|
| | Capital (2) | Réserve légale | Réserve statutaire | Primes, autres réserves et report à nouveau (1) | Écarts conversion/réévaluation | Provisions réglementées et subventions d'investissement | Résultat | Total des capitaux propres |
| Solde au 31 décembre 2010 | 145 934 | 1 227 291 | | 863 359 | | | 136 690 | 2 373 274 |
| Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010 | | | | | | | - 13 888 | - 13 888 |
| Affectation du résultat social 2010 | | 92 101 | | 30 700 | | | - 122 801 | |
| Report à nouveau débiteur | | | | | | | | |
| Résultat de l'exercice 2011 | | | | | | | 130 326 | 130 326 |
| Solde au 31 décembre 2011 | 145 934 | 1 319 392 | | 894 059 | | | 130 327 | 2 489 712 |
| Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011 | | | | | | | - 13 548 | - 13 548 |
| Affectation du résultat social 2011 | | 87 584 | | 29 195 | | | - 116 779 | |
| Résultat de l'exercice 2012 | | | | | | | 116 317 | 116 317 |
| Solde au 31 décembre 2012 | 145 934 | 1 406 976 | | 923 254 | | | 116 317 | 2 592 481 |

Commentaires :

(1) Dont 366 296 k€ de primes de fusion.

(2) Dont 36 483 k€ d'émission de Certificats Coopératifs d'Association souscrit par Crédit Agricole SA.

Note 20

Composition des fonds propres

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|------------------|------------------|
| Capitaux propres | 2 592 481 | 2 489 712 |
| Fonds pour risques bancaires généraux | 58 742 | 58 742 |
| Dettes subordonnées et titres participatifs | 51 408 | 51 408 |
| Dépôts de garantie à caractère mutuel | 1 149 | 1 149 |
| Total | 2 703 780 | 2 601 011 |

Note 21

Opérations effectuées en devises

Le montant global de la contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises s'élève à 30 732,9 k€ ; la monnaie la plus utilisée est le dollar US.

Note 22

Opérations de change, emprunts et prêts en devises

| (en k€) | 31.12.2012 | | 31.12.2011 | |
|---|---------------|---------------|--------------|--------------|
| | À recevoir | À livrer | À recevoir | À livrer |
| Opérations de change au comptant | | | | |
| Devises | | | | |
| Euros | | | | |
| Opérations de change à terme | 11 882 | 11 876 | 8 599 | 8 588 |
| Devises | 5 839 | 5 839 | 4 362 | 4 362 |
| Euros | 6 043 | 6 037 | 4 237 | 4 226 |
| Prêts et emprunts en devises | | | | |
| Total | 11 882 | 11 876 | 8 599 | 8 588 |

Note 23

Opérations sur instruments financiers à terme

(Paragraphe III. 2.2 de l'annexe I du règlement 2000.03 du CRC)

| (en k€) | 31.12.2012 | | | 31.12.2011 |
|--|--------------------------|-------------------------------------|------------------|------------------|
| | Opérations de couverture | Opérations autres que de couverture | Total | Total |
| Opérations fermes | 1 748 243 | 460 537 | 2 208 780 | 1 780 311 |
| Opérations sur marchés organisés (1) | | | | |
| Opérations de gré à gré (1) | 1 748 243 | 460 537 | 2 208 780 | 1 780 311 |
| Swaps de taux d'intérêt | 1 748 243 | 460 537 | 2 208 780 | 1 780 311 |
| Opérations conditionnelles | 9 368 | 46 782 | 56 150 | 44 145 |
| Opérations de gré à gré | 9 368 | 46 782 | 56 150 | 44 145 |
| Instruments de taux d'intérêt à terme | | | | |
| Achetés | | 23 391 | 23 391 | 12 910 |
| Vendus | | 23 391 | 23 391 | 12 910 |
| Instruments sur actions et indices boursiers à terme | | | | |
| Achetés | 4 094 | | 4 094 | 8 478 |
| Vendus | 5 274 | | 5 274 | 9 847 |
| Total | 1 757 611 | 507 319 | 2 264 930 | 1 824 456 |

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

23.1 - Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

| (en k€) | Total 31.12.2012 | | | dont opérations effectuées de gré à gré | | | dont opérations sur marchés organisés et assimilés | | |
|------------------------------|---------------------|-------------------|------------------|--|-------------------|------------------|---|-------------------|---------|
| | ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans |
| Swaps de taux d'intérêt | 254 630 | 884 279 | 1 069 871 | 254 630 | 884 279 | 1 069 871 | | | |
| Caps, floors, collars | 18 | 8 361 | 988 | 18 | 8 361 | 988 | | | |
| Sous-total | 254 648 | 892 640 | 1 070 859 | 254 648 | 892 640 | 1 070 859 | | | |
| Swaps de devises | 46 783 | | | 46 783 | | | | | |
| Opérations de change à terme | 23 759 | | | 23 759 | | | | | |
| Sous-total | 70 542 | | | 70 542 | | | | | |
| Total | 325 190 | 892 640 | 1 070 859 | 325 190 | 892 640 | 1 070 859 | — | — | — |

| (en k€) | Total 31.12.2011 | | | dont opérations effectuées de gré à gré | | | dont opérations sur marchés organisés et assimilés | | |
|------------------------------|---------------------|-------------------|------------------|--|-------------------|------------------|---|-------------------|---------|
| | ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans |
| Swaps de taux d'intérêt | 157 111 | 597 768 | 1 025 432 | 157 111 | 597 768 | 1 025 432 | | | |
| Caps, floors, collars | 6 613 | 10 635 | 1 076 | 6 613 | 10 635 | 1 076 | | | |
| Sous-total | 163 724 | 608 403 | 1 026 508 | 163 724 | 608 403 | 1 026 508 | | | |
| Swaps de devises | 25 819 | | | 25 819 | | | | | |
| Opérations de change à terme | 17 186 | | | 17 186 | | | | | |
| Sous-total | 43 005 | | | 43 005 | | | | | |
| Total | 206 729 | 608 403 | 1 026 508 | 206 729 | 608 403 | 1 026 508 | — | — | — |

23.2 - Instruments financiers à terme - Juste valeur

| (en k€) | 31.12.2012 | | 31.12.2011 | |
|------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| | Total juste valeur | Encours notionnel | Total juste valeur | Encours notionnel |
| Swaps de taux d'intérêt | 148 876 | 2 208 780 | 111 733 | 1 780 311 |
| Caps, floors, collars | 14 | 9 367 | 41 | 18 324 |
| Sous-total | 148 890 | 2 218 147 | 111 774 | 1 798 635 |
| Swaps de devises | | 46 783 | | 25 819 |
| Opérations de change à terme | | 23 759 | | 17 186 |
| Sous-total | | 70 542 | | 43 005 |
| Total | 148 890 | 2 288 689 | 111 774 | 1 841 640 |

23.3 - Information sur les swaps

(Règlement 2000.03 du CRC, paragraphe III.2.2)

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

| (en k€) | Position ouverte isolée | Micro-couverture | Macro-couverture | Swaps de transaction |
|----------------------------|-------------------------|------------------|------------------|----------------------|
| Contrats d'échange de taux | 460 537 | 658 243 | 1 090 000 | — |

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Crédit Agricole Centre France n'a pas opéré en 2012 de transfert de swaps entre deux catégories.

Note 24

Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

(Règlement 2000.03, annexe I, paragraphe III.2.2)

Principe :

Une limite globale interne de risques interbancaires est déterminée en fonction des fonds propres de la Caisse régionale, elle représente la perte maximum qu'elle s'autorise sur chaque contrepartie.

Fixation des limites par contrepartie :

Les limites par contrepartie sont fixées en montant et en durée, proportionnellement aux fonds propres (de la Caisse régionale et de la contrepartie) et font l'objet d'une révision annuelle au moins.

La durée maximum des engagements est définie pour chaque contrepartie en fonction de son niveau de rating et de la nature de son activité.

Consommation des limites d'engagement par contrepartie :

Le risque est analysé sur une base journalière, la méthode de suivi tient compte de l'encours de risques valorisé aux conditions de marché augmenté d'un coefficient multiplicateur.

Au 31 décembre 2012, la valeur de marché de ces instruments, après prise en compte des effets de la compensation et de la collatéralisation, s'élève à 177 973 k€. Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- gouvernements et banques centrales de l'OCDE : 0 k€,
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 165 017 k€,
- autres contreparties : 12 956 k€.

Le risque de crédit potentiel estimé sur la base des facteurs de majoration réglementaires s'élève à 123 140 k€ répartis de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- gouvernements et banques centrales de l'OCDE : 0 k€,
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 112 799 k€,
- autres contreparties : 10 341 k€.

Note 25

Engagements de financement et de garantie et autres garanties

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|------------------|------------------|
| Engagements donnés | 2 890 391 | 3 757 148 |
| Engagements de financement | 2 083 897 | 2 914 861 |
| Engagements en faveur d'établissements de crédit | 80 000 | 480 000 |
| Engagements en faveur de la clientèle | 2 003 897 | 2 434 861 |
| • Garanties immobilisation en faveur de la clientèle | 128 | 128 |
| • Ouverture de crédits confirmés | 1 039 877 | 1 320 143 |
| - Ouverture de crédits documentaires | 8 199 | 9 628 |
| - Autres ouvertures de crédits confirmés | 1 031 678 | 1 310 515 |
| • Autres engagements en faveur de la clientèle | 963 892 | 1 114 590 |
| Engagements de garantie | 806 494 | 842 287 |
| Engagements d'ordre d'établissement de crédit | 687 046 | 705 440 |
| • Confirmations d'ouverture de crédits documentaires | 38 | |
| • Autres garanties (1) | 687 008 | 705 440 |
| Engagements d'ordre de la clientèle | 119 448 | 136 847 |
| • Cautions immobilières | 6 068 | 8 650 |
| • Garanties financières | 13 088 | 10 639 |
| • Autres garanties d'ordre de la clientèle | 100 292 | 117 558 |
| Engagements reçus | 4 792 516 | 4 118 379 |
| Engagements de financement | 1 600 152 | 1 100 152 |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 1 600 152 | 1 100 152 |
| Engagements reçus de la clientèle | | |
| Engagements de garantie | 3 192 364 | 3 018 227 |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 234 335 | 222 713 |
| Engagements reçus de la clientèle | 2 958 029 | 2 795 514 |
| • Garanties reçues des administrations publiques et assimilées | 205 515 | 167 630 |
| • Autres garanties reçues | 2 752 514 | 2 627 884 |

(1) Dont l'engagement des garanties Switch pour 665 568 k€ au 31 décembre 2012.

Note 26

Actifs donnés et reçus en garantie

(Paragraphe III.2.1 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

La Caisse régionale de Centre France a apporté au 31 décembre 2012 en garantie les montants suivants :

- 139 766 k€ à Crédit Agricole SA dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF),
- 601 085 k€ à Crédit Agricole Home Loan SFH dans le cadre des émissions d'obligations réalisées par cette structure,
- 377 297 k€ à la Caisse de Refinancement Hypothécaire,
- 3 869 263 milliers d'euros à Crédit Agricole SA dans le cadre des opérations de refinancement du groupe auprès de la Banque de France.

La Caisse régionale de Centre France a reçu de la part de Crédit Agricole SA un engagement de financement à hauteur de 1 600 000 k€.

Note 27

Engagements donnés aux entreprises liées

(Paragraphe III.2.1 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

Informations sur les parties liées (règlement 2010.04 du 7 octobre 2010)

| (en k€) | Créances | Dettes | Engagements donnés | Facturations de prestations de services |
|-----------------------|----------|----------|--------------------|--|
| SA Banque Chalus | 86 500 | 254 500 | 99 148* | Facturation à la Banque Chalus des prestations 2012 pour 1 416,8 k€ HT |
| SAS CACF Immobilier | | 10 250** | | Facturation à la SAS CACF Immobilier des prestations 2012 pour 510,9 k€ HT |
| SNC Alli Dômes | | 2 520** | | |
| SAS Télésécur-Sorétel | | | | Facturations par Télésécur-Sorétel des prestations 2012 pour 828 k€ HT |

* Ces engagements donnés à la Banque Chalus concernent une garantie de financement à hauteur de 80 000 k€ et une garantie en risques sur les entreprises pour 19 148 k€.

** Comptes courants d'associés.

Note 28

Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|----------------|----------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 12 121 | 13 992 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 117 551 | 112 445 |
| Sur opérations avec la clientèle | 428 850 | 430 124 |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe | 16 162 | 13 166 |
| Produit net sur opérations de macrocouverture | 29 980 | 28 842 |
| Sur dettes représentées par un titre | 6 | 9 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 4 076 | 4 039 |
| Intérêts et produits assimilés | 608 746 | 602 617 |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 19 942 | 21 576 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 240 123 | 269 721 |
| Sur opérations avec la clientèle | 49 459 | 40 262 |
| Charge nette sur opérations de macrocouverture | | |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| Sur dettes représentées par un titre | 6 532 | 5 512 |
| Autres intérêts et charges assimilées | 1 282 | 4 659 |
| Intérêts et charges assimilées | 317 338 | 341 730 |
| Total | 291 408 | 260 887 |

Les opérations de macrocouverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 30

Produit net des commissions

(Paragraphe III.3.3 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

| (en k€) | 31.12.2012 | | | 31.12.2011 | | |
|--|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 257 | 170 | 87 | 357 | 132 | 225 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 43 185 | 19 517 | 23 668 | 39 591 | 14 720 | 24 871 |
| Sur opérations avec la clientèle | 50 779 | 1 161 | 49 618 | 40 187 | 1 852 | 38 335 |
| Sur opérations sur titres | | 26 | - 26 | | 133 | - 133 |
| Sur opérations de change | 104 | | 104 | 93 | | 93 |
| Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan | | | | | | |
| Sur prestations de services financiers | 138 119 | 9 787 | 128 332 | 139 398 | 10 734 | 128 664 |
| Provision pour risques sur commissions | 302 | 357 | - 55 | 332 | 260 | 72 |
| Total | 232 746 | 31 018 | 201 728 | 219 958 | 27 831 | 192 127 |

Note 29

Revenus des titres

(Paragraphe III. 3.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|---------------|---------------|
| Titres de placement | 138 | 176 |
| Titres d'investissement | 16 024 | 12 990 |
| Opérations diverses sur titres | 6 | 9 |
| Revenus des titres à revenus fixes | 16 168 | 13 175 |
| Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme | 7 434 | 49 022 |
| Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille | | 42 |
| Revenus des titres à revenus variables | 7 434 | 49 064 |
| Total | 23 602 | 62 239 |

Note 31

Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation

(Paragraphe III.3.4 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|------------|------------|
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés | 358 | 285 |
| Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme | 158 | 158 |
| Total | 516 | 443 |

Note 32

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(Paragraphe III.3.3 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|--------------|----------------|
| Titres de placement | | |
| Dotations aux dépréciations | 3 353 | 3 286 |
| Reprises de dépréciations | 7 547 | 400 |
| Dotation ou reprise nette aux dépréciations | 4 194 | - 2 886 |
| Plus-values de cession réalisées | 2 169 | 4 687 |
| Moins-values de cession réalisées | 2 807 | 6 267 |
| Solde des plus et moins-values de cession réalisées | - 638 | - 1 580 |
| Solde des opérations sur titres de placement | 3 556 | - 4 466 |
| Total | 3 556 | - 4 466 |

Note 33

Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(Paragraphe III.3.5 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|--------------|--------------|
| Produits divers | 52 | 102 |
| Refacturation et transfert de charges | 2 490 | 2 573 |
| Reprises provisions | 1 488 | 2 079 |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 4 030 | 4 754 |
| Charges diverses | 468 | 133 |
| Quote-part des opérations faites en commun | 1 438 | 1 366 |
| Dotations provisions | 1 237 | 2 329 |
| Autres charges d'exploitation bancaire | 3 143 | 3 828 |
| Total | 7 173 | 8 582 |

Note 34

Charges générales d'exploitation

(Paragraphe III.3.6 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|----------------|----------------|
| Frais de personnel | | |
| Salaires et traitements | 88 569 | 81 865 |
| Charges sociales | 41 158 | 40 944 |
| Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies | 10 648 | 10 292 |
| Intéressement et participation | 15 544 | 14 888 |
| Impôts et taxes sur rémunérations | 16 509 | 10 294 |
| Total des charges de personnel | 161 780 | 147 991 |
| Refacturation et transferts de charges de personnel | -2 932 | -3 146 |
| Frais de personnel nets | 158 848 | 144 845 |
| Frais administratifs | | |
| Impôts et taxes | 13 198 | 7 735 |
| Services extérieurs | 103 097 | 107 499 |
| Total des charges administratives | 116 295 | 115 234 |
| Refacturations de services et transferts de charges | -2 642 | -1 296 |
| Frais administratifs nets | 113 653 | 113 938 |
| Total | 272 501 | 258 783 |

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

| Catégorie de personnel | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|------------------------|--------------|--------------|
| Cadres | 412 | 406 |
| Non-cadres | 1 921 | 1 933 |
| Total | 2 333 | 2 339 |

Le volume des droits individuels de formation (DIF) acquis par les salariés, et n'ayant pas donné lieu à une demande de formation, s'élève pour 2012 à 46 000 heures.

Le montant global des rémunérations allouées en 2012 à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction s'élève à 756,9 k€. Le montant des engagements de retraite est couvert par des contrats d'assurance et s'élève à 20 626,5 k€.

Note 35

Coût du risque

(Paragraphe III.3.7 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|---|----------------|---------------|
| Dotations aux provisions et dépréciations | 111 561 | 96 424 |
| Dépréciations de créances douteuses | 104 533 | 80 248 |
| Autres provisions et dépréciations | 7 028 | 16 176 |
| Reprises de provisions et dépréciations | 106 112 | 75 347 |
| Reprises de dépréciations de créances douteuses | 97 722 | 57 732 |
| Autres reprises de provisions et dépréciations | 8 390 | 17 615 |
| Variation des provisions et dépréciations | 5 449 | 21 077 |
| Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées | 300 | 391 |
| Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées | 26 063 | 6 662 |
| Décote sur prêts restructurés | 251 | 168 |
| Récupérations sur créances amorties | - 225 | - 350 |
| Pertes sur risques opérationnels | | 2 |
| Coût du risque | 31 838 | 27 950 |

Note 36

Résultat net sur actifs immobilisés

(Paragraphe III.3.8 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

| (en k€) | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|-----------------|-----------------|
| Immobilisations financières | | |
| Dotations aux dépréciations | - 18 047 | - 19 638 |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | - 18 047 | - 19 638 |
| Reprises de dépréciations | 11 784 | 8 939 |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | 11 784 | 8 939 |
| Dotation ou reprise nette aux dépréciations | - 6 263 | - 10 699 |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | - 6 263 | - 10 699 |
| Plus-values de cession réalisées | | 1 |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme | | 1 |
| Moins-values de cession réalisées | - 372 | - 308 |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme | | |
| Pertes sur créances liées à des titres de participation | 372 | 308 |
| Solde des plus et moins-values de cession | - 372 | - 307 |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | - 372 | - 307 |
| Solde en perte ou en bénéfice | - 6 635 | - 11 006 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | | |
| Plus-values de cession | 753 | 210 |
| Moins-values de cession | - 269 | - 27 |
| Solde en perte ou en bénéfice | 484 | 183 |
| Résultat net sur actifs immobilisés | - 6 151 | - 10 823 |

Note 37

Impôt sur les bénéfices

(Paragraphe III.3.9 de l'annexe I du règlement 2000.03 du CRC)

| (en k€) | Montant 2012 | Montant 2011 |
|----------------------------|---------------|---------------|
| IS sur le résultat courant | 65 487 | 64 851 |
| IS provisionné | 723 | - 6 756 |
| Charge fiscale | 66 210 | 58 095 |

Intégration fiscale :

Chaque participant au groupe d'intégration fiscale verse un montant d'IS égal à celui qu'il aurait eu à payer au Trésor public s'il était imposable distinctement.

Note 38

Informations relatives aux résultats des activités bancaires

(Paragraphe III.3.11 de l'annexe I du règlement 2000.03 du CRC)

La quasi-totalité de l'activité de Crédit Agricole Centre France est exercée en France dans la banque de proximité.

Note 39

Projet d'affectation des résultats

| | (en euros) |
|---------------------------|----------------|
| Résultat net 2012 | 116 316 915,90 |
| Intérêts aux parts et CCA | 11 699 039,94 |
| Réserve légale | 78 463 406,97 |
| Réserves facultatives | 26 154 468,99 |

Note 40

Implantation dans des États ou territoires non coopératifs

Crédit Agricole Centre France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un État ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2013 Texte des résolutions



Première résolution : Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve le rapport de gestion du Conseil, ainsi que les comptes annuels qui font ressortir un bénéfice net de 116 316 915,90 €.

Elle donne, en conséquence, quitus de leur mandat, pour cet exercice, aux membres du Conseil d'administration qui, pour la même période, à titre d'indemnité compensatrice de temps passé, ont reçu une somme de 237 392 €.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts non déductibles des résultats imposables, qui s'élèvent à la somme de 42 987 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi que celui de l'impôt supporté par la société du fait de la non-déductibilité, soit 15 518 €.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion, partie comptes consolidés,
- et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion.

Troisième résolution : Affectation du résultat, fixation et mise en paiement des intérêts

L'Assemblée Générale approuve les propositions faites par le Conseil d'administration pour l'affectation du résultat 2012 d'un montant de 116 316 915,90 €.

Intérêts aux parts sociales **2 991 660,12 €**
soit un intérêt de **0,41 €** par part sociale.

Cet intérêt est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts, à concurrence de 106,60 €.

Il sera payable à l'issue de l'Assemblée Générale.

Intérêts aux certificats coopératifs d'associés **8 707 379,82 €**
soit un intérêt de **3,58 €** par certificat coopératif d'associé, calculé au prorata temporis.

Cet intérêt n'est pas éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts.

Il sera payable à l'issue de l'Assemblée Générale.

Réserve légale **78 463 406,97 €**

Réserves facultatives **26 154 468,99 €**

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que l'intérêt aux parts distribué au cours des trois derniers exercices a été le suivant :

2009 : intérêt par part sociale = 0,58 €,
intérêt par certificat coopératif d'associé = 4,29 €.

2010 : intérêt par part sociale = 0,50 €,
intérêt par certificat coopératif d'associé = 4,21 €.

2011 : intérêt par part sociale = 0,52 €,
intérêt par certificat coopératif d'associé = 4,01 €.

Quatrième résolution : Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées pour les articles L.225-38 à L.225-43 du Code de Commerce approuve les opérations et conventions énoncées dans ce rapport.

Cinquième résolution : Variation du capital social

L'Assemblée Générale constate que le capital s'élève au 31 décembre 2012 à :

- **109 450 980 €** sous la forme de parts sociales, en augmentation de **150 €** sur l'exercice,
- **36 483 435 €** sous la forme de certificats coopératifs d'associés, sans variation au cours de l'exercice.

Le Président indique qu'il convient de procéder à l'élection d'Administrateurs, correspondant au tiers sortant des membres du Conseil d'administration :

- Madame Marie-Thérèse DUPONT
- Monsieur Christian DUISARD
- Monsieur Jacques EMERY
- Monsieur Jean-François GIRAUD
- Monsieur Jean-Louis GOIGOUX
- Monsieur Jean-Pierre MAZEL

- Monsieur Armand PIMONT
- Monsieur Pascal SOULARUE

peuvent solliciter le renouvellement de leur mandat.

Monsieur René PEYRONNY est atteint par la limite d'âge.

Le Président indique qu'il a reçu la candidature de :

- Madame Marie-Thérèse DUPONT
- Monsieur Christian DUISSARD
- Monsieur Jacques EMERY
- Monsieur Jean-François GIRAUD
- Monsieur Jean-Louis GOIGOUX
- Monsieur Jean-Pierre MAZEL
- Monsieur Armand PIMONT
- Monsieur Pascal SOULARUE

Administrateurs renouvelables.

Le Président précise que les mandats sont valables pour une durée de trois ans.

- Monsieur Serge CHARRET

Candidat pour la période du mandat restant à courir de Monsieur René PEYRONNY, à savoir un an.

Sixième résolution : **Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Madame Marie-Thérèse DUPONT pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Septième résolution : **Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Christian DUISSARD pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Huitième résolution : **Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Jacques EMERY pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Neuvième résolution : **Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Jean-François GIRAUD pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Dixième résolution : **Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Louis GOIGOUX pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Onzième résolution : **Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Pierre MAZEL pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Douzième résolution : **Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Armand PIMONT pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Treizième résolution : **Renouvellement du mandat d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de Monsieur Pascal SOULARUE pour une durée de trois ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Quatorzième résolution : **Nomination d'un administrateur**

Le Président propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur Serge CHARRET pour une durée d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Quinzième résolution : **Pouvoirs**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés



Exercice clos le 31 décembre 2012.

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 Activité de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'apprécia-

tion des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives et des provisions.

- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation. Nous avons revu plus particulièrement les critères ayant conduit à valoriser les titres SAS Rue La Boétie à leur coût ainsi que la cohérence des approches multicritères et des paramètres retenus dans le cadre du test de dépréciation de ces titres, tel que présenté dans l'état du « Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre Caisse régionale.
- Votre Caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnité de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, le 12 mars 2013, les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Élisabeth L'Hermite

ERNST & YOUNG et Autres



Philippe Duchêne

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels



Exercice clos le 31 décembre 2012.

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Caisse régionale à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relative à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme Indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté

des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme par votre Caisse régionale sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche basée sur les modalités décrites dans les notes 2.2 et 6.1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre Caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnité de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.12 et 16 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 12 mars 2013, les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Élisabeth L'Hermite

ERNST & YOUNG et Autres



Philippe Duchêne

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées



Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

II - Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article L. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

II - 1 - Avec la SA Banque Chalus

- Votre Conseil d'administration a autorisé en 1997 une convention de prestations de services, modifiée par avenants en 1998, 1999 puis 2007, au titre de laquelle votre Caisse régionale exécute pour le compte de la SA Banque Chalus une mission dans le domaine de la gestion de trésorerie.

Le montant des facturations relatives à cette prestation s'élève à 17 955 € hors taxes au titre de l'exercice 2012.

- Votre Conseil d'administration a autorisé en 2008 la mise en place d'une convention de groupement de fait, qui a pour objet de rendre des prestations dans le domaine des services bancaires, des opérations internationales, du recouvrement contentieux, du financier, du marketing et communication, des moyens généraux, de l'organisation, du contrôle permanent et des risques, et de l'informatique.

Le montant des facturations relatives à ce groupement de fait s'élève à 1 416 800 € hors taxes au titre de l'exercice 2012.

- Votre Conseil d'administration a autorisé en 1997 une convention d'assistance au titre de laquelle votre Caisse régionale apporte à la SA Banque Chalus l'appui nécessaire en termes de compétence, de savoir et de conseil.

Le montant des facturations relatives à cette prestation s'élève à 15 245 € hors taxes au titre de l'exercice 2012.

II - 2 - Avec la SNC Alli Dômes

Au titre d'une convention autorisée par votre Conseil d'administration en 1993, votre Caisse régionale détient un compte courant d'associés dans les livres de la SNC Alli Dômes, sans rémunération.

Au 31 décembre 2012, ce compte courant s'élève à 2 520 000 €.

II - 3 - Avec la SAS Télésécur-Sorétel

En exécution d'une convention conclue en 1985 et ayant fait l'objet d'un avenant en 1988, la SAS Télésécur-Sorétel facture à votre Caisse régionale diverses prestations relatives à la télésurveillance des installations, à l'installation, l'entretien et la gestion des automates de paiement et à l'entretien de systèmes d'alarme.

Le montant total des facturations au titre de l'exercice écoulé s'élève à 827 929 € hors taxes.

II - 4 - Avec la SAS CACF Immobilier

Au titre d'une convention autorisée par votre Conseil d'administration en 2005, votre Caisse régionale apporte à la SAS CACF Immobilier l'appui nécessaire en termes de compétences, de savoir et de conseil.

Le montant total des facturations et des produits à recevoir au titre de l'exercice écoulé s'élève à 510 900 € hors taxes.

II - 5 - Avec la SA L'Esprit Cantal

En exécution d'une convention de prestations de services administratifs signée le 26 mars 1999, votre Caisse régionale a facturé une somme de 1 500 € hors taxes.

II - 6 - Avec la SARL L'Esprit Cantal

En exécution d'une convention de prestations de services administratifs signée le 4 décembre 2001, votre Caisse régionale a facturé une somme de 1 500 € hors taxes.

Lyon, le 12 mars 2013, les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Élisabeth L'Hermite

ERNST & YOUNG et Autres



Philippe Duchêne

